

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 6 juillet 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Hazée, Lomba, Beugnies.....	1
<i>Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau, MM. Dispa, Hazée.....	2
<i>Projets et propositions</i>	3
<i>Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 629 (2020-2021) N° 1) ;</i>	
<i>Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;</i>	
<i>Budget des unités d'administration publique (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10bis partim) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10bis partim) ;</i>	
<i>Question orale de M. Douette à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la compensation financière wallonne dans le cadre du financement des zones de secours » ;</i>	
<i>Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en place de l'allocation loyer ».....</i>	3
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole.....	4
<i>Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	4
<i>Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Dispa.....	5
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Beugnies, Hazée, Lomba, Dispa, Mme de Coster-Bauchau, MM. Douette, Demeuse, Mme Delporte, M. Bastin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville....	7
<i>Reprise de la séance</i>	33

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 629 (2020-2021) N° 1) (Suite) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7bis) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10bis partim) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10bis partim).....34

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Delporte, M. Demeuse.....34

Vote.....37

Confiance au président et au rapporteur.....37

Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 625 (2020-2021) N° 1) ;

Projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 626 (2020-2021) N° 1) ;

Proposition de décret insérant dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation les articles L1122-20/1 et L2212-15/1 relatifs à l'enregistrement des séances des conseils communaux et provinciaux, déposée par MM. Dispa, Matagne, Mme Goffinet et M. Desquesnes (Doc. 451 (2020-2021) N° 1 et 2).....37

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Devin.....37

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

Intervenants : M. le Président, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....38

Exposé de M. Dispa, coauteur de la proposition de décret

Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....40

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme Galant, MM. Lomba, Demeuse, Dispa, Devin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....41

Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 625 (2020-2021) N° 1).....52

Examen et vote des articles

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Lomba, Beugnies.....52

<i>Vote sur l'ensemble</i>	54
<i>Projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 626 (2020-2021) N° 1)</i>	54
<i>Examen et vote des articles</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....	54
<i>Vote sur l'ensemble</i>	55
<i>Proposition de décret insérant dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation les articles L1122-20/1 et L2212-15/1 relatifs à l'enregistrement des séances des conseils communaux et provinciaux, déposée par MM. Dispa, Matagne, Mme Goffinet et M. Desquesnes (Doc. 451 (2020-2021) N° 1 et 2)</i>	55
<i>Examen et vote des articles</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....	55
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	55
<i>Proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, déposée par Mme Kapompole, MM. Cornillie, Demeuse et Mme Greoli (Doc. 627 (2020-2021) N° 1)</i>	55
	<i>Désignation d'un rapporteur</i>
Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Demeuse.....	56
<i>Exposé de Mme Kapompole, coauteure de la proposition de résolution interparlementaire</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole.....	56
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme Greoli, MM. Demeuse, Cornillie, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, Mme Kapompole.....	57
<i>Vote</i>	62
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	62
<i>Reprise de la séance</i>	62
<i>Interpellations et questions orales</i>	62
<i>Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	62

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la protection des pouvoirs locaux contre les cyberattaques »

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....64

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'état d'avancement des réflexions relatives aux pensions des agents communaux » ;

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la rupture du contrat-cadre par Ethias et Belfius sur les seconds piliers de pension »

Intervenants : M. le Président, MM. Demeuse, Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....65

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la crainte des syndicats concernant la réforme des provinces » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'inquiétude des travailleurs des provinces et des CPAS »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....68

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la phase d'instruction du dossier concernant l'obligation d'exemplarité du bourgmestre d'Andenne »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....70

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le défaut de déclaration de mandat dans le chef de certains mandataires et anciens mandataires »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....71

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la perte de la certification du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) par plusieurs communes »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....72

Question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sensibilisation des agents communaux aux nouvelles formes de parentalité »

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....73

Question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'ASBL Waterloo Sports »

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Hazée.....75

Question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'hypothèse d'un vote à domicile pour les élections communales »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....76

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Foyer jambois »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....77

Organisation des travaux (Suite).....78

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....78

Liste des intervenants.....79

Abréviations courantes.....81

Présidence de M. Evrard, Vice-président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 35 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Président, vous vous souviendrez que l'on a déjà eu des discussions intéressantes sur la problématique de la transparence et de l'accès aux délibérations du collège et du conseil communal. On a fait les auditions. Au nom du groupe cdH, j'ai proposé que l'on puisse retravailler dans un esprit aussi consensuel que possible les propositions de texte qui avaient été déposées. Un certain nombre d'amendements ont été envoyés à tous les groupes. L'idée qui avait été largement partagée était de permettre aux groupes de revenir vers la fin du mois de juin pour que l'on puisse un peu vérifier les possibilités de s'entendre sur ces textes amendés. À ce jour, toutefois, je n'ai eu aucun retour. Je voudrais donc être sûr que ce dossier n'est pas mis aux oubliettes. Nous avons convenu, un peu en marge de la commission, de nous réunir éventuellement pour avoir un horizon de travail. Je voudrais donc faire un petit rappel et éventuellement suggérer qu'avant la fin de la session, si c'est encore possible, on puisse avoir cette réunion de travail pour vérifier si l'on est en capacité de dégager un texte intéressant pour cette thématique importante.

Je me permets ce petit rappel à destination des différents groupes. S'il devait y avoir une certaine forme d'inertie, je me permettrais peut-être alors de réactiver de manière plus directe les textes et les amendements qui ont été déposés.

M. le Président. – Par rapport à la thématique, il y a effectivement une unanimité. On sait qu'elle est importante et qu'elle sur la table et qu'il va falloir avancer. Vous conviendrez avec moi que l'agenda d'ici la rentrée n'est pas dépourvu de matières. Par rapport aux textes que nous allons encore analyser tout à l'heure

sur la question d'une plus grande transparence, tout cela peut amener à une réflexion plus globale. Le ministre travaille évidemment sur cette question et, rassurez-vous, on entend bien votre piqûre de rappel en cette période de vaccination. Le texte et la réflexion continuent à être menés. D'ici la rentrée, nous pourrions faire le point sur cette thématique.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je voulais m'inscrire dans les propos du président de la commission et confirmer à M. Dispa – j'avais d'ailleurs eu l'occasion de le dire de façon informelle à son chef de groupe – qu'un travail concret est mené sur ce thème. C'est un thème important. Les auditions qui ont pu avoir lieu ont pu permettre aussi de faire cheminer la réflexion de façon constructive et je m'en réjouis. Le dossier n'est donc certainement pas en train d'être oublié.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Pour le groupe PS, je confirme également l'intention de se croiser pour travailler ensemble et de manière consensuelle sur le sujet. Effectivement, peut-être pas d'ici la fin de la session parce que cela nous semble un peu court et l'agenda est chargé, mais évidemment assez rapidement dès la rentrée.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Juste pour confirmer à M. Dispa que nous sommes en train de travailler sur le sujet et que l'on ne manquera pas de revenir vers vous dès que possible.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Pour être sûr d'avoir bien compris, je ne dois pas déduire de la réponse de M. Hazée que le travail se fait exclusivement en majorité ? Il y aura bien un moment où l'on pourra travailler de manière élargie ?

C'est en tout cas bien l'intention. Si je suis retourné vers votre chef de groupe, c'est bien pour lui donner le signal qu'il y a une écoute et qu'il y avait un travail qui progressait, et non pas pour le faire dans son dos.

Le travail qui progresse, comme je n'ai aucune information.

M. Hazée (Ecolo). – À un moment donné, dans une majorité, on cherche effectivement à trouver des éléments qui peuvent rallier un consensus. Bien sûr que l'intention, pour ce qui nous concerne, est bien d'avoir un travail qui soit un travail qui puisse rallier l'ensemble du Parlement.

M. Dispa (cdH). – Je vais vous laisser faire vos arbitrages internes et je me permettrai de faire une nouvelle piqûre de rappel si d'aventure, ce temps de négociation devait durer exagérément.

M. le Président. – Je pense qu'à entendre les expressions des uns et des autres, vous devez être totalement rassurés.

Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires

M. le Président. – J'évoquais un agenda chargé, nous devons aborder la question notamment des guichets automatiques au niveau des banques, c'est un travail que nous avons décidé de poursuivre, et cela suit son cours, puisque nous avons reçu différentes propositions d'auditions dans la lignée de ce que nous avons convenu. Pour être clair et bref, je remercie le cdH d'avoir envoyé hier soir en fin de journée les propositions. Si je dois faire une synthèse : on a eu sept propositions d'auditions. Il y en a en tout cas trois qui retiennent l'assentiment de la plupart des formations.

La première concerne l'Union des villes et communes de Wallonie, c'est une demande du PS, du MR et de Ecolo. Financité rencontre également l'assentiment de plusieurs partis : PS, Ecolo, PTB et cdH. Test-Achats, groupement consommateur, rencontre l'assentiment du MR, de Ecolo, du PTB et du cdH. Il me semble raisonnable de d'abord auditionner ces trois organes, et puis pour information, nous avons également une demande de Bpost, mais que nous avons déjà entendu. On pourrait voir de quelle manière on doit éventuellement les réentendre ultérieurement. Le cdH a envoyé une proposition d'auditionner Énéo ainsi que le développement rural. Enfin, deux partis, le PS et le MR, ont sollicité les auditions de Febelfin.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénients, je propose déjà d'organiser des auditions concernant les trois premiers groupes que j'ai identifiés. Je crois que cela permet de travailler dans la sérénité plutôt que de vouloir auditionner plusieurs personnes. Pour rappel, les auditions sont fixées au mardi 7 septembre. Voilà qui est dit.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Merci, Monsieur le Président. Juste, par rapport à Bpost, qui n'est pas dans la liste des premiers à rencontrer, peut-être suggérer que Bpost soit invité le même jour que l'Union des villes, puisqu'on a

bien capté que Bpost était dans l'obligation d'installer un distributeur de billets quand il n'y en a plus, et qu'une des grandes difficultés, c'est qu'on ne fait appel à eux que quand c'est trop tard, quand le dernier distributeur est enlevé. Ce serait assez judicieux, avec l'Union des villes, de voir dans quelle mesure ils peuvent servir de relais d'information au niveau des communes pour qu'on puisse faire un travail pour anticiper le déménagement des derniers distributeurs de billets. Ce serait intéressant de les avoir ensemble.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Je voudrais appuyer fortement la demande de mon collègue, parce que je pense que même si nous avons déjà entendu Bpost, c'est la raison qui vient d'être évoquée est évidemment celle qui nous a poussé à redemander son audition dans le cadre de cet avis, qui pourrait aller de pair avec celui de l'Union des villes et communes. Aujourd'hui, Bpost peut offrir une offre différenciée, et ce serait bien de les entendre en même temps.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Dans cette logique de regroupement et de complémentarité, personnellement, aucun souci pour entendre les trois organismes que vous avez cités, l'Union des villes, le Financité et Test-Achats. Je me permets d'insister et de proposer pour que l'on puisse éventuellement regrouper le mouvement des aînés Énéo avec Test-Achats, pour avoir vraiment le point de vue des utilisateurs, et en particulier de la population aînée qui est sans doute une des plus touchées par la fracture numérique et par la fermeture de ces guichets, ces distributeurs de billets. Il me semble que l'éclairage pourrait être plus intéressant encore si l'on associait à Test-Achats cette expression des aînés comme cela on aurait le point de vue des utilisateurs et en particulier des plus impactés d'entre eux. Si l'on ajoute Bpost à l'Union des villes, il n'y a pas de problème par rapport à cela. Je trouve qu'entendre la voix des aînés se justifie pleinement.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président, pour le point que vous avez fait sur le dossier. Je n'ai pas de difficulté à ajouter les propositions qui ont été faites par M. Lomba soutenue par Mme de Coster-Bauchau et par M. Dispa. On est avec un enjeu effectivement très important. Chacun le voit et les choses s'accélèrent, même dans les endroits les plus inattendus, même en plein centre de la capitale wallonne, on des files comme dans d'autres régimes – je ne vais pas faire de relation avec des époques – pour aller simplement faire des opérations bancaires minimales. C'est quand même assez incroyable comme évolution de société. C'est donc très bien que l'on puisse reprendre nos travaux au début d'année à cet égard. J'ai pu lire par ailleurs – cela

m'apparaît quand même fort insuffisant – que des choses commencent à bouger puisque Batopin a annoncé qu'il revoyait certains des éléments de leur proposition. On est, à mon avis, fort loin de ce que nous attendions. Néanmoins, cela veut dire que le travail qui est fait sur le dossier – je pense notamment aussi à l'alerter exprimée par Financité il y a peu – remet en cause certains choix de façon tout à fait pertinente.

M. le Président. – S'il n'y a plus d'expression, je pense que tout le monde est unanime pour organiser les auditions et y ajouter effectivement Bpost et Énéo. Nous serons attentifs, évidemment, au temps de parole en invitant les intervenants à aller droit au but de manière à être efficaces dans nos travaux et, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je propose de demander un Febelfin, une contribution écrite pour nourrir également nos travaux.

La commission a décidé de procéder mardi 7 septembre 2021 à l'audition :

- d'un représentant habilité de l'Union des villes et communes de Wallonie ;
- d'un représentant habilité de Test-Achats ;
- d'un représentant habilité de l'ASBL Financité ;
- d'un représentant habilité de Bpost ;
- d'un représentant habilité de l'ASBL Énéo.

La commission a décidé de solliciter l'avis écrit de Febelfin.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 629 (2020-2021) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 628 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 629 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 628 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10BIS PARTIM) ET (DOC. 629 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10BIS PARTIM)

QUESTION ORALE DE M. DOUETTE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA COMPENSATION FINANCIÈRE WALLONNE DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DES ZONES DE SECOURS »

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA MISE EN PLACE DE L'ALLOCATION LOYER »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle :

- l'examen du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 629 (2020-2021) N° 1) ;
- l'examen de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7 bis) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexes 7 et 7 bis) ;
- l'examen du budget des unités d'administration publique (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10bis partim) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10bis partim) ;
- les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville :
 - de M. Douette, sur « la compensation financière wallonne dans le cadre du financement des zones de secours » ;
 - de M. Hazée, sur « la mise en place de l'allocation loyer ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Bonjour à tous les parlementaires et collègues. Nous voilà donc réunis pour cet ajustement budgétaire en cette fin de session. C'est donc un rendez-vous classique auquel nous devons faire face.

Nous avons vécu en 2020 une année assez particulière et, après avoir agi au plus vite pour contrer le coronavirus, il a fallu prendre un peu de recul, analyser la situation, estimer certains impacts à retardement, puis prendre notre élan pour mieux rebondir. Cela a nécessité énormément de travail pour faire face à l'urgence, assumer le quotidien et surtout préparer l'avenir. L'avenir qui passe par le Plan de relance, qui a déjà fait l'objet d'une présentation au Parlement et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir en détail avec son affinement tout au long de sa mise en œuvre.

J'en viens plus directement au fait pour concilier l'importance de l'exercice et la charge de l'ordre du jour que nous avons aujourd'hui dans notre commission. Je veux néanmoins prendre le temps de souligner la qualité du travail accompli par les administrations, les UAP, pour nous proposer des budgets complets et de qualité. Ce n'est pas une formule de circonstance, nous savons tout l'investissement et le sérieux que cela requiert.

Globalement, je dirais que mon premier exercice d'ajustement vient confirmer les orientations prises lors de l'initial, tout en actualisant les différentes dépenses liées aux paramètres. C'est une forme d'ajustement technique, mais il comporte aussi quelques nouveautés. Vous avez eu l'occasion de découvrir cela en détail dans les documents qui ont été transmis en temps opportun, je l'espère. Je passe rapidement en vue ces différents éléments, en tout cas les plus significatifs.

Concernant la politique du logement, une mesure phare dont nous avons parlé et dont nous pouvons être fiers concerne la garantie locative à prêt à taux zéro, qui

prévoit 15 millions d'euros d'avance remboursable à destination de la Société wallonne du crédit social, pour permettre l'octroi d'un prêt à taux zéro afin de constituer cette garantie, y compris pour les étudiants, qui sera remboursable de 24 à 36 mois.

Nous avons également majoré l'enveloppe liée à l'appel à projets visant à sensibiliser la gestion durable du logement. Le dernier appel remonte à 2016, c'était donc relancer un nouveau, mais aussi augmenter les moyens pour permettre de nouvelles initiatives.

Nous avons également actualisé certaines dotations des UAP logement en lien avec les taux du marché et les estimations de production.

Enfin, nous avons majoré de 15 millions d'euros en engagement le plan HP, le portant à 20 millions d'euros, pour permettre d'engager les projets visant à la transformation de 17 zones de loisir concernées pour le phénomène de l'habitant en zone d'habitat vert.

Concernant les politiques des pouvoirs locaux et de la ville, nous présentons un nouveau budget de 5 millions d'euros pour le Fonds du numérique des pouvoirs locaux, cofinancé par les opérateurs télécoms. Il va permettre de lancer un premier appel à projets de cette année, centré sur le numérique, mais dans lequel la commune pourra prioriser ses besoins.

Nous majorons par ailleurs de 10 millions d'euros les compensations à destination des communes pour le volet « Exonération de précompte immobilier » et de la taxe sur la force motrice.

Je retiens encore le million d'euros additionnel qui a été dégagé dans l'important appel à projets que nous avons lancé relativement à la supracommunauté. Cet appel à projets a connu un franc succès et a permis le maillage de structures supracommunales qui couvrent 87 % du territoire wallon.

Enfin, j'évoquerai l'impact de la crise de la covid au sein de mon budget. Plusieurs décisions importantes sont intervenues depuis le début de l'année afin d'y faire face. Tout d'abord, 42 millions d'euros pour compenser auprès des communes leur décision prise dans le cadre de l'allègement de la fiscalité locale visant les secteurs des cafétiers, restaurants, hôtels, maraîchers, bref, les secteurs particulièrement impactés. Vingt-quatre millions et demi d'euros dans le cadre d'une décision prise en commun avec le ministre d'Infrasports : nous avons octroyé 40 euros par affilié de club reconnu par une fédération.

Enfin, lors de cet ajustement, nous proposons 20 millions d'euros à destination des CPAS les plus frappés par la crise. Ce sera une aide ponctuelle qui visera des renforcements en personnel.

Voilà, à gros traits, ce que je tenais à souligner de façon synthétique dans le cadre de cette présentation.

Pour le surplus je me doute qu'il y aura une autre question par rapport à l'ajustement.

Observations de la Cour des comptes – Exposé de M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à M. Selleslagh.

M. Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes. – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, conformément à sa mission d'information en matière budgétaire, la Cour des comptes a examiné les projets de décret relatifs au premier ajustement budgétaire 2021.

Je vais vous en exposer les principales observations concernant les travaux de cette commission.

Suivant l'ordre du jour de la commission, mon exposé se limitera aux commentaires relatifs à l'ajustement du budget général des dépenses.

Nous débiterons donc par le programme 7 de la division organique 14 « Travaux subsidiés ».

La Cour des comptes note que, globalement, les crédits d'engagement augmentent de 11,1 millions d'euros et que les crédits de liquidation diminuent de 1 million d'euros. Cette évolution est principalement impactée par la hausse des crédits d'engagement de l'article de base 63.06 « Appel à projets relatif aux équipements des zones reprises en habitat permanent » qui augmentent de 15 millions d'euros.

La division organique 16 a vu son budget augmenter de 93,1 millions d'euros en engagements et de 85,3 millions d'euros en liquidation.

Parmi les articles budgétaires les plus impactés par ces ajustements, la Cour observe pour le programme 3 l'article budgétaire 63.08 « Subventions relatives à la politique de la ville » dont les crédits ont diminué de 10 millions d'euros en engagements et de 19,3 millions d'euros en liquidation.

Cette adaptation est consécutive du rythme d'engagement et de liquidation défini par le Gouvernement qui s'étale désormais de 2021 à 2026.

Par ailleurs, la Cour des comptes constate que 125 millions d'euros destinés à cette AB restent inscrits à titre de provision sur l'article budgétaire 01.02 du programme 8 de la division organique 10.

La Cour rappelle que cette pratique déroge au principe de spécialité budgétaire.

Les crédits d'engagement du programme 11 « Logement secteur privé » sont en hausse de 17,2 millions d'euros et les crédits de liquidation de 14,6 millions d'euros.

Cette majoration s'explique principalement par l'article budgétaire 85.02 « Avances remboursables pour la garantie locative » qui se voit crédité en engagement comme en liquidation de 15,6 millions d'euros. Ces crédits donneront la possibilité à la Société wallonne du crédit social d'accorder des prêts à taux zéro permettant à des candidats locataires de constituer leur garantie locative.

L'article de base 61.06 « Subventions au Fonds du logement wallon » dans le cadre des programmes communaux du logement est augmenté de 4,3 millions d'euros en engagements et de 2,3 millions d'euros en liquidation. Cette augmentation doit permettre la construction de 45 logements supplémentaires.

Toujours dans ce programme, la Cour constate également, en ce qui concerne l'article de base 34.11 « Allocation loyer » que la base légale n'a pas encore été adoptée et que de ce fait la politique ne pourra probablement pas être mise en œuvre en 2021.

Cet article de base est crédité de 11,2 millions d'euros en engagements et en liquidation et n'a pas été ajusté à la baisse.

La Cour rappelle également que 6,2 millions de ces crédits sont pris en compte dans la clause de flexibilité covid.

Le programme 12 « Logement secteur public » voit deux de ses articles de base retenir l'attention de la Cour des comptes.

L'article budgétaire 61.09 « Subventions à la SWL destinées à des projets particuliers liés à des logements d'utilité publique » est augmenté de 15,6 millions d'euros en crédits d'engagements et de 15,8 millions d'euros en crédits de liquidation.

Cette augmentation de crédits provient de la mise à zéro de l'article de base 63.06 « Subventions pour la création innovante de logements d'utilité publique » dont les 18,9 millions d'euros et les 14,6 millions d'euros attribués respectivement en crédits d'engagement et de liquidation ont été transférés vers des articles de base 61 dont le 61.09 que je viens de citer.

Quant au programme 2 de la division organique 17 « Affaires intérieures » dont les crédits augmentent de 10,1 millions d'euros en engagements et de 8,3 millions d'euros en liquidation, la Cour des comptes émet deux observations parmi ces articles budgétaires.

Premièrement, un nouvel article de base, le 0101, le Fonds du numérique des pouvoirs locaux, est doté de 5 millions d'euros en engagement et de 2,5 millions d'euros en liquidation. Ces crédits sont destinés à être mobilisés dans le cadre de deux appels à projets pour les années 2021-2022, au bénéfice des pouvoirs locaux. Ces projets seront cofinancés par les opérateurs de

télécommunication, le ministre des Pouvoirs locaux et le ministre du Numérique.

Ensuite, les crédits de l'article de base 43.20, complément régional octroyé aux communes plan Marshall, augmentent en engagement et en liquidation de 7,4 millions d'euros afin de tenir compte de l'évolution des compensations telles que définies par le décret du 10 décembre 2009, d'équité fiscale et d'efficacité environnementale pour le parc automobile et les maisons passives.

Ceci clôture mon intervention ; je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – Je vous propose de céder la parole à M. le Ministre s'il a éventuellement l'une ou l'autre remarque à formuler. Si ce n'est pas le cas, je passerai la parole aux parlementaires qui le souhaitent pour poser l'une ou l'autre question à la Cour des comptes et ainsi la libérer, sauf si l'un ou l'autre souhaitait, éventuellement dans une discussion générale, que la Cour des comptes participe à nos échanges ; c'est une autre manière de fonctionner.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je n'ai perçu qu'une remarque technique qui concerne les 125 millions d'euros provisionnés chez le ministre-président dans le cadre du Plan de relance. C'est une décision du gouvernement qui verra le fait que ces crédits seront transférés lors de la présentation des projets des différentes villes ; elles ont été avisées, la circulaire est en cours. Ce serait normalement pour courant novembre et je suppose que les parlementaires m'interrogeront relativement à l'allocation loyer. Je vais être clair, celle-ci verra le jour, mais le dossier est compliqué. Il faut parler de la partie textuelle, à savoir que l'avant-projet de décret est aujourd'hui à l'Inspection des finances pour avis.

Pour le surplus, vous aurez remarqué que des crédits complémentaires ont été obtenus dans le cadre du Plan de relance pour la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci à la Cour des comptes pour son analyse et pour l'exposé auxquels M. le Ministre a d'ores et déjà apporté quelques éléments de réponse.

Concernant la provision des 125 millions d'euros pour la politique de la ville, les choses sont ce qu'elles sont. Les transferts n'auront lieu qu'en cours d'exercice, mais je voudrais souligner que dans ce rapport la Cour pointe un manque de transparence budgétaire et, finalement, souligne que le principe de la spécialité budgétaire n'est pas tout à fait respecté ; ce que l'on ne peut que regretter puisque des montants restent inscrits dans les provisions, alors que leur affectation est

désormais connue. La logique de la provision, c'est plutôt d'avoir son utilité lorsque la destination des crédits n'est pas suffisamment déterminée, mais en l'occurrence, ici, on voit plus clair. C'est une façon de faire dénoncée par la Cour des comptes. Cela ne vaut pas uniquement pour les compétences de M. le Ministre.

Je voudrais revenir également sur l'allocation loyer. M. le Ministre nous explique l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du projet de décret. Sur le calendrier, confirmez-vous l'analyse de la Cour des comptes qui arrive à la conclusion que la politique ne sera pas mise en œuvre en 2021 ? Est-ce bien le cas ? Ou pensez-vous que, malgré les difficultés dont vous avez fait état, vous pourrez passer à la vitesse supérieure et faire en sorte que cette politique nouvelle puisse entrer en vigueur dès 2021.

Si vous pouviez nous apporter des précisions par rapport à ce calendrier, ce serait intéressant.

Par ailleurs, au-delà des constats formulés par la Cour des comptes sur l'augmentation ou la diminution de certains crédits, je voulais également – même si ce n'est pas tout à fait dans cette commission-ci qu'il faut le faire – vous parler du fait que la Cour des comptes formule dans son rapport des remarques sur l'impact SEC des opérations réalisées par le CRAC. Or, le CRAC n'étant pas insignifiant par rapport à vos compétences, Monsieur le Ministre.

La Cour des comptes relève, en page 16 de son rapport, que l'impact des opérations réalisées par le CRAC s'améliore globalement de 57,9 millions d'euros. Cette amélioration s'explique par l'intégration de l'impact SEC du Plan Wallonie cyclable et par le report, en 2021, de versements d'interventions régionales 2020. On peut se demander s'il est autorisé, de manière unilatérale, de modifier les conventions ou du moins faire en sorte que des droits constatés soient reportés à l'exercice suivant. C'est une problématique qui, sans aucun doute, sera ou a été évoquée dans la commission Budget. Puisque le CRAC attire notre attention et que cela risque d'être encore plus le cas à l'avenir, je me permettrais de souligner cette observation de la Cour des comptes dont le représentant n'a pas fait état dans la Commission des pouvoirs locaux.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Concernant l'allocation de loyer, parce que je sens un peu de scepticisme lorsque l'on évoque ce dossier, je veux affirmer qu'il ne faut pas sous-estimer la difficulté technique de l'implémentation par rapport aux différents logiciels et à l'interopérabilité que l'on doit mettre en œuvre, notamment par rapport aux sources authentiques, car il s'agit d'un travail sérieux. Ensuite, il y a le travail législatif et il est probable que nous ne soyons en mesure d'avoir

l'ensemble des dispositifs pour l'effectivité de la demande que début 2022. C'est en tout cas réaliste de le penser.

M. le Président. – Je remercie le représentant de la Cour des comptes pour son exposé. Vous êtes le bienvenu pour assister à nos travaux, mais si vous avez d'autres obligations, nous pouvons vous libérer.

Discussion générale

M. le Président. – Puisque M. Dispa évoquait l'allocation loyer, je rappelle à la commission que deux questions sont jointes au débat général : la première concernant les zones de secours, la deuxième sur l'allocation loyer. Nous passerons la parole aux parlementaires qui le souhaitent dans la discussion générale lorsque nous aborderons ces thématiques.

La question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise en place de l'allocation loyer » est retirée.

Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je profite que la Cour des comptes est toujours présente pour la remercier pour ses observations. Merci aussi, Monsieur le Ministre, pour votre présentation de cet ajusté.

Nous sommes dans une situation sans précédent avec une crise sanitaire qui commence seulement à s'éclaircir, mais où on reste toujours sous la menace des variants, par exemple, et une situation sociale qui s'est bel et bien dégradée.

Les chiffres de nouveaux demandeurs dans les CPAS sont en hausse, avec une nouvelle population qui s'y rend pour chercher de l'aide, comme des indépendants qui ont dû remettre leurs commerces. On peut également voir dans la gazette hier que le taux de pauvreté infantile est très présent dans notre Région et que la crise empire ce phénomène.

Au niveau des thématiques, qui nous occupent ici, le logement et les pouvoirs locaux, cette crise va avoir un impact important. On l'a répété plusieurs fois, les Wallons sont confrontés à une crise du logement, hausse du prix des loyers, manque important de logements publics. L'IWEPS est sorti récemment et constate que le nombre de demandes pour les logements sociaux augmente de plus en plus. Pour les pouvoirs locaux, même si la dernière étude de Belfius dit qu'ils s'en sortent finalement mieux qu'espérer, c'est parce qu'il y a un report d'investissement et reprise des charges de zones de secours par les provinces, avec les conséquences que l'on connaît pour le personnel et certains services provinciaux.

En attendant, les problèmes, comme le financement des pensions, restent entiers.

On peut aussi voir le journal *L'Avenir* qui titrait, pour la plus grande ville wallonne, je cite : « Rapport financier 2020 de Charleroi, c'est la Bérézina ».

Dans les CPAS, les travailleurs sont pressés comme des citrons et ont d'ailleurs manifesté le 17 juin devant l'Élysette. La situation est préoccupante et demande une action efficace du Gouvernement.

Cet ajustement budgétaire est-il en phase avec la situation que nous connaissons ? Nous ne le pensons pas. On voit la mise en place de certaines mesures, que nous saluons, comme les prêts pour les garanties locatives, dont vous avez encore parlé maintenant, Monsieur le Ministre, ou encore le grand plan de rénovation de logements sociaux, mais il n'y a toujours pas d'investissement massif dans la création de logements publics pour faire face à la demande, qui est, selon nous, finalement la seule solution pour s'attaquer de manière durable à la crise du logement wallon. Pareil pour les pouvoirs locaux, où il n'y a pas encore de solution structurelle pour faire face au manque de financement, sans que cela n'impacte d'autres services, comme on a pu le voir avec le transfert vers les provinces, qui entraîne des pertes d'emploi et la disparition de service public pour les citoyens.

Je voudrais ici maintenant revenir plus en détail sur certaines thématiques.

D'abord le logement dans le secteur privé, on voit toujours 11 millions prévus pour l'allocation loyer, on en a parlé. On a appris que malheureusement ce serait uniquement pour 10 000 ménages qu'elle serait octroyée, ce qui ne représente qu'un quart des ménages sur les listes d'attente. On a plusieurs remarques sur cette allocation. Tout d'abord rappeler la remarque du Pôle logement du CESE qui dit que la mise en œuvre d'une telle allocation implique une régulation effective des loyers, qui doit nécessairement intervenir avant l'application de cette mesure afin d'éviter un effet à la hausse sur les loyers. On n'a malheureusement rien vu à ce niveau-là. On peut se demander les effets qu'aura une allocation pareille sur les loyers wallons.

Ensuite, on l'a dit, avec la remarque de M. Dispa, la Cour des comptes fait remarquer qu'il n'y a toujours pas de base légale pour le mécanisme, ce qui remet en cause son application pour 2021. D'après la Cour des comptes, elle ne sera d'ailleurs pas mise en place cette année. La réponse de M. le Ministre à M. Dispa semble plus ou moins le confirmer, à demi mots en tout cas.

Enfin, je voudrais revenir sur les propos de M. Éric Defays, ancien président de CPAS et économiste, qui estime qu'une personne seule avec...

M. Hazée (Ecolo). – C'est Philippe, si c'est celui auquel je pense.

M. Beugnies (PTB). – Pardon ?

M. Hazée (Ecolo). – Si c'est la personne à laquelle je pense, c'est Philippe et non Éric. Éric travaille plutôt du côté de la presse et donc avec une impartialité...

M. Beugnies (PTB). – C'est bien la personne à laquelle vous pensez. C'est une erreur de prénom. C'est bien Philippe Defays.

Il est estimé en tout cas qu'une personne seule avec un revenu précaire, qui loue un logement privé, perd environ 300 euros de pouvoir d'achat. On peut donc voir l'impact qu'a le manque de logements publics pour les ménages précarisés.

Enfin, on est, comme lui, M. Philippe Defays, abasourdi par des propos relayés par la presse qui disent que des factions du Gouvernement wallon craignent que ce mécanisme crée un appel d'air et que le nombre de candidats à allocation loyer fasse exploser les estimations initiales, comme si finalement la précarité était un choix, comme si l'on choisit d'être pauvre. C'est un petit peu ce qui ressort de cela.

Je dois vous dire que ce genre de propos est tout à fait déplacé. Si, comme le dit M. Defays, la mesure devait effectivement gonfler la liste d'attente par des gens qui sont dans les conditions pour pouvoir avoir droit à un logement social, ce qui n'est pas impossible, mais cela voudrait dire qu'il y a trop de gens qui ont été découragés par le passé.

Ils se disent que de toute façon cela ne sert à rien de se mettre sur la liste, il n'y aura quand même pas de logement – j'ai souvent entendu cela – et que la véritable liste d'attente, finalement, serait même supérieure aux 40 000 ménages recensés. Finalement, que la liste actuelle sous-estime les demandeurs.

Concernant les AIS, on avait déjà fait la remarque lors du budget initial. On avait demandé le coût que cela représentait. Monsieur le Ministre, vous nous avez dit que cela revenait à 1200 euros par logement par an et qu'effectivement cela coûte moins cher que de le construire. Mais lorsque l'on construit, on est propriétaire. Dans le cadre de l'AIS, ce n'est pas le cas et on ne compte pas non plus le coût des réductions d'impôt offertes aux propriétaires.

On a déjà pu expliquer ici que le Gouvernement bruxellois est en train de faire marche arrière sur les AIS en raison du coût et de la perte de contrôle du logement public avec l'arrivée d'acteurs immobiliers importants dans ces programmes. On trouve que les AIS ont tout leur sens dans le cas de petits propriétaires ou pour trouver une solution pour des logements laissés vides, mais il est important de pouvoir avoir en tête certains risques.

À Bruxelles, les agences immobilières sociales craignent une ghettoïsation, un accompagnement de

moins bonne qualité et une concentration de la propriété foncière aux mains de grands groupes. Il faut donc être vigilants.

Concernant le logement dans le secteur public, plus spécifiquement la construction de logements publics, quand on voit le rapport annuel 2020 de la Société wallonne du Logement, on peut lire ceci : « Par rapport à 2019, on constate que la construction de nouveaux logements a fortement diminué avec une baisse de l'investissement de 22,3 millions d'euros. Donc 55 millions d'euros au total.

Au total, on observe 365 logements mis en chantier et 332 mises en service, dont 285 loués et 47 mis en vente. On peut lire plus loin, depuis 2017, le rythme annuel de mise en service de nouveaux logements est passé à un nombre inférieur à 400 logements. Alors que la demande explose, comme on l'a déjà dit plusieurs fois, 40 000 ménages au moins sont en attente d'un logement » On est en droit de se demander pourquoi cela n'évolue pas plus vite. On n'aperçoit pas grand-chose dans cet ajustement. Où en est la construction de nouveaux logements, où en est le Plan de relance ? Encore une fois, à ce rythme-là on ne verra peut-être même pas la concrétisation des 3000 nouveaux logements d'utilité publique prévus par votre Gouvernement sur la législature, hors AIS et réhabilitation.

Vous dites que cette année 2021 verra le lancement d'un nouveau plan de création de logements d'utilité publique. On aimerait savoir où sont les montants et quels sont les objectifs ?

On est aussi inquiets – et on a déjà pu le mentionner – des annonces que vous faites de recourir à des PPP pour répondre à ce besoin de logements sociaux alors que les moyens sont disponibles. C'est une image, mais vous semblez vouloir vous transformer en agence immobilière foncière au service des entreprises privées.

Concernant maintenant le thème des pouvoirs locaux, et je terminerai par là, Monsieur le Président, on constate qu'il n'y a toujours pas de réponse structurelle au sous-financement des pouvoirs locaux pour qu'ils puissent faire face aux problématiques comme celles du paiement des cotisations de responsabilité de la pension des agents communaux ou les coûts de la crise covid.

On voit que l'on permet encore de déroger aux principes budgétaires pour l'année prochaine, mais cela permettra juste de reporter le problème, pas de le régler. On attend toujours votre plan, Monsieur le Ministre, que l'on nous promet depuis des mois.

Voilà, Monsieur le Président, j'en ai terminé.

Merci de m'avoir écouté.

M. le Président. – J'ai une demande de parole de M. Lomba et puis, s'il le souhaite, il peut, comme cela

vient d'être fait, traverser les différentes divisions organiques également.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Président, et je ferai mes considérations générales plutôt, d'abord en commençant par les pouvoirs locaux et ensuite sur le logement.

Au niveau des pouvoirs locaux, tout d'abord pour se réjouir de voir que cet ajustement concrétise une série d'annonces faites par le Gouvernement, je cite ainsi en intensification les moyens dévolus aux projets supracommunaux, cela fait longtemps que l'on en parle.

Ce sont donc finalement 13 projets qui sont retenus et qui vont bénéficier d'une enveloppe globale d'environ 2,8 millions d'euros sur deux ans.

Ces projets recouvrent près de 87 % du territoire wallon et démontrent un réel intérêt pour une gestion plus rationnelle de certaines compétences.

À ce titre, l'exposé particulier précise que des contacts seront pris avec des communes n'étant pas reprises dans les projets afin de les inciter à se regrouper à d'autres et ainsi développer certaines compétences de manière supralocale.

Première question : ces contacts ont-ils déjà été pris et, si oui, quelle est la nature des réponses fournies par les communes qui sont concernées ?

Deuxièmement, la mise en place d'un Fonds numérique pour les pouvoirs locaux qui transposent ainsi dans le budget le contenu des accords Tax on pylônes et permettra aux pouvoirs locaux de réussir leur transition numérique. Cela se traduira, là aussi, par deux appels à projets qui devront permettre une plus grande efficacité et une simplification des procédures administratives actuelles. Cela devrait également permettre une plus grande transparence des processus décisionnels, simplifier l'accès à certaines informations et faciliter le télétravail des agents, lorsque leur fonction s'y prête, évidemment. Il en va de même avec l'augmentation des moyens qui sont dévolus à l'intercommunale IMIO.

Troisièmement, des moyens seront dégagés, à hauteur de 24,5 millions d'euros, pour assurer le soutien aux clubs sportifs à travers les communes.

Tout cela démontre à quel point le Gouvernement est aux côtés des communes, notamment à travers cette crise que nous venons de vivre. Néanmoins, ces éléments positifs ne doivent pas occulter les difficultés financières que les communes rencontrent actuellement. L'année 2021 est en effet la première année où le choc dû à la diminution des additionnels IPP va intervenir ; une difficulté qui s'ajoute aux coûts des pensions et au financement des zones de secours et de police, sans

oublier l'impérieuse nécessité de relancer des investissements publics des communes, investissements qu'il convient de stimuler.

Dans ce cadre, le ministre a décidé opportunément de sortir des balises d'emprunt les investissements des communes qui sont consentis dans le cadre du plan de relance. C'est une bonne chose.

Par ailleurs, le ministre poursuit son travail quant à la reprise du financement des zones de secours par les provinces. Si j'ai bien compris, d'aucuns vont y revenir tout à l'heure. C'est évidemment indispensable au soutien des pouvoirs locaux.

La prise en charge des pensions des agents communaux reste cependant une épée de Damoclès au-dessus des gestionnaires communaux. Monsieur le Ministre avez-vous pu avancer dans la recherche d'une solution pérenne et structurelle quant au financement de la pension des agents communaux ? Par ailleurs, qu'en est-il de la reprise des contrats de deuxième pilier de pension des agents communaux contractuels dénoncés récemment par Belfius et Ethias ?

Toujours en pouvoirs locaux, mais déjà un peu en logement, au niveau du plan Habitat permanent, la Wallonie dénombre environ 12 000 résidents permanents dont la majorité souhaite continuer à vivre dans leur logement actuel. Dans ce cadre, le décret du 17 décembre 2017 qui modifiait le CoDT permet aux communes qui le souhaitent de demander au Gouvernement wallon de transformer certaines zones de loisirs en zones d'habitat vert, zones qui permettent notamment la domiciliation. Il y a 17 zones de loisirs qui vont donc être transformées en zones d'habitat vert au plan de secteur. L'objectif de cette mesure est d'améliorer la qualité de vie et d'habitat des personnes installées sur ces sites, de renforcer leur sécurité juridique. Nous nous en réjouissons également.

Pour le logement, de manière plus particulière, force est de constater que les confinements qui nous ont été imposés à la suite de la crise sanitaire ont donné encore plus d'importance à la place du logement.

Pour le PS, le logement a toujours constitué une véritable pierre angulaire dans notre société, et ce plus que jamais. Le droit au logement est un droit fondamental reconnu par la Constitution. Plus que jamais, il est nécessaire de garantir l'accès au logement à un coût raisonnable et de qualité.

Notre groupe plaide donc en faveur d'une politique du logement social, dynamique et efficiente afin qu'elle puisse répondre aux défis actuels et à venir, mais également agir comme un agent stabilisateur économique en freinant, d'une part, le surendettement des ménages et l'apparition de bulles immobilières et, d'autre part, en relançant la croissance par la création d'emplois durables et non délocalisables et respectueux

des accords tarifaires belges dans la construction et la rénovation des bâtiments.

Très concrètement, les moyens consacrés au logement n'ont jamais été aussi importants depuis la création de la Région wallonne : 1,2 milliard d'euros pour la rénovation de logements publics ; 24 millions d'euros pour le plan de sécurisation et d'embellissements ; 18,9 millions d'euros pour la construction de nouveaux logements ; 21 millions d'euros pour les organismes de logement à finalité sociale afin de financer leur fonctionnement et leurs nouvelles missions ; 400 millions d'euros sont concernés pour le logement dans le cadre du plan de relance ; et 160 millions d'euros via le Plan de relance et de résilience européen – deux fiches qui ont été rentrées pour un montant de 80 millions d'euros.

Ce sont donc près de 1,7 milliard d'euros consacrés au logement, d'aucuns feraient bien de s'en rendre compte.

Concernant l'ajustement budgétaire, on va mettre en exergue la mise en place des avances remboursables par la garantie locative, soit de nouveaux moyens de 15,6 millions d'euros, une augmentation de 4,3 millions d'euros des subventions au Fonds du logement dans le cadre des programmes communaux de logement. Il s'agit d'une demande du secteur qui a été rencontrée. Au passage, nous saluons le travail du Fonds du logement qui a fêté récemment ses 40 ans.

Il nous semble aussi important de relever les moyens affectés à la subvention à la Société wallonne du logement destinée à des projets particuliers liés au logement d'utilité publique, avec 15,6 millions d'euros en engagement et près de 20 millions d'euros en moyens de paiement.

Le précédent Gouvernement wallon n'avait pas annoncé de plan d'ancrage visant la création de logements publics – le dernier date de 2014 – et certains sont toujours en cours d'exécution. Actuellement, il faut six à huit ans en moyenne pour faire aboutir un projet de construction de logements d'utilité publique, c'est beaucoup trop long. Ce processus est marqué par une trop grande lourdeur. Nous l'avions dénoncé depuis plusieurs années, nous n'avions pas pu mettre en œuvre des modifications, par la suite du changement de majorité, sous la précédente législature, mais les choses sont en cours et nous encourageons M. le Ministre d'aller de l'avant afin d'aboutir dans les meilleurs délais aux modifications des manières de mettre les logements en route.

Quelques mots sur le Plan de relance et le logement. Pour la Wallonie, le plan prévoit dans son axe 4 « Soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale » une rubrique « Renforcer l'inclusion sociale », dans laquelle on retrouve trois dispositifs :

- la facilitation de l'accès au logement ;

- l'établissement d'un plan de rénovation des logements sociaux ;
- la création de 700 logements d'utilité publique et de logements à destination de personnes vulnérables.

Comme mentionné plus haut, ce sont près de 400 millions d'euros, sans parler de tous les moyens, pour ce qui concerne la rénovation énergétique dans le secteur du logement privé.

Concernant le Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique validé par l'Europe, on retrouve notamment un dispositif pour les logements durables avec la création de 1 000 logements d'utilité publique et des logements à destination des personnes vulnérables. Ces plans se veulent complémentaires et représentent des moyens financiers complémentaires à ceux qui sont déjà inscrits dans le budget wallon. Il s'agit donc d'investissements massifs et directs pour répondre aux besoins en matière de logement pour les citoyens. Cela contribuera à la transition environnementale et à la relance économique.

Au niveau des jeunes et du logement, on aura l'occasion tout à l'heure d'approfondir le sujet lors de la discussion sur la résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants.

Nous devons tout faire pour permettre à nos citoyens d'y accéder, avec une attention particulière pour les plus jeunes, car, avec le renforcement des règles prudentielles de la part des banques, sans apport personnel, cela devient de plus en plus difficile. Les outils publics wallons comme la Société wallonne du crédit social ou le Fonds du logement sont essentiels. Des dispositifs existants permettent déjà d'emprunter à des quotités supérieures à 100 % du montant de la valeur vénale.

Rappelons également que, à l'initiative du ministre, depuis le 1er juin 2020, la Société wallonne du crédit social a développé un prêt à tempérament à zéro pour cent pour les jeunes emprunteurs qui s'adressent à une banque pour leur achat, mais qui ont besoin de financer la partie non couverte du prêt. Des moyens financiers pour développer des actions spécifiques relatives à l'accès aux crédits hypothécaires sociaux sont aussi prévus. Il s'agit notamment de revoir les conditions d'octroi et les modalités des crédits hypothécaires sociaux afin d'en élargir leur champ d'application.

Récemment, le ministre a annoncé, dans la lutte contre la précarité étudiante, différentes mesures comme la création de logements à prix abordable, mais également le lancement d'une grille indicative des loyers qui sera la bienvenue.

Je ne vais pas revenir sur l'allocation loyer, vous y avez déjà partiellement répondu.

J'en arrive donc à ma conclusion. La politique du logement constitue une véritable colonne vertébrale de cette législature. Cela démontre que, pour les socialistes, le logement représente une réelle priorité. Nous prenons nos responsabilités et nous faisons bouger les lignes avec l'ensemble du Gouvernement. La situation actuelle l'exige. Nous osons agir concrètement pour les gens alors que certains s'enferment dans une logique de combat stérile, utilisant le logement comme un jeu politique en utilisant une argumentation relevant d'un dogmatisme sans borne pour tenter d'embrigader les foules.

Au-delà des discours, nous voulons des actes et des faits.

Les faits démontrent qu'ils sont bien là. La posture de l'indignation sur le long terme n'a aucun sens, si, à un moment donné, on ne passe pas à l'action. Nous vivons dans une période tragique qui restera sans doute dans l'histoire. Ce dont nous avons besoin, c'est une solidarité, une vision commune qui dépasse les querelles politiciennes, et non les manquements, les difficultés, s'indigner.

Nous pouvons tous le faire, mais il faut aussi pouvoir passer à l'action dans le contexte actuel et avec les contraintes existantes. Il s'agit de faire en sorte qu'en fin de législature, nous puissions aboutir à un bilan chiffré le meilleur possible, un bilan au service des gens, un bilan qui contribue et aide concrètement la population.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je serai moins direct que M. Lomba, l'ajustement présenté par le M. le Ministre étant essentiellement technique, il l'a dit lui-même, mais appelant néanmoins une série de remarques ou de questions.

Je vais d'abord rejoindre votre propos liminaire, Monsieur le Ministre. Vous avez remercié les équipes qui sont autour de vous, et je pense que ce sont des remerciements qui sont largement mérités. Je veux saluer la qualité des documents qui ont été fournis, l'exposé particulier est très complet, et l'on y trouve déjà une série de précisions utiles.

Par ailleurs, il y a dans cet ajustement toute une série d'adaptations techniques liées notamment à l'évolution des paramètres pour un certain nombre de dotations. Tout cela n'appelle pas nécessairement beaucoup de commentaires.

Je voudrais pointer quelques thématiques et relever des éléments qui, pour avoir lu aussi attentivement que possible les quelque 230 pages de l'exposé particulier, ne sont guère évoqués dans vos documents.

La première thématique serait de savoir où vous en êtes dans l'application du budget base zéro. Aux yeux du

ministre du Budget, c'était une innovation importante qui devait amener à repenser un petit peu les priorités, dégager des moyens, faire des économies, revoir un peu le modèle. Je n'en ai pas vu la trace dans l'exposé particulier, dans les chiffres que vous avez présentés. Même si ce n'est pas visible, y a-t-il une réflexion qui est en cours à ce niveau et qui pourrait produire ses effets tôt ou tard. Ce sera intéressant de faire le point en termes de méthode de travail sur la mise en œuvre de cette méthodologie.

Par ailleurs, je n'ai pas vu grand chose non plus concernant la politique de la ruralité, puisque vous êtes désormais non pas seulement le ministre des Villes, mais également le ministre des Communes rurales – et personnellement je m'en réjouis.

Vous avez annoncé une enveloppe intéressante pour les communes rurales dans le cadre d'une opération intitulée cœur de village : 35 millions d'euros si je ne me trompe. Mais je ne les ai pas vus dans les documents budgétaires. Où sont ces 35 millions d'euros ? Sont-ils quelque part dans une provision, dans les crédits du Plan de relance ?

Au-delà de la localisation précise de ces montants, pourriez-vous nous en dire davantage sur la mise en œuvre de cette opération cœur de village ? Avez-vous pu définir maintenant les modalités de l'appel à projets ?

Avez-vous un calendrier plus précis à nous communiquer sur cette question importante à nos yeux ? Le cdH insiste depuis longtemps sur la nécessité d'accorder de l'attention aux communes rurales qui connaissent des problèmes spécifiques. Cette opération cœur de village est un élément de réponse qui nous paraissait tout à fait intéressant. Si vous pouvez nous en dire davantage sur la mise en œuvre de cette opération, ce serait intéressant pour nous.

Dans le même ordre d'idée, vous avez annoncé une enveloppe additionnelle de 60 millions d'euros, si je ne me trompe, pour les plans communaux d'investissement dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux. Ce montant se trouve-t-il dans l'ajustement en tout ou en partie ? Je n'ai rien vu.

S'agit-il uniquement d'un effet d'annonce ou bien y aura-t-il une concrétisation tôt ou tard ? J'imagine que vous ne vous êtes pas exposé avec l'annonce de ce montant sans avoir assuré vos arrières. Pouvez-vous nous dire comment cette enveloppe additionnelle pourrait être dégelée et mise en œuvre au bénéfice des pouvoirs locaux ?

Enfin, comme notre collègue du PTB l'a également souligné, je voudrais revenir sur la situation globale des pouvoirs locaux qui nous préoccupe, les uns et les autres, depuis longtemps. Les chiffres que l'on voit apparaître maintenant de l'exercice 2020 peuvent s'avérer peut-être plus rassurants que ce que l'on aurait pu redouter, mais on sait que les problèmes structurels

sont bien là, que les impacts du covid vont se faire sentir surtout en 2022, bien plus qu'en 2020.

Ce plan global que vous annoncez depuis si longtemps conserve donc toute sa raison d'être. Dans l'ajustement budgétaire, il n'y a rien non plus sur ce plan global d'aide aux communes. Il y a des mesures, mais qui sont plutôt ponctuelles.

Je voudrais aussi, à la faveur de cette discussion sur l'ajustement, puisque cela nous donne l'occasion de faire un peu le point sur une série de problématiques, vous demander si ce plan global finira par voir le jour et dans quels délais. Je crois que c'est, au-delà des ajustements techniques qui peuvent être réalisés, une réponse vraiment très attendue par l'ensemble des pouvoirs locaux.

Voilà quelques questions sur ce que je n'ai pas vu dans l'ajustement. Il y a par contre des choses que l'on a pu identifier, que vous avez d'ailleurs soulignées vous-même, Monsieur le Ministre, et qui suscitent l'intérêt et l'attention. Je voudrais peut-être vous demander un certain nombre de précisions par rapport à des inscriptions de crédits ou des éléments de justification qui se trouvent dans votre exposé particulier.

Dans le désordre, vous avez notamment inscrit un montant assez significatif, je trouve, en ce qui concerne l'habitat permanent, puisque vous faites passer le crédit de cinq millions d'euros à 20 millions d'euros. Dans l'exposé particulier, les zones d'habitat qui sont concernées par cet investissement sont bien mentionnées. Il y en a 17, sauf erreur de ma part.

Je voulais vous demander comment vous envisagez l'utilisation de ce crédit important. Dans votre esprit, est-ce une opération *one shot* qui permettrait de solutionner les problèmes que l'on connaît bien dans ces zones d'habitats permanents et depuis très longtemps. Ou bien est-ce une première phase d'investissement qui permettra d'amorcer une reconversion de ces zones qui appellerait, le cas échéant, d'autres phases ultérieurement ? Le montant, en tout cas, est significatif. Pouvez-vous nous en dire davantage sur l'utilisation que vous allez faire de ce crédit ?

Parmi les éléments intéressants, il y a également ce fonds pour le numérique sur lequel je voudrais également vous interroger puisqu'il est en lien, sauf erreur de ma part, avec l'accord qui a été conclu avec les opérateurs de télécommunication. Il était prévu que les opérateurs investissent 11 millions d'euros, si je ne me trompe, en échange de la suppression des taxes sur les mâts et les pylônes.

Par ailleurs, il y a ce crédit qui apparaît dont il est dit qu'il pourrait être alimenté par cinq millions d'euros versés par les opérateurs de télécommunication, plus deux fois 2,5 millions d'euros en provenance de vos crédits, Monsieur le Ministre, et puis des crédits du ministre du numérique. Pour bien comprendre, les

cinq millions d'euros qui sont financés par les opérateurs font-ils partie des 11 millions d'euros de l'accord initial ou bien est-ce une enveloppe additionnelle ?

Ces montants permettront-ils, à votre estime, de résoudre ce problème lancinant qui n'a que trop duré des zones blanches ? Puisque l'on sait qu'un certain nombre de sous-régions de la Wallonie sont encore, malheureusement, handicapées par cette problématique des zones blanches. Pour le groupe cdH en particulier, mais aussi pour l'ensemble des groupes, c'est une vraie difficulté qu'il faut absolument résoudre.

Les montants dont il est fait état, que ce soit les 11 millions ou les 5 millions, sont-ils de nature à résoudre ce problème-là ? Avez-vous éventuellement des informations à nous communiquer là-dessus. Par ailleurs, si j'ai bien vu, il y a un appel à projets qui va être lancé à travers ce fonds pour le numérique. Là aussi, pouvez-vous nous en dire davantage ?

Vous avez également, et je vous en remercie et vous en félicite, adapté les crédits de façon à permettre le financement de toutes les structures supralocales que vous avez reconnues suite à l'appel à projets que vous avez lancé. Je me réjouis qu'il n'y ait pas eu de limitation budgétaire par rapport aux dossiers qui ont été considérés comme éligibles. J'ai le souvenir que quand vous nous aviez donné des premières informations sur les dossiers de candidatures rentrés et l'analyse qui avait été faite, un tiers des dossiers avaient été considérés comme ne rentrant pas dans les conditions. On peut se réjouir pour ceux qui sont retenus et se réjouir des montants qui sont dégagés, mais d'une part, pouvez-vous nous exposer les raisons pour lesquelles certains dossiers n'ont pas pu être retenus ? Quelles sont les conditions d'éligibilité qui ont pu poser problème pour un certain nombre de dossiers et de candidatures ?

D'autre part, je trouve, je ne sais pas si cela doit se faire ici à la faveur de l'ajustement, mais je crois que le sujet est suffisamment important que pour qu'il fasse l'objet, le moment venu, de votre part, peut-être déjà ici si c'est possible, d'une présentation de la philosophie des projets qui ont été rentrés, des types de projets qui sont a priori soutenus par les communes participantes, les modalités juridiques qui sont privilégiées par les uns et par les autres pour que l'on puisse avoir un constat de départ, étant entendu que dans les mois et les années qui viennent, ce dispositif devra être évalué et sans doute adapté pour coller au mieux aux réalités de terrain. Dès à présent, pouvez-vous nous faire un point de la situation de départ, sur base des dossiers de candidatures que vous avez analysés, que vous avez éliminés ou que vous avez retenus ?

Je voudrais aussi, dans ces considérations un peu générales, revenir sur la problématique des compensations plan Marshall. Cela commence à dater, le plan Marshall. Depuis lors, les plans se sont

multipliés, accumulés et cela paraît un peu désuet d'évoquer encore des compensations plan Marshall, mais voilà, elles sont toujours là. Elles sont même renforcées, puisqu'il y a des moyens supplémentaires qui sont affectés à ces postes. J'ai le souvenir que vous nous aviez indiqué, je crois que c'était à la fin de l'année dernière, que ce dispositif méritait d'être repensé, et que vous aviez chargé le Service public de Wallonie de faire une analyse de la situation de tous ces montants octroyés aux communes ou aux provinces au titre de compensation plan Marshall. Cette analyse a-t-elle pu être réalisée ? Les majorations de crédits sont-elles en lien avec cette analyse, ou est-ce simplement l'application mécanique d'un certain nombre de critères ? Ce sont des montants qui sont importants, globalement. On parle quand même de 75 millions pour les communes et de 28 millions pour les provinces. Ce sont des montants qui sont en augmentation. Avez-vous une vue claire sur l'évolution de ces postes, et éventuellement de leur adaptation ?

Je voudrais aussi, si vous permettez, Monsieur le Ministre, vous interroger sur la politique de la ville. J'ai compris qu'en ce qui concerne la ruralité, il n'y a pas encore de trace très concrète et très visible des annonces que vous avez faites. Les choses sont plus rapidement mises en œuvre, notamment pour ce droit de tirage à destination des grandes villes, puisque là, on a quelques informations, les crédits ont été adaptés. De plus, vous nous dites dans l'exposé particulier que d'ici à la fin du mois de septembre, vous devriez être en mesure d'analyser les demandes qui auraient été rentrées par les grandes villes. Au-delà de cette adaptation des crédits, l'adaptation du plan de liquidation et de l'annonce de la circulaire qui a été lancée, pouvez-vous déjà nous apporter d'autres précisions sur la façon dont ce droit de tirage sera mis en œuvre ? En toute hypothèse, les choses vont à un bon rythme.

Je voudrais m'assurer que, pour les autres communes, les choses puissent également avancer sans trop tarder, non seulement les communes rurales, mais aussi les communes qui sont dans les dispositifs de rénovation urbaine, de revitalisation urbaine.

Votre exposé particulier, si j'ai bien lu, redit que vous êtes chargé d'évaluer les outils d'aménagement et de développement urbain, que des groupes de travail se mettent en place et que, peut-être pour 2022, on pourrait avoir de premières propositions. Je ne voudrais pas que ces annonces, qui étaient assorties de majorations de crédits, s'enlisent dans des réflexions ou des concertations. Pouvez-vous nous rassurer par rapport à cela ? J'entends parler maintenant d'un package d'outils urbains, c'est sans doute intéressant, mais la formule en elle-même n'est pas tout à fait nouvelle, puisque de mémoire déjà en 2015, on évoquait des dispositifs de ce type. Pouvez-vous nous rassurer sur le rythme sur lequel vous allez pouvoir mettre en œuvre les intentions que vous aviez annoncées dans le cadre de cette politique intégrée de la ville, au côté des grandes villes, pour

lesquelles les choses avancent bien ? Les choses avancent-elles également pour les communes qui ne font pas partie de cette catégorie privilégiée et pour les communes rurales, cela va sans dire ?

Un mot encore sur le logement, je reviendrai peut-être dans la discussion – si vous me le permettez, Monsieur le Président – sur les questions plus ponctuelles, parce que certaines allocations de base appellent parfois des précisions, mais peut-être pas dans le cadre d'une discussion générale.

En ce qui concerne le logement, je rejoins un peu le propos de M. Lomba. C'est vrai que les ambitions sont grandes et que la volonté est de sortir d'une posture de critique et de passer à l'action. Je voudrais m'en réjouir, mais l'intention ne suffit pas et les actions doivent pouvoir se vérifier sur le terrain. Je sais que les ambitions sont grandes et que leur mise en œuvre est peut-être un peu compliquée. Je sais que la matière est lourde et que le paquebot du logement, en particulier du logement public ou du logement privé également, c'est un paquebot qui évolue à son rythme. Enfin, tout de même, par rapport aux annonces de la DPR, qui était particulièrement ambitieuse, on a eu la confirmation, déjà l'année dernière, d'un plan de 1,2 milliard pour la rénovation de 25 000 logements, ce qui, entre nous, était quand même très largement en deçà de l'ambition de la Déclaration de politique régionale, puisque l'on y parlait de la rénovation de 55 000 logements. On est à mi-chemin sur ce volet. Surtout, sur les autres volets, l'accroissement de 12 000 logements publics, la création de résidences-services, de logements intergénérationnels, de logements modulables, de logements adaptables, l'augmentation du nombre de logements ou de bâtiments transformés en logements pris en charge par les AIS, l'amplification des prêts à taux zéro. Il y avait vraiment toute une série d'objectifs très ambitieux, sans revenir sur l'allocation de loyers dont on a déjà parlé. On a envie de vous soutenir dans la volonté de passer à l'action. Pouvez-vous, là aussi en termes de calendrier, nous confirmer que les choses vont réellement se traduire sur le terrain ? J'ai vu quelque part qu'il y avait l'annonce dans le secteur privé de 45 logements qui allaient pouvoir être créés via une allocation de base. C'est bien, voilà une annonce très précise, mais objectivement en termes d'ampleur, on est très loin des objectifs plus ambitieux.

Il y a des grands montants qui sont annoncés, il y a des plans qui sont annoncés, mais sur la mise en œuvre, avez-vous éventuellement des indications qui pourraient nous convaincre que le souhait de M. Lomba se concrétise ?

Enfin, Monsieur le Président, sans vouloir être trop long, je voudrais évoquer la note de genre qui est jointe à votre exposé particulier, pour vous féliciter pour cet exercice qui est un peu inédit dans le chef des conseillers budgétaires et des rédacteurs habituels de ces documents.

J'y ai vu quelques indications intéressantes, notamment l'idée qu'un cadastre allait être réalisé au niveau local. De quoi s'agit-il précisément ? On parle d'un cadastre de la fonction publique locale. Suite à son analyse seront identifiées les diverses recommandations à relayer vers le niveau local en matière de gestion gérée du personnel. Où en est ce cadastre ? Quels sont les types de données qu'il faudra rassembler ? Je vais être tout à fait positif par rapport à ces annonces. J'espère que ce ne sera pas une charge administrative excessive aux yeux des services GRH des différentes communes.

Toujours dans cette note de genre, vous parlez d'un recensement des initiatives locales de démocratie participative mise en œuvre dans le cadre d'une politique gérée d'aménagement de l'espace public. On parle là aussi d'un cadastre des conseils consultatifs femmes-hommes. Tout cela est intéressant. Une circulaire sera élaborée et envoyée aux pouvoirs locaux. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que cet aspect de votre politique vous intéresse aussi tout particulièrement. Merci de nous donner quelques précisions sur ces bonnes intentions.

M. le Président. – La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – Monsieur le Président, j'interviendrai plutôt sur la partie « Logement » et mon collègue sur la partie « Pouvoirs locaux » et bien sûr les zones de secours et la supracommunalité.

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre présentation. Cet ajustement budgétaire est dans la continuité de 2021 tout en sachant que nous avons une année qui a été rythmée par toute une série d'incertitudes liées à cette crise sanitaire.

Quand vous dites : « Nous préparons l'avenir », et bien oui, avec le Gouvernement, vous préparez certainement l'avenir et je vois que vous avez pu obtenir une augmentation de vos moyens pour vos compétences, particulièrement dans le logement privé. Vous en avez déjà parlé puisqu'une augmentation importante est liée à la mise en œuvre du mécanisme de la garantie locative universelle qui sera mise en œuvre par la société wallonne de crédit social.

Vous avez dit que ces moyens seraient mis à la disposition de 12 000 ménages qui feraient une demande pour leur résidence principale et 8 000 demandeurs dans le cadre d'un bail étudiant. Nous parlerons tout à l'heure de la précarité étudiante. Évidemment qu'un projet comme celui-ci va certainement avoir des échos auprès des étudiants. Bien que ce dispositif ne soit accessible que depuis le mois de mai, pourriez-vous déjà nous faire un premier bilan ? Maintenez-vous les estimations qui étaient celles qui

avaient été annoncées ? Ce serait intéressant de pouvoir avoir un premier écho sur cette mesure.

Cette augmentation s'explique aussi, mais en plus faible partie, par rapport à des subventions qui sont destinées au fonds du logement dans le cadre des programmes communaux du logement. On pourrait vous poser la question par rapport au financement des 45 logements qui se trouvent dans le cadre de ce programme. Pourriez-vous nous donner quelques informations par rapport à ces 45 logements particulièrement à l'endroit où ils se situent ? Cela fait-il partie de votre projet « Cœur de village » ? Dans ce programme de ruralité auquel vous avez répondu, puisque vous avez été interrogé plusieurs fois sur l'importance de la ruralité dans la Région wallonne.

Au niveau de ces 45 logements, je voulais savoir si cela se trouvait dans ce programme ou si c'était simplement une acquisition ou bien une rénovation. Je voulais avoir quelques informations sur ce point-là.

Je voulais aussi vous interroger au niveau du secteur privé. Vous avez indiqué dans la presse que vous souhaitiez mettre en œuvre des mesures de facilitation pour l'accès au logement étudiant. J'en ai déjà parlé. Vous avez évoqué deux possibilités : soit la création de 500 logements publics via les sociétés de logements publics destinés aux étudiants, soit par un élargissement des missions des AIS qui pourraient élargir leurs missions. Vous aviez également annoncé la création d'une grille indicative pour les loyers étudiants, ce qui est vraiment à saluer.

Nous savons que ces points ne se trouvent pas aujourd'hui dans le budget ajusté parce que vous avez annoncé cela et je pense que le conclave budgétaire était déjà terminé. Toutefois, puisque nous sommes dans le budget ajusté, je pense que c'est l'occasion que vous puissiez nous donner des détails supplémentaires sur cette thématique.

Verra-t-on dès 2022 des budgets qui seront dégagés pour cette thématique ? Nos collègues auront l'occasion d'évoquer l'importance de cette problématique dans l'intervention qui sera faite tout à l'heure. Je voudrais également vous demander : quand allez-vous mettre en œuvre ou demander au Centre d'études en habitat durable de mettre en place la grille indicative des loyers ?

Par rapport aux logements du secteur public, mon collègue, M. Lomba, l'a rappelé : vous avez prévu d'investir 1,2 milliard d'euros en droit de tirage pour procéder à la rénovation énergétique de 25 711 logements à travers 568 opérations, ce qui est un montant extrêmement important.

Je sais que le premier immeuble rénové a été finalisé au mois d'avril. C'est donc déjà pas mal, mais il y a des craintes. J'ai entendu de la part de directeurs gérant des

SLSP, qui saluent le Plan de rénovation, des craintes par rapport à l'explosion des coûts.

Le prix des matières premières – nous avons déjà abordé au sein de cette commission cette problématique – a été mis en avant. On sait que le prix du bois de construction, par exemple, a triplé entre avril 2020 et avril 2021.

Je n'ai pas vu, dans ce budget ajusté, que la somme qui était consacrée au Plan de rénovation avait été modifiée. Alors que nous savons que les coûts à la rénovation des bâtiments va terriblement augmenter.

Va-t-on réaliser des économies ? Il va falloir. Ou bien vous allez devoir faire des arbitrages concernant certaines opérations parce que, par rapport au montant, vous n'allez pas avoir la possibilité de tout rénover. Parce que les coûts étant nettement plus importants, vous allez avoir une contrainte par rapport à cela.

Soit vous ferez des arbitrages, soit vous allez diminuer le nombre de logements rénovés. Ou bien – et j'espère que non – réduire la qualité des matériaux à employer pour ne pas augmenter les coûts de rénovation.

Qu'en est-il aussi de la possibilité d'utiliser les matériaux biosourcés dont nous avons déjà parlé largement dans cette commission ?

J'aimerais que vous puissiez me dire quels seront vos choix face à l'explosion de ces coûts puisque les montants n'ont pas été adaptés.

Dans le cadre du troisième point sur lequel je voulais revenir, je voulais vous soutenir dans l'appel à projets relatif aux zones reprises en habitat permanent. C'est un choix important. On a parlé de la précarité. Pouvoir transformer ces 17 zones de loisirs qui sont concernées par le phénomène de l'habitat permanent en zone d'habitat vert, c'est vraiment un plus. Vous y consacrez des moyens complémentaires. Je voulais vous soutenir dans cette opération, c'est vraiment important d'avoir consacré des investissements pour 17 zones. J'aimerais connaître le calendrier que vous avez prévu pour la répartition de ces moyens en 2021 puisque l'on sait que c'est évidemment un plan qui avait été programmé sur plusieurs années de 2020 à 2024, donc sur cinq ans.

Voilà ma première intervention sur le logement. J'aurai encore d'autres commentaires et questions lorsque nous aborderons les DO.

M. le Président. – La parole est à M. Douette pour poser sa question.

M. Douette (MR). – Monsieur le Ministre, mes premières questions porteront sur la digitalisation au niveau des pouvoirs locaux. On a parlé de lancement d'appels à projets relatifs à cette digitalisation. Les

débats et propositions au sein de cette commission nécessitant – il y aura encore des débats certainement tout à l'heure – l'équipement adéquat pour les pouvoirs locaux en matériels et logiciels informatiques, cette question est vraiment prégnante.

Quand ces appels à projets seront-ils lancés ? Quels en sont les contours ?

Ma deuxième question porte plus sur la supracommunalité. On observe un renforcement dans le budget en faveur d'expériences pilotes en matière de supracommunalité. Je vous remercie d'avoir vraiment appuyé cette notion parce que vous savez que cela me tient à cœur également. Dans le projet que vous avez lancé, le Gouvernement a-t-il pris attitude en sélectionnant les projets ? Il me revient que oui, mais je n'ai pas trouvé l'ensemble des projets retenus. Peut-on avoir connaissance de ces projets sélectionnés ?

Comment ces nouveaux moyens seront-ils affectés ? On parle de 1,2 million d'euros, de 2,4 millions d'euros – je reprends les montants qu'avait cités mon collègue Éric Lomba. Viennent-ils renforcer des projets en cours ou a-t-on créé de nouvelles structures ?

Un nouvel appel à projets sera-t-il lancé ? J'ai entendu que vous alliez contacter les communes qui n'ont pas été concernées, mais, après, cette année ou ces deux ans, y a-t-il de nouveaux projets qui seraient lancés le cas échéant ? Si oui, avez-vous un échéancier ?

Comme nous avons déjà pu l'indiquer, pour être efficaces au niveau de la supracommunalité, nous souhaitons au niveau de mon groupe avoir un regard sur les projets et pas uniquement sur les structures. Nous ne devons pas retravailler comme le passé si des structures ne sont pas efficaces et efficaces. Au cours de cette analyse – et j'aimerais bien savoir comment va être faite cette analyse dans les deux ans à venir –, il y a des structures qui vont certainement être dynamiques, porteuses de projets, tandis que d'autres à mon avis vont être certainement plus lentes à la détente. Peut-être faudrait-il, à ce moment-là, orienter les subventions vers d'autres structures qui seront porteuses de projets et pas uniquement sur des structures qui seront uniquement des coquilles vides. J'aimerais savoir comment vous allez réaliser cette analyse.

Dans le cadre de cette supracommunalité, je vous avais parlé également – et vous savez que c'est quelque chose qui me tient à cœur également – de mettre en place, si l'on part de nouvelles structures, des régies pluricommunales autonomes pour faciliter notamment certains projets supracommunaux. Je sais que cette vision est un petit peu complexe à comprendre. Je souhaiterais savoir ce que vous en pensez parce que pour moi, elles pourraient permettre, dans le cadre de la supracommunalité, de vraiment créer des liens publics-privés dans des domaines très particuliers comme l'Énergie et le Logement et peut-être pas sombrer dans

l'exagération – et M. Beugnies en faisait référence – et la non-compréhension du marché qu'a réalisé Bruxelles dans le cadre de liens entre des privés et les AIS.

Un autre vecteur être mis en place, où l'on a du public avec du privé, mais du privé contrôlé. Que pensez-vous de ces visions au niveau de ces régions pluricommunales autonomes qui pourraient apporter du rendement ? Cela veut dire que l'on voit un retour sur investissements pour des communes qui seraient associées, ce qui nous changera des subsides traditionnels et que des communes puissent créer elles-mêmes une partie de leurs richesses sans venir quémander non stop à la Région wallonne.

Toujours dans le cas de la supracommunalité, je rejoins mon collègue M. Dispa, avez-vous dans vos cartons l'intention de mettre en place plus de droits de tirage sur différentes thématiques comme le fait la Flandre ? J'ai l'habitude de travailler avec la Flandre, ils ont cette vision des choses. Cela permettrait de donner du sens aux plans stratégiques communaux que l'on nous a fait faire il y a quelques années. Je vous avoue que j'y ai cru et que j'y crois toujours, mais comme on est toujours dans une technique de subsides, de saupoudrage au niveau de la Région wallonne, l'application de ces plans stratégiques est difficile puisque l'on a des visions sur nos communes, mais on est obligé de les quitter pour suivre les projets portés par la Région wallonne. Certaines communes ont même engagé ce que l'on appelle entre nous des « subsidiologues », pour essayer de suivre les subsides de la Région.

Je vois qu'un projet pilote a été porté pour les grandes villes. Les zones rurales pourront-elles également avoir accès à ces droits de tirage ou a-t-on décidé que les ruraux sont tout simplement des gestionnaires de seconde zone qui ne sont pas capables de monter des projets stratégiques ?

On remarque que des grandes villes vont encore dépendre de la vache à lait Région wallonne et que les zones rurales pourront continuer à bénéficier de 5 000 euros pour le projet Tartempion, de 4 500 euros pour d'autres projets. À un moment donné il serait temps d'avoir cette vision stratégique des droits de tirage. Je sais que vous y êtes attentif, on en a souvent discuté ensemble, c'est quelque chose que vous appréciez beaucoup et vous allez me répondre que c'est dans vos cartons et que l'on va y travailler tous ensemble, ce qui permettrait de mettre les villes et les zones rurales sur le même pied d'égalité dans le fonctionnement.

C'est pour la supracommunalité. Désolé pour la fin un peu cash, mais c'est un projet qui me tient à cœur si l'on veut avancer au niveau du financement et du maintien du financement pour nos pouvoirs locaux.

Au niveau des zones de secours, je commencerais par ma question puis j'arriverais sur une vision plus

globale sur ce nouveau projet de financement des zones de secours. Je vous rassure, j'ai beaucoup de choses à vous dire sur le sujet, mais je m'en tiendrai à la partie budgétaire et j'essaierai de ne pas déborder sur d'autres points.

Dès 2019, le Gouvernement wallon s'attaquait à la réforme du financement des zones de secours afin de soulager les budgets communaux, et c'était une bonne chose. C'est toujours une bonne chose. En ce mois de juin 2021, certaines zones de secours et communes wallonnes n'ont pas encore reçu la compensation financière accordée par la Wallonie afin d'ajuster les erreurs de calcul de la part des provinces qui étaient dues à chaque commune.

En effet, dans le cadre du phasage de la reprise du financement des zones de secours, les communes devaient obtenir un remboursement de 20 % du budget qu'elles octroyaient aux zones de secours. Plusieurs communes et zones de secours ont écrit à plusieurs reprises. En tant que président de zone, je vous ai écrit à deux reprises pour vous indiquer que, dans la zone dont j'ai la gestion – je suppose que c'est la même chose ailleurs, mais je n'ai pas pris la peine de faire cette vérification –, certaines communes n'ont pas reçu cette compensation.

Dans la nouvelle version de calcul de ce budget 2021, tenez-vous compte de cette compensation pour les communes qui ne l'ont pas reçue ? Allez-vous faire un rattrapage pour les communes qui n'ont pas reçu cette compensation en 2020 ? Qu'est-il prévu dans la circulaire budgétaire à ce niveau ? Je vous ai d'ailleurs envoyé un tableau reprenant les six communes qui n'avaient pas eu ce rattrapage, cela va de 1 500 euros à 6 500 euros. C'est pour une petite zone, donc s'il y a des erreurs dans la zone dont j'ai la gestion, je suppose qu'il y en a également dans les zones les plus importantes. Je me tiens à votre disposition et à la disposition de votre cabinet pour peut-être expliquer où sont les erreurs à ce niveau.

De manière plus globale, au niveau de cette réforme, la Région va-t-elle tenir compte, dans les calculs qui seront transmis aux provinces, de l'intervention fédérale ? On nous annonce une intervention fédérale complémentaire. Le souhait est de savoir si vous allez intégrer l'intervention fédérale complémentaire ou viendra-t-elle en complément ? Si c'est le cas, si on l'intègre, ce n'est pas correct puisqu'il avait été prévu que l'on se basait sur 60 % et votre prédécesseur avait dit que si l'on arrivait à aller chercher plus au Fédéral, c'était tant mieux, mais on ne l'intégrerait pas dans les 60 %, bien entendu.

J'aimerais bien avoir votre réponse à ce sujet.

Jusqu'à présent, la Région ne précise pas la manière dont les provinces doivent répartir les montants entre les zones. On a défini un montant global. On arrive à 60 %.

Y a-t-il une porte de négociation ? Allez-vous pouvoir accompagner les zones de secours dans cette négociation, le cas échéant ? Ce qui me pose problème là-dedans, c'est la clé de répartition.

On a fait une clé de répartition en se basant sur les dotations communales pures et dures. On ne tient pas compte du mode de gestion de la zone. Donc là, cela m'inquiète un peu. Si l'on a les dotations, le fonds des communes, pour les communes, il y a des clés de répartition avec des critères qui sont établis. Certes, dans le cadre des zones de secours, les grandes villes doivent certainement avoir un financement complémentaire et là, je reviens sur les rats des villes et rats des champs, avoir une dotation complémentaire, mais dans l'état actuel des choses, quand je regarde les montants qui sont référés dans la note, il y a vraiment une disproportion qui est tout à fait illogique.

J'ai le sentiment parfois que l'on a la prime à la mauvaise gestion. Je ne dis pas qu'il y a de la mauvaise gestion, mais c'est comme cela que je le prends de l'extérieur. On ne vérifie pas la pertinence. D'ailleurs, j'en veux pour preuve que, dans la dotation, on se base pour estimer le montant qui va être attribué aux communes, sur le budget des zones. Très clairement, j'aurais préféré, à un moment donné que l'on me dise : « Va-t-on tenir compte des comptes et bilans des zones ? ». Se baser sur un budget pour faire une dotation, cela me paraît un peu étrange. Je pense qu'à un moment donné, on doit vérifier la véracité. Je comprends qu'au début on se base sur le budget, je peux l'entendre, mais, à un moment donné, je pense qu'il a falloir se baser sur les comptes pour savoir quelle est vraiment la photographie de la gestion de la zone.

Mes questions sont les suivantes : va-t-on se baser, à un moment donné, sur les comptes ? Parce que les budgets on peut les gonfler, on connaît la technique. La province va aider, on gonfle un peu le budget. Moi j'aimerais bien que l'on se base sur les comptes. Va-t-on utiliser une autre clé de répartition parce que clairement, dans la clé de répartition actuelle, j'ai le sentiment qu'un citoyen n'est pas égal à un autre citoyen dans le financement de la zone ?

On parle des 60 %. Si je me réfère aux 60 % basés sur une année X qui est 2019 – de mémoire – avec les 20, 30, on arrive à 60 % en 2024. En 2024, on ne va pas tenir compte de 60 % du montant de 2024, on tiendra compte de 60 % d'un montant avant.

Or, si je fais le calcul pour la zone de secours dont j'ai la gestion, en 2024, si l'on garde les mêmes chiffres j'arrive à une intervention financière de la Province de Liège qui sera de 52 % et en 2026, toutes choses restant égales, l'intervention de la province représentera 48 %.

Y a-t-il une indexation prévue dans cette dotation ? Parce que là j'ai un problème. Si en 2026 la province ne représente plus que 48 % de la dotation, quel va encore

être le rôle juridique de la province ? Actuellement, elle a quand même une majorité de blocages. Quand elle paiera 60 % de la dotation, je veux bien comprendre que la province paie, donc elle a un pouvoir de blocage, une majorité de blocages notamment sur les budgets ou sur les comptes. Mais à partir du moment où l'on arrive à 48 % de la dotation, cela veut dire que les communes gardent le leadership. Il y aura un changement de paradigme à ce moment-là. Ce changement est-il prévu ?

Il y avait également, dans les dotations du Fonds des communes, de manière antécédente, 10 % qui étaient prévus pour le financement des zones de secours. Ces 10 % sont-ils intégrés dans les 60 % ou viennent-ils en sus des 60 % ? Les provinces nous répondent tout à fait logiquement, et je veux bien les comprendre, que non, que les 10 % sont intégrés dans les 60 %, auquel cas au final cette réforme n'est déjà plus de 60 % au total.

Dernier élément, je vois dans le budget que la Région wallonne prolonge l'aide de 7 millions d'euros – de mémoire – qui était prévue.

J'avais le sentiment que c'était un *one shot*, une espèce d'incitant au départ en disant aux provinces : « Allons-y ». Je vois que c'est devenu récurrent. J'ai peut-être mal compris à ce moment-là. Ce n'est pas grave si c'est devenu récurrent parce que j'ai peut-être une proposition à vous faire, M. Beugnies l'a citée : comme les provinces ont commencé à supprimer toute une série de services qu'elle livrait aux communes pour financer la zone de secours.

Chez nous, par exemple, elles ont supprimé l'Académie des sports, donc du sport pour les jeunes après la journée. On a supprimé l'outil MobiTIC, qui permettait l'informatisation des aînés, ce qui permettait de rompre une certaine fracture numérique. Ces 7 millions d'euros, tant qu'ils sont récurrents et inscrits au budget, ne peuvent-ils pas être utilisés pour financer certains projets que supprimeraient les provinces ?

Que se passe-t-il au niveau des provinces ? On nous finance une partie, mais on nous reprend une autre partie. Quand vous faites le delta de tout cela, je pense que, en 2026 – parce que j'ai passé mon temps à faire des calculs pour ma commune – on aura au total gagné 20 %. L'aide financière, bon an, mal an, quand on fait les équilibres, en 2026 ce sera une participation financière des communes de 20 %. C'est déjà très bien, on gagne 20 %, tant mieux, mais alors il faut être en phase avec les discours et dire : « OK, on aide à hauteur de 20 %... » Je n'ai pas de souci avec cela, mais je pense qu'il faut de la clarté.

En conclusion, je pense que le projet a le mérite d'exister, il est louable. Je l'ai dit déjà à votre prédécesseur : depuis le départ, je pense que ce projet doit exister, mais il est, à mon sens, depuis le départ, par un effet de rapidité, mal embarqué.

Je pense qu'il ne nous reste plus qu'une solution, dans les semaines et mois à venir, c'est d'affiner ce dossier.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – L'avantage de passer en dernier est que beaucoup de choses ont déjà été dites et que je pourrai me concentrer sur certains éléments qui m'apparaissent importants et saillants. Mme Delporte interviendra sur le logement. Je vais, pour ma part, me concentrer sur quelques éléments à mettre en évidence en matière de pouvoirs locaux, en soulignant, comme M. le Ministre l'a fait, que la modification budgétaire ici est encore et toujours marquée par l'impact du covid.

J'avais envie de souligner un élément sur lequel je n'ai pas entendu grand-chose, ce sont les 20 millions d'euros qui seront versés aux CPAS via les provisions « covid » pour les aider à faire face aux effets de la crise qui vont continuer à se faire sentir pendant encore de nombreux mois. C'est un élément sur lequel je souhaitais particulièrement insister. Je voulais souligner ce geste à nouveau important de la part du Gouvernement en faveur des CPAS, qui sont toujours en première ligne dans la gestion de cette crise et qui vont sans doute être en première ligne le plus longtemps par rapport aux impacts en cascade de cette crise.

On a aussi évoqué notamment le soutien renforcé aux clubs sportifs ; le montant est encore ajusté pour arriver à 24,5 millions d'euros. Là aussi, ces montants sont conséquents.

Au total, il y a aussi toutes les adaptations en lien avec les évaluations de la Banque nationale. Bref, ce sont principalement les éléments saillants de l'ajustement budgétaire. Après, il y a tous les éléments techniques, mais il y a aussi quelques éléments importants, on en a cité beaucoup.

Je voulais revenir sur les 5 millions d'euros pour les appels à projets en matière de développement numérique des pouvoirs locaux dans le cadre des accords avec les opérateurs télécoms. C'est particulièrement positif pour pouvoir avancer sur la numérisation des pouvoirs locaux.

Je pense aussi que c'est un élément qui permettra d'avancer sur d'autres projets que l'on a en tête, notamment cette question de publicité des délibérations des conseils communaux. C'est un sujet qui nous tient tous à cœur ici.

J'avais tout de même une question plus technique à ce niveau-là. Je ne distinguais pas, dans les recettes, l'apport des opérateurs pour la moitié, comme annoncé dans l'accord. Je ne le voyais pas au niveau des recettes, peut-être pouvez-vous m'éclairer par rapport à cela ?

Je voulais souligner, comme mes collègues l'ont fait, sans m'attarder plus longuement, sur les moyens

supplémentaires importants débloqués dans le cadre de la supracommunalité qui permettent de soutenir un nombre important de projets sur une large partie du territoire wallon.

J'avais introduit aussi une question orale sur le sujet donc on aura l'occasion, en fonction des réponses que vous apporterez tout à l'heure, de voir si la question mérite d'être maintenue. Dans tous les cas je me réjouis de l'enthousiasme qu'a suscité cet appel à projets. Il faudra analyser les choses, voir quels seront les projets qui pourront être menés, car finalement c'est ça l'important, au-delà des structures, voir quels sont les projets, les actions menées par ces différentes structures et avancer sur cette réflexion en termes de bassin de vie, qui reste la pierre angulaire en la matière. Je rejoins mes collègues et ne serai pas plus long, j'entendrai vos réponses. J'aimerais souligner aussi l'augmentation des moyens pour les programmes de rénovation urbaine avec cet allègement annoncé du dispositif pour 2022. Je partage également les questions de mes collègues par rapport à la mise en œuvre concrète et entendrai avec intérêt vos réponses.

Finalement, une des informations les plus importantes de cet ajustement budgétaire, c'est celle que l'on ne voit pas, c'est-à-dire la confirmation du maintien de toute une série de budgets. C'est un acte politique en soi d'avoir maintenu les ambitions dans l'ensemble d'une série de mesures et de politiques de la part du Gouvernement et de votre part, Monsieur le Ministre, et notamment en termes de soutien des pouvoirs locaux face aux missions essentielles qu'ils remplissent en première ligne depuis le début de la crise et de manière générale. Vous l'avez rappelé au budget initial, c'était déjà plusieurs dizaines de millions qui étaient débloqués pour soutenir les pouvoirs locaux – vous avez cité les montants tout à l'heure – et ces montants sont encore renforcés lors de cet ajustement budgétaire, ce qui est particulièrement positif. Il est clair que l'enjeu ne s'arrête pas là. On sait que les mois et les années à venir s'annoncent particulièrement difficiles, surtout avec cette incertitude qui continue de planer. On pense notamment aux pensions, on connaît les autres impacts tels que l'IPP et d'autres recettes inquiétantes.

Des besoins supplémentaires seront nécessaires et comme certains l'ont déjà évoqué, j'aurais voulu connaître l'avancement de vos réflexions et savoir si vous avanciez sur le plan d'aides global, quelles sont les échéances attendues et espérées ? Nous y serons attentifs et vous aurez notre plein soutien pour avancer en la matière.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Vu que tout le monde a déjà parlé et que beaucoup de choses ont été dites, je vais vous faire l'économie de la contextualisation pour en venir directement au logement. Évidemment à côté des problèmes de la covid, les ajustements sont malgré

tout assez rares et le plus souvent techniques et factuels. Même si vous avez présenté des mesures phares sur lesquelles je reviendrai pendant les discussions sur les AB, l'information la plus importante est quand même celle qui ne se voit pas dans les colonnes de variation, comme M. Demeuse vient de le dire. Le Gouvernement a maintenu son ambition dans l'ensemble de ses politiques et, pour le logement par exemple, les investissements sont énormes dans la rénovation. M. Dispa parlait d'une diminution des ambitions, mais non, il y a bien 25 000 logements prévus pour la rénovation d'ici 2024 et quand on parlait de 55 000 logements dans la DPR, me semble-t-il, c'était à l'horizon 2030. Je suis donc rassurée par rapport aux investissements qui sont faits et qui sont bien maintenus.

Je voulais aussi pointer la poursuite d'anciens plans d'ancrage : un focus mis sur la création d'habitats légers dans le cadre de programmes *housing first* via l'ouverture des primes aux personnes morales.

Il reste évidemment un contexte rempli d'incertitudes, peut-être un peu moins *care*, mais néanmoins, quelle sera l'évolution de la crise à l'automne 2021 et même en 2022 ?

À quelle vitesse la société va-t-elle se redresser et forcément aussi nos finances régionales ?

Pour ce qui concerne les investissements dans le logement, comment les SLSP, mais aussi toutes les entreprises de construction, les fournisseurs de matériaux pourront-ils relever le défi ? Mme de Coster-Bauchau en a parlé longuement. On parle de pénurie de main d'œuvre, mais aussi de pénurie de matériaux, donc augmentation des coûts. Comment la Région wallonne va-t-elle prendre en compte ces difficultés supplémentaires pour la mise en œuvre de ces projets ?

Je voulais revenir aussi sur les allocations de loyer, puisque j'ai les mêmes préoccupations que notre chef de groupe, Stéphane Hazée, qui est retenu par d'autres obligations. Monsieur le Ministre, je vais me permettre de poser sa question. *La Libre* indique que « le Gouvernement serait sur le point de concrétiser le lancement de l'allocation loyer », ce qui est une bonne nouvelle, mais elle précise aussi que « le dispositif prévoirait un versement mensuel de 100 euros par mois, forcément, à environ 10 000 ménages en 2024 ». Ce qui est par contre très étonnant.

La DPR prévoyait la mise en place d'une allocation destinée aux ménages disposant de revenus précaires et étant valablement inscrit sur la liste d'attente d'un logement social depuis une certaine durée sur base de critères précis.

C'est une des mesures phares du Gouvernement en matière d'accès au logement, une mesure phare qui est bien présente dans cet ajustement. Sa mise en œuvre est attendue impatiemment sur le terrain. Un budget avait

été prévu aussi à cette fin, avec une trajectoire qui progresse au fil des années, avec un crédit prévu en 2020 et 2021 qui, malheureusement, n'est pas utilisé.

Confirmez-vous le montant de 100 euros évoqué dans la presse ? Il avait été question d'un supplément par enfant à charge pour tenir compte de la taille des familles. Ce point reste-t-il en discussion ?

Pouvez-vous nous en dire davantage sur les critères d'octroi de cette future aide ? Quels sont les critères envisagés ? Confirmez-vous un plafonnement à 10 000 ménages, non seulement pour le lancement de la mesure, mais aussi d'ici 2024 ? Quelle serait l'échéance pour pouvoir aboutir à la mise en place effective de cette allocation de loyer ?

Je voudrais aussi plaider sur la nécessité de maintenir dans les budgets des montants pour les logements innovants. On parle de la subvention de l'AB qui est transféré pour la subvention pour la création innovante des logements d'utilité publique. Je voudrais savoir si cela concerne l'habitat inclusif solidaire et l'intergénérationnel.

Ce sont des compétences à cheval entre votre ministère et celui de l'action sociale, donc Mme Morreale. Je crois que c'est important que, quand on parle de logement pour personne handicapée, on entend bien le mot handicap, mais c'est avant tout du logement. Je crois qu'il doit vraiment y avoir dans vos budgets une place pour ce type de logement. C'est la même réflexion pour le logement des seniors. Avant d'être seniors, on a besoin d'un logement aussi.

J'espère qu'il reste dans vos budgets une place pour ce type de logement. Merci beaucoup déjà pour toutes ces informations que vous nous donnerez.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Bonjour à toutes et à tous, chers collègues. Bonjour, Monsieur le Ministre. Je pensais prendre la parole un peu plus tard dans nos travaux, mais je ne peux qu'être solidaire avec mon excellent président et collègue, Manu Douette, sur son interpellation et sur toute sa considération. Comme il le dit, le projet est mal embarqué. Il a tout à fait raison.

Je ne vais pas vous faire perdre du temps ou faire la même comparaison avec la province de Namur et avec ma zone de secours. On a tous les mêmes considérations et les mêmes soucis.

Il est vrai que l'on a pu remarquer dans l'ajustement qu'il y avait un article qui prévoyait 7,5 millions d'euros en faveur des provinces dans le cadre de la réforme du financement des zones de secours, mais qui a été ajusté et qui a été réduit à un peu moins de 5 millions d'euros.

Cet ajustement, on le sait, c'est un historique particulier, parce que, pour rappel, le SPW et les

gouverneurs avaient eu un différend dans la fixation des dotations communales aux zones de secours. Il en avait résulté pour certaines communes que le taux de 20 % de transfert aux provinces des dotations zonales n'était plus atteint pour certaines d'entre elles.

M. Douette le disait, sur sa zone, cela représente de petits montants, mais c'est quand même pour la Wallonie 2 500 000 euros.

Le Gouvernement avait pris une décision historique, c'est de ramener cela donc au 10 décembre 2020, de compenser les communes à hauteur de 2 505 381,02 euros au total, donc la décision prévoyait de prélever ce montant sur l'aide octroyée aux provinces. Là, je dirais, on peut que regretter que c'est encore les provinces qui doivent payer pour une mésentente entre le SPW et les gouverneurs. On espérera que cela ne va plus se représenter et où je veux un peu enfoncer le clou comme mon collègue président, finalement, il a fait le calcul pour sa commune, on était partis avec votre collègue précédemment à 100 %, que la Région n'a pu comprendre que l'on arrive à 60 %, et mon collègue de Hannut, lui, dit que cela revient à 20 %, donc on passe finalement de 100 % de reprises des dotations à 20 % avec tous les services qui ne seront plus faits, donnés par les provinces. Que ce soit sur les provinces de Liège, cela va être exactement la même chose dans toutes les provinces wallonnes, et à juste titre.

J'ai quand même une petite question importante parce que ces fameux 60 %, on aimerait savoir sur quel chiffre vous allez les prendre, mais surtout sur quelle année. Y aura-t-il une indexation parce que, pour certaines communes, on parle de 20 %? Cela pourra encore se réduire dans les années à venir pour arriver à peu de chagrin. Donc voilà, je serai très bref, puisque mon collègue a déjà posé énormément de questions sur le sujet. J'attends les réponses avec impatience.

M. le Président. – Merci, voilà, s'il n'y a plus de questions à ce stade, je propose de céder la parole à M. le Ministre qui va essayer de faire le tour d'horizon de l'ensemble des questions qui ont été adressées, et puis nous passerons alors en revue les divisions organiques et les différents programmes de telle manière que le ministre puisse donner éventuellement un complément de réponse le cas échéant.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Bien. Tout d'abord, c'est l'exercice habituel, je serai forcément incomplet dans les réponses, mais je pense que globalement les matières suscitent de l'engouement et chacun, en fonction de ce qu'il fait ou de l'attrait qu'il a de la matière ou de sa commune, fatalement, est évidemment très heureux de pouvoir participer au débat. On le fait régulièrement. Je vais prendre ce préambule pour vous dire que je ne serai

évidemment pas complet, mais que l'on aura encore l'occasion de pouvoir revenir sur l'ensemble de ces thématiques.

Le premier élément, c'est que l'on est dans le cadre d'un débat qui est relatif à un ajustement, un ajustement, c'est l'initial, c'est les corrections techniques, et c'est l'impulsion des nouvelles politiques. C'est éventuellement les réajustements, j'ai épinglé les dossiers qui méritaient de pouvoir être épinglés ou en tout cas de dire les réorientations. Il y a ces fameux 15 millions d'euros par rapport à cette garantie locative qui fonctionne bien et qui répond à une demande sociétale. Il y a, les compensations qui sont issues du plan Marshall. J'aime tout de même à vous dire que ces compensations collent au réel, ce qui n'était plus nécessairement le cas lors des précédentes législatures, et donc que c'est chaque fois une demande qu'il faut pouvoir porter au Gouvernement. C'était le cas en 2020, ce sera également le cas en 2021 grâce à cet ajustement, enfin, si vous acceptez de le voter. Les 20 millions d'euros qui sont adressés aux CPAS sont destinés à soulager les CPAS, vous savez aussi que cette matière est une matière mixte puisqu'elle dépend de dotations fédérales, elle dépend du fonds que nous alimentons, et elle dépend également des pouvoirs communaux. Mais vous savez également que les communes qui sont les plus impactés au niveau de leur population où il y a un revenu qui est le plus inférieur, fatalement, ce sont les communes qui connaissent sur leur territoire des populations les plus précarisées qui contribuent le plus à venir en aide.

Ces 20 millions d'euros sont donc destinés à des renforts en personnel à destination des CPAS qui souffrent le plus pour pouvoir répondre à la demande. Ces montants seront donc impactés, liquidés pour 2021, mais dans un objectif qui ne concernera pas tous les CPAS parce qu'ils ne sont pas tous logés à la même enseigne. Il y aura toute une série de critères qui détermineront la façon dont nous liquiderons les choses.

Il est évident, Monsieur Beugnies, que tout ne se trouve pas dans un ajustement. Vous avez tout de même été attentif au fait que la Wallonie a regroupé les différents plans qu'elle met en œuvre pour avoir des réponses sociétales sur le triptyque bien connu, de savoir d'avoir une action sur l'environnement, la lutte contre le réchauffement climatique, d'avoir une action sur le développement économique, mais aussi de répondre à des problématiques sociétales importantes : l'augmentation, malheureusement, de la précarité de certains de nos concitoyens dans le cadre duquel le logement joue un rôle important. Je n'en fais peut-être pas assez, mais je trouve que 1,7 milliard sur pied du budget wallon – je crois que c'est de l'ordre de 18 milliards – je trouve que c'est quand même pas si mal que cela. C'est même sans doute la fraction la plus importante consacrée du Plan de relance. Dans une forme de cercle, ou de valeurs vertueuses, puisque lorsque l'on construit du logement, lorsque l'on isole ce

logement, celui-ci va être bénéfique en matière environnementale. On consommera moins et on fera notre effort relativement aux objectifs auxquels la Wallonie s'est engagée. On va également créer de l'émulation. Vous faites aussi allusion, Madame De Coster, et vous avez raison, au fait que le coût des matériaux augmente, mais malheureusement j'ai très peu de prise là-dessus, voire aucune puisque c'est un problème mondial, mais il y a une certitude, c'est que les coûts vont augmenter, et il y a, dans le mécanisme qui a été prévu, des enveloppes dont la philosophie est de subsidier à 75 % les sociétés de logement. Nous allons, dans les programmes de création, adapter notre volume de subsides pour tenir compte de cette difficulté, mais il ne faut pas se leurrer, cette difficulté va persister. C'est comme lorsque je fais des travaux dans ma commune, vous l'avez sans doute déjà vécu, il y a souvent des surcoûts et les subsides ne sont pas non plus extensibles, et à un moment donné, les SLSP, ce sera le cas, devront pouvoir assumer aussi ce différentiel, même si l'on essaiera de rester dans une certaine maîtrise des coûts.

Je vous disais que c'était un cercle vertueux parce que ce sera bénéfique pour nos entreprises. Je l'espère. L'une d'entre vous a évoqué la problématique de la formation. Oui, c'est une des thématiques auxquelles nous sommes attentifs au Gouvernement. Ce *gap* entre les métiers qui sont en pénurie en Wallonie et, effectivement, des offres d'emploi qui ne sont pas remplies. Ce n'est pas directement ma compétence, néanmoins on ne peut pas ignorer cette difficulté dans les compétences qui sont celles de la Wallonie, parce que si l'on me demande mon avis personnel, je pense que la Wallonie gagnerait à maîtriser son enseignement, justement pour répondre plus soupagement à ce type de thématique. Ce n'est pas le débat du jour, néanmoins vous avez, comme cela, mon avis.

On répond également à une urgence sociale. Je suis d'accord de dire – et je crois que tout le monde partage dans cette enceinte cet avis – lorsque vous n'avez pas de logement, vous êtes très en difficulté pour pouvoir vous insérer dans la société. Beaucoup trop de nos concitoyens vivent dans des conditions qui ne sont pas suffisamment décentes. Il y a évidemment le volet énergétique.

À partir du moment où vous avez des dépenses énergétiques qui ont une telle ampleur dans vos revenus, fatalement, cela vous met extrêmement en difficulté. Un des buts de l'opération, c'est de rendre disponible la population pour lui restaurer du pouvoir d'achat. J'espère que cette opération sera effectivement bénéfique pour tout le monde à ce niveau-là.

Il y a évidemment ce qui a déjà été décidé. On peut toujours faire plus, on peut toujours faire mieux. Néanmoins, le plan de rénovation des 25 000 logements et dans l'effectivité, l'une d'entre vous a cité les chiffres, ce sont plus ou moins 25 700 logements, c'est

du jamais vu. Ce sont des montants qui sont conséquents.

Le challenge maintenant est de pouvoir faire atterrir les choses, de pouvoir mener les marchés, ce pourquoi nous avons opté pour des marchés centralisés au niveau de la SWL. Il y a un reporting régulier des différents dossiers. Il y a une exception puisqu'il y avait un chantier qui était issu d'un autre programme qui est terminé. Néanmoins, on peut dire que grosso modo ils sont tous à la phase cahier des charges et désignation des auteurs de projet. À ce stade, il n'y a pas de retard dans ce que nous avons prévu pour pouvoir entamer les chantiers. Par expertise, vous savez comme moi que les chantiers connaissent régulièrement l'une ou l'autre difficulté, l'un ou l'autre surcoût, ce pour quoi il va falloir être extrêmement attentif à cela. L'ensemble des SLSP ont répondu à ce plan de rénovation, c'est déjà un premier élément de satisfaction. On pourra revenir dans le détail de l'avancement dudit dossier. À ce stade, je n'ai pas d'inquiétude formelle.

Deuxième élément qui est issu du Plan de relance, comment fait-on en sorte de pouvoir mettre sur le marché, soit en le régulant, soit en apportant des nouveaux logements, des logements qui soient dignes du XXI^e siècle et qui soient abordables pour toutes les bourses de nos concitoyens, pour tous les moyens, que chacun puisse trouver à un moment donné, dans l'endroit où il vit, un logement qui peut être abordable ? C'est l'objet de l'ensemble des fiches que l'on a rentrées dans le Plan de relance.

Je ne ferme aucune porte. Ma seule philosophie est de faire en sorte que l'on puisse répondre à cette urgence sociale, dans des délais qui soient raisonnables. Beaucoup d'entre vous l'ont dit, auparavant, la moyenne est de plus ou moins sept ans entre le moment où l'on décide de créer du logement et où les locataires rentrent dans leur logement. C'est évidemment un délai qui est beaucoup trop long, qui ne nous permettra pas de répondre à la demande sociale.

Je vise à trouver des formules qui sont beaucoup plus pragmatiques, qui permettent d'atterrir sur le terrain et qui permettent aussi de faire en sorte que toutes ces personnes qui sont, au jour le jour, en difficulté, toutes ces personnes qui doivent choisir entre payer leur loyer et faire peut-être des dépenses pour leurs enfants ou pour leur santé, de pouvoir répondre de manière pragmatique. Si je reste dans le cadre actuel, je ne pense pas que je vais pouvoir y arriver.

Nous avons rentré des fiches dans ce cadre et je ne cache pas que les formules de collaboration avec le privé peuvent nous aider à être plus efficaces.

Collaborer avec le privé, certes, on vient souvent avec les exemples des partenariats publics-privés qui ont dérapé dans certaines formules. Nous comptons encadrer les formules et surtout aller vers de la

simplicité. Qu'y a-t-il de mal à acheter 600-700 logements de programme de logements qui sont d'ores et déjà construits ou qui ont déjà les permis ? Où se situe la difficulté ? À moins que l'on ne veuille pas que je réussisse, là, c'est évidemment une autre option philosophique.

Honnêtement, je ne vois pas ce qu'il y a de difficile à vouloir rencontrer une demande, une urgence sociale. Il y a, dans les plans que nous avons rentrés, un volet qui est très simple, qui est simplement d'acquérir du logement sur le marché, de le mettre à disposition du public, que ce soit de l'acquisitif, que ce soit du locatif parce que l'on ne va pas commettre à nouveau les erreurs du passé.

On va essayer d'insinuer de la mixité sociale, de faire en sorte que les ensembles immobiliers soient cohérents. Pour pouvoir mener ce type d'opérations, il y a une première condition, c'est de maîtriser le foncier. Donc j'ai demandé à la SWL, au SLSP, j'ai fait des appels aux communes, aux pouvoirs publics de pouvoir maîtriser le foncier, de pouvoir le mettre à disposition et de pouvoir baliser toute une série d'opérations qui vont nous permettre de baisser le coût de la construction parce qu'à partir du moment où vous baissez le coût de la construction, vous pourrez en conséquence baisser le coût des loyers. Il y aura évidemment aussi des montants qui sont disponibles par rapport à des programmes de création classique, mais je veux d'ores et déjà simplifier les procédures. Si nous ne simplifions pas les procédures, nous n'aurons pas les résultats escomptés. Dès lors, des moyens importants vont être mobilisés également en termes de création.

Vous savez aussi que je suis un défenseur du programme des agences immobilières sociales. Pourquoi ? Parce qu'elles ont fait leurs preuves, elles ont un taux de croissance qui est naturel. Pourquoi ? Parce qu'un propriétaire bailleur, ce qui l'intéresse, c'est de percevoir son loyer. Si en plus il a un avantage fiscal, il va rentrer dans le dispositif. Il faut professionnaliser les agences immobilières sociales, leur permettre d'être plus performantes, leur permettre d'avoir des équipes qui soient multidisciplinaires. Il faut aussi faire en sorte que le grand public connaisse mieux ce dispositif. C'est pourquoi, à l'image de ce qui s'est fait à Bruxelles les dernières années, nous allons – je pense que c'est au mois de septembre – commencer une campagne de grande ampleur qui vantera les mérites du dispositif des agences immobilières sociales. Ainsi, je pense que nous atteindrons les objectifs qui ont été fixés dans la DPR, à savoir 3 000 en création directe, 3 000 en logements récupérés d'immeubles inoccupés et 6 000 en croissance du dispositif AIS.

La covid entraîne une grande difficulté sociétale pour l'ensemble de la société, pour l'ensemble de nos concitoyens, pour nous-mêmes, parce que l'on a dû modifier nos habitudes de vie. Néanmoins, il y a eu une valeur, c'est que cette difficulté a réhabilité la notion

d'investissement public : nous allons injecter, dans la société, des investissements publics, qui, je l'espère, seront vertueux et permettront quelque part d'avoir une incidence sur les investissements privés et qui pourront relancer la machine économique. J'espère évidemment que le logement y prendra sa part. C'est une des pierres angulaires de notre Plan de relance.

J'aurai évidemment le loisir d'aller plus dans le détail des différents dispositifs, mais je vous priverais du bonheur de me réinterroger dans les semaines à venir. Je vais m'en tenir à cela pour pouvoir faire en sorte de pouvoir tenter de répondre à un maximum de vos interrogations.

Pour l'allocation loyer, je voudrais être extrêmement clair. Elle verra le jour, c'est une certitude. Par contre, je crois que dans ce dossier, on a un peu minimisé les difficultés techniques du dossier. Lorsque le demandeur viendra pour demander son allocation loyer, il ne faut pas qu'il y ait de bug informatique, il faut que la demande soit certaine et que la personne puisse, lorsqu'elle aura effectué sa demande, avoir la certitude qu'elle sera traitée, peu importe les informations qu'elle donnera. Comme on vise à mixer deux systèmes, des sources authentiques, de savoir quelles sont les informations propres à la personne et le système de liste d'attente de nos sociétés de logement, c'est fatalement un peu plus complexe, parce que ceux qui ont géré des sociétés de logement savent qu'une des grandes difficultés est de tenir à jour la situation annuelle des demandeurs inscrits dans les sociétés de logement. On visera d'ailleurs, dans le Plan de relance, à essayer d'informatiser tout cela ; il y a un pan qui concernera ces aspects-là également.

Je confirme le montant de 100 euros ? Non, je ne le confirme pas. Ce sera probablement un montant qui sera légèrement supérieur. Ce sera également un montant qui tiendra compte de votre situation, comme des enfants à charge.

D'autre part, ce sera en lien avec la liste d'attente des sociétés de logement.

Monsieur Beugnies, vous m'avez interpellé dans votre discours, parce que d'un côté vous dites : « Vous ne pouvez faire cette mesure que si vous avez régulé le tissu locatif. » En d'autres termes, vous me dites : « Lorsque vous aurez donné une allocation de loyer, si elle est universelle, vous allez faire en sorte que le marché va augmenter, parce que les propriétaires bailleurs vont spéculer » et d'un autre côté vous me faites un peu le reproche de ne pas le faire. Vous citez un article en disant que certaines factions craignent un peu que, sans régulation, il y ait cet effet d'aubaine et cette spéculation. Vous me dites donc un peu tout et son contraire, mais ce n'est pas grave. Vous avez pointé du doigt des difficultés que l'on doit éviter. Il faut que cette allocation loyer soit utile à ceux qui en ont le plus besoin. Nous reviendrons lorsque les dispositifs seront

prêts, puisqu'il y a un aspect technique et un aspect décréteil pour pouvoir la même en œuvre. Je ne saurais pas aller plus loin aujourd'hui puisque je dois réserver les détails du dispositif au Gouvernement lorsque le dossier sera présenté. Je ne désespère pas que, pour début 2022, elle soit mise en œuvre.

J'en viens à différentes questions qui concernent les pouvoirs locaux et ce que l'on en attend.

Vous savez comme moi, comme municipaliste, que les pouvoirs locaux participent grandement aux travaux publics et qu'il faut leur permettre d'avoir les moyens d'investir. Un point d'attention que j'ai eu dès mon entrée au gouvernement, c'est de permettre aux pouvoirs locaux d'avoir les moyens d'investir. Vous verrez d'ailleurs que ces investissements seront hors trajectoire dans la prochaine circulaire. Ce n'est pas anodin comme démarche, je veux que l'ensemble des territoires participe à cette relance.

Néanmoins, il faut avoir à l'esprit que tous les territoires ont leurs fonctions et leur spécificité. C'est un mauvais procès d'opposer la ruralité, ou les territoires moins denses, aux villes. Les villes ont des fonctions ou une attractivité que ne peuvent avoir les territoires ruraux. Inversement, on n'a pas les mêmes points de force. Par exemple, si l'on parle biodiversité dans les territoires plus ruraux que dans les villes, où nous consommons tous des services de ville. On sait, de par l'attractivité et l'évolution sociétale, que ce sont des points de développement économique.

Dans la DPR, un volet me chargeait de mettre en œuvre cette politique intégrée de la ville, dont je suis fier, qui est une première en Wallonie et qui n'est pas une première en Europe. Vous voyez que toutes les métropoles qui se développent le font autour d'une ville. Vous avez sans doute tous des exemples en tête de territoires qui se sont développés à la fois socialement, économiquement, et qui ont une action sur le climat, autour de métropoles. C'est la notion d'espaces métropolitains. La politique intégrée de la ville prévoit un droit de tirage qui est encadré, qui vise certains objectifs.

Dans mes matières, suis-je en faveur des droits de tirage ? Oui, je suis plus en faveur des droits de tirage, c'est même ma philosophie. L'on doit réhabiliter la fonction municipale et faire plus confiance aux élus locaux. Ce sont les élus locaux qui doivent déterminer leurs priorités, qui doivent mettre en œuvre leurs territoires.

J'ai dégagé 150 millions d'euros par rapport à la politique de rénovation, revitalisation urbaine. Je trouve ces dispositifs trop complexes, trop longs ? Oui. Pour ceux qui mènent ce type d'opération, ils le savent, c'est trop long, trop complexe, on est contrôlé sur l'ensemble du chemin dans ce type d'opération qui ont une haute valeur à mes yeux pour , parce que lorsque vous

modifiez le cadre de vie, vous amenez de facto une autre valorisation du territoire, et vous transformez votre ville, votre commune.

Cela permet aussi de lutter contre des phénomènes lorsque l'on sait qu'il y a certaines rues où vous comptez un immeuble sur deux qui est inoccupé.

Vous savez qu'en modifiant le cadre de vie, vous allez aussi faire plus de mixité sociale, et vous estompez les problèmes.

Ces 150 millions d'euros sont historiques. Si je m'en réfère aux dernières législatures, on multiplie par 3,5 les moyens qui y seront consacrés.

Je veux que ces moyens atterrissent rapidement ? Oui, c'est pourquoi, pour les villes moyennes, on mettra en œuvre dans un premier temps un appel à projets. Ensuite on pourra modifier, parce qu'il y a une vertu à la participation ou aux consultations, mais il y a un vice : cela prend beaucoup de temps lorsque vous voulez modifier une législation. Je dois tenir compte de ces réalités.

Je procéderai d'abord par appel à projets, ensuite, concomitamment, je lancerai des *process* pour simplifier les législations.

J'en viens aux 35 millions d'euros qui seront consacrés aux communes de moins de 12 000 habitants. Suis-je le ministre de la Ruralité ? Non. L'ensemble du Gouvernement a-t-il pris en compte cette problématique et estime-t-il que tous les territoires de Wallonie doivent pouvoir participer à la relance ? Oui.

Ceux qui auront été le plus attentifs au Plan de relance auront vu que chez ma collègue Céline Tellier, les moyens ont été triplés, passant de 15 à 45 millions d'euros, mais ce ne sont pas les politiques que je mène.

Il y a également un appel à projets qui est fait en collaboration entre M. le Ministre Borsus et Mme la Ministre Tellier qui permettra du télétravail ou des centres de *coworking* dans les zones les plus rurales.

Pour ce qui concerne les 35 millions d'euros, je compte les mettre en œuvre le plus tôt possible. Mais comprenez que les multiples projets font en sorte qu'il faut aussi trouver des têtes et des bras pour les actionner. Il faut que tout cela se mature, et prenne un petit peu de temps. Ces 35 millions d'euros seront à destination d'un appel à projets.

Je n'aime pas réinventer l'eau chaude. Je ne vais rien vous cacher. J'ai été largement inspiré par un appel à projets de la dernière législature qui avait été réalisé par ma « prédécesseur » qui visait les espaces de convivialité et de sécurité, où je pense qu'il y avait une enveloppe d'uniquement 3,5 millions d'euros ou 5 de millions d'euros. Jemultiplie par sept.

Comprenez que j'apporte ma part relativement aux communes qui souhaiteraient rentrer dans ce dispositif. Je vise encore une fois à essayer d'être pragmatique, et d'amener les choses le plus tôt possible. On verra lorsque l'appel à projets sera lancé. A priori, cela devrait être pour 2022. Il n'y a pas de difficulté majeure par rapport à cela.

J'en viens à ce qui concerne la politique de supracommunalité. Cela s'enchaîne relativement bien. On a la politique de ville ; on a la politique de tous les territoires, en leur permettant d'investir. Il y a ce que les communes ont d'abord généré entre elles. La supracommunalité, vous savez comme moi que cela peut être une zone de police, une zone de secours, mais ce sont aussi des territoires qui se sont organisés entre eux pour être plus efficaces, pour faire face à des problèmes qu'elle ne savait pas rencontrer elle-même.

Il y avait des structures qui étaient financées – c'est cela la genèse et l'historique – sur base de subsides facultatifs, et mes prédécesseurs ont chaque fois eu la remarque de l'Inspection des finances leur demandant d'avoir des dispositifs pérennes.

Les bourgmestres doivent travailler ensemble au profit de la collectivité. La covid a montré qu'il était utile de pouvoir décider ensemble sur une zone géographique homogène de mêmes mesures. Cela n'avait pas de sens que pour deux communes contiguës, l'une ferme sa piscine, l'autre ne la ferme pas. Le citoyen ne s'y retrouvait pas. Je n'ai pas à vous convaincre de l'intérêt à faire travailler les municipalistes ensemble.

C'est l'objet de l'appel à projets qui visait d'une part pour répondre à M. Douette, oui, à pérenniser certains projets qui fonctionnaient bien, vous en connaissez comme moi, on peut en citer d'autres, donc notamment Wapi qui est très bien organisée ou le Pays de Framenne qui rend des services importants à la collectivité, donc au bout d'un moment, cette animation territoriale devait être reconnue. Nous nous donnons deux ans pour pérenniser le système et de faire éventuellement un décret. Je suis dans une démarche plutôt *bottom-up*. On peut voir par exemple, comme le Gouvernement flamand fait. Que fait-il ? Il a décidé de X zones géographiques ou il y aurait par exemple, plus qu'une seule intercommunale, si j'ai bien lu, ou bien compris ce que le Gouvernement flamand fait. C'est une méthode, mais qui est un peu plus brutale, qui nécessite certains ajustements. Je pars du principe que les élus locaux ont la volonté de travailler ensemble, que les territoires sont peut-être plus interpénétrables, qu'il n'y a pas nécessairement de formule type, néanmoins, ce qui compte, c'est que les projets soient réalisés ensemble et que les communes prennent l'habitude de travailler ensemble.

Notre appel à projets a eu beaucoup de succès puisque maintenant 87 % du territoire est animé de la

sorte, et je vise de l'animation territoriale. Qu'est-ce qui n'était pas éligible ? Ce qui n'était pas éligible, c'était un double subventionnement, quelqu'un qui me disait : « Je vais faire un GAL ». Mais non, je ne subventionne pas les GAL, ou « On est trois communes et je veux que vous me subventionnez quelqu'un qui va contrôler la mobilité chez moi et qui va contrôler les infractions routières ». Non, c'est pas l'objet de mon appel à projets. Ces types de projets ont été recalés. Il fallait aussi une base territoriale, un minimum d'habitants que nous avons fixé à 50 000, et fatalement, les 50 000, les personnes ne comptent qu'une fois. Donc à partir du moment où vous n'aviez plus ce seuil de 50 000 habitants, fatalement, votre projet n'était plus éligible.

Je compte prendre contact avec les morceaux de territoires qui n'ont pas été repris. Il y a des communes qui n'appartiennent encore aucun projet, mais je ne peux pas aller au-delà de l'autonomie communale, je ne peux pas les forcer à le faire. Néanmoins, je pense que les démarches commencent à se faire naturellement. Pour être très franc avec vous, il y a une zone où il y a un trou, si je puis m'exprimer comme cela, où on voit qu'il y a moins, en tout cas qu'il n'y a pas eu de projets pertinents. C'est dans le Brabant wallon, donc je pense prendre une initiative particulière vis-à-vis du Brabant wallon, parce que à ce stade, c'est peut-être la province qui jouait ce rôle, et je veux réexpliquer le projet en tout cas. Je me tiens à la disposition des municipalistes de cette province s'ils veulent être accompagnés par mes services ou par l'administration pour monter ce type de projets.

Vers quoi irons-nous ? Ce sont les animateurs des projets qui amèneront les projets. Y aura-t-il une évaluation ? Oui, mais néanmoins, je crois que la supracommunalité peut être en lien avec les difficultés financières auxquelles sont confrontées nos communes. Cela peut être une des pistes pour rendre un meilleur service à la population.

Voilà comment je conçois les choses.

Par rapport à la question précise des régies à pluricommunales, je n'ai pas d'avis préétabli. Une régie, c'est plutôt un outil par rapport à une politique que l'on veut mener. Ce n'est pas nécessairement, je vais dire, en opposition à l'animation d'un territoire dans une structure. C'est un outil que l'on utilise comme dans une commune. Existe-t-il déjà des dispositifs d'association de communes ? Oui. Cet outil complémentaire apporterait-il une plus-value ? Je ne sais pas apporter la question aujourd'hui. Y a-t-il des obstacles juridiques ? Certainement, sinon vous ne déposeriez pas une proposition de décret, c'est donc il faut modifier la législation. En disant cela, je ne vous ai pas totalement répondu. Je dis simplement je ne suis pas fermé, mais que je vois les choses plutôt comme étant un outil. Pour ce qui concerne la situation globale des pouvoirs locaux et la santé financière des pouvoirs locaux, je crois que

l'on a souvent l'occasion d'en discuter entre nous. On a souvent l'occasion de l'évoquer. Mais soyons de bon compte aussi.

C'est une situation qui ne date pas d'hier. La covid a peut-être amplifié la situation, sans doute amplifié la situation, sans doute compliqué les choses et vous avez vu comme moi les chiffres. Vous savez aussi que le véritable impact, si notre plan de relance n'a pas d'effet, ce sont les retours sous IPP des gens qui auront perdu durablement leurs revenus ou les demandes d'exemptions, des entreprises relativement au précompte qui ont reconnu certaines difficultés qui feront diminuer cette source de financement. J'ai presque envie de dire que ce n'est pas la source principale des problèmes des villes et communes, vous le savez comme moi, ce sont les charges qui, au fur et à mesure du temps, se sont imposées par rapport aux services que les villes et communes doivent rendre. C'est l'explosion des zones de police, c'est l'explosion des zones de secours, on y reviendra tout à l'heure, mais convenons quand même que ce gouvernement est le premier à donner une véritable solution. C'est peut-être un jeu entre institutions, mais quelque part, vous avez aussi pour avoir un peu d'expertise que le débat sur le niveau provincial est un débat qui est récurrent dans notre parlement par rapport aux missions qu'ils doivent rendre aux populations. Cette décision est une bonne décision, même si techniquement, le dossier est un dossier compliqué.

Il y aura malheureusement l'augmentation du coût et sans doute l'augmentation dans les CPAS des revenus d'intégration dont on voit qu'il y a une augmentation de la paupérisation de la population. Je dirais que quelque part, ce que je trouve le plus inquiétant, c'est que ces CPAS font de leur mieux ou ont moins mal et ne gère que, finalement, les crises. On ne traite pas. On se concentre sur des missions qui sont des missions dans le cadre desquelles on va donner un revenu d'intégration et il faudrait pouvoir essayer de ramener ces personnes dans le parcours professionnel. Peut-être pas tout de suite. Il y a toutes ces initiatives. J'en ai une dont j'ai la tutelle et dont on parle peu, ce sont les régies de quartier. Ce sont toutes ces formes relativement à la formation LSIS ou bref, toutes ces abréviations que je ne maîtrise plus. Il y a en tout cas, sur le territoire, beaucoup d'animation pour amener la population vers le travail.

Tout cela pour vous dire comment je conçois les choses. Si j'avais la solution toute faite et si elle était prête, je vous la livrerais aujourd'hui. Nous avons conçu un plan d'aide qui tient compte des difficultés variables des différentes villes et communes. Il faut tout de même avoir l'honnêteté de dire que certaines villes ou certaines communes sont plus en difficulté que d'autres de par leur structure sociologique. C'est une évidence. Je crois que c'est quand même le premier point de départ. Ai-je peu ou pas d'externalité ? Quelle est la marge dans mon budget à partir du moment où vous savez que dans les

villes et communes, l'emploi pèse souvent aux alentours de 40 % de votre budget ? Que vous savez que vous avez aussi une charge d'emprunt. Si en plus, vous avez toutes les externalités, vous savez que sur le budget ordinaire, cela devient compliqué.

Nous allons donc développer un plan d'aide aux communes qui devra, à mes yeux, être suivi de réformes structurelles. Ces réformes structurelles sont-elles pour cette législature ? Cela va être très compliqué. Il faudra des accords de partis. Cette question doit transcender les partis politiques et avoir à l'esprit le rôle que les villes et communes ont dans notre société comme premier pouvoir de proximité vis-à-vis de la population et qui rend des services qui sont des services essentiels. Demain, une commune ne doit pas se réduire à délivrer des cartes d'identité et gérer des cimetières, même si c'est très noble. Elle a un pouvoir d'animation territoriale, elle recense sa population et elle doit pouvoir s'adapter à cette population. C'est ce principe d'autonomie communale.

Nous trouverons le chemin pour pouvoir développer un plan d'aide aux communes. Je pense qu'il devra être suivi de réformes qui sont plus structurelles.

On en vient également à la difficulté du jour qui s'ajoute aux difficultés multiples, à savoir, l'impact de la dénonciation des contrats second pilier par Ethias et Belfius.

C'est une véritable difficulté, mais c'est néanmoins relativement logique. Ethias et Belfius ont répondu à cette offre de marché, qui était résiliable – si j'ai bien compris –, qui consistait en deux fois six ans. Or, les possibilités que le marché leur offre par rapport au produit ont pour conséquence que le produit leur coûte trop cher.

On peut aimer ou pas, on peut dire : « Ethias, c'est une assurance mutualisée et Belfius, c'est 100 % l'État », vous pouvez chanter Ramona dans toutes les langues – comme dirait quelqu'un que je connais –, cela n'y changera rien. Nous devons donc nous préoccuper de ces contractuels parce que l'essence du système est de savoir ce que l'on fait pour les travailleurs de la fonction publique, de la fonction publique locale, les statutaires, les contractuels, et tendre vers une équité en trouvant des dispositifs.

Nous avons pris langue avec Ethias et Belfius ainsi que la ministre des pensions. La première des urgences est de se donner du temps pour trouver la solution la plus adéquate. En d'autres termes, s'il n'y a pas de versement au premier trimestre 2022, il faut que l'on puisse malgré tout rentrer dans le système pour l'ensemble de l'année 2022, c'est la première des priorités que nous avons en tête.

La seconde est de trouver un dispositif qui soit adapté. La chose est complexe puisque l'on a incité les villes et communes à rentrer dans le deuxième pilier

dans ce que l'on a appelé la loi Bacquelaine pour être favorisé dans le cadre de la cotisation de responsabilisation dont on sait qu'elle bénéficie au moins à 80 % à la Flandre. Il faut également revoir tous ces éléments et mes services sont donc en liaison continue avec la ministre des Pensions. Néanmoins, le problème n'est pas simple.

Je vais m'arrêter là pour ce premier tour, vous me réinterrogez si vous le souhaitez.

En ce qui concerne BBZ, il ne faut pas négliger une première donnée, à savoir que BBZ a été conçu avant la covid. Or, le budget wallon du début de législature n'est plus tout à fait le même qu'actuellement. Néanmoins, vous savez aussi que la démarche est pilotée par le ministre du Budget, ce que je ne suis pas.

Concernant mes compétences, celles-ci sont visées par la vague 2, qui doit s'étaler d'avril à septembre 2021. En ce qui concerne le logement, elles seront concernées par la vague 4. Aujourd'hui, il m'est difficile de vous donner l'une ou l'autre option, mais vous connaissez ma volonté d'intégrer le CRAC au SPW, vous m'avez déjà interrogé sur la personne qui sera à la tête du département. Si ce n'est pas l'objet du BBZ, je peux néanmoins vous dire que cela en fait partie.

Je pense avoir répondu aux questions sur la ruralité.

Les PIC figurent effectivement dans le Plan de relance. Je confirme que 60 millions d'euros complémentaires sont affectés aux PIC.

Je pense avoir répondu aux questions relatives à la situation des pouvoirs locaux.

En ce qui concerne l'habitat permanent, merci d'avoir souligné que l'on augmente les moyens. En effet, on passe de 5 à 20 millions d'euros. Les dossiers sont près et il faut donc répondre à la demande. Sera-ce récurrent? Non. Lorsque l'on aura refait les infrastructures, on gèrera les choses à un rythme normal.

Néanmoins, c'est un dossier qui est désormais mûr et qui permet de répondre à une véritable problématique. Pour en avoir visité quelques-uns, il faut tout de même restaurer et rendre un peu de dignité aux personnes qui vivent dans ces différents endroits.

Pour ce qui concerne la numérisation des pouvoirs locaux, c'est une problématique globale et on sent bien que la crise a renforcé ce besoin-là. Néanmoins, soyons de bons comptes, nous ne sommes pas tout à fait prêts et nous avons effectivement l'ambition de dégager des moyens pour réaliser des appels à projets qui permettront, à la fois, aux communes – il y a déjà un premier montant qui avait été dégagé par mon prédécesseur – de pouvoir acquérir du matériel, qui permettront également d'acquérir des logiciels. On doit aussi avoir dans l'optique la formation du personnel.

L'accord TOP, comme vous l'avez indiqué, c'est ce fameux accord réalisé avec M. le Ministre Borsus et moi-même – c'est d'ailleurs l'un de mes premiers dossiers vis-à-vis des opérateurs. Il y a donc cette notion de zone blanche. Il y a 11 millions qui sont normalement prévus pour affecter. Qui contrôle cela? Ce n'est pas de mon département, néanmoins l'accord est prévu pour 2021-2022, donc c'est relativement court. On pourra avoir les ajustements nécessaires rapidement puisque justement l'accord prélude un suivant. Il y a 10 millions d'euros qui sont destinés à des appels à projets, 5 millions qui viennent des opérateurs, 2,5 millions de mon département et 2,5 millions qui viendront du département de M. le Ministre Borsus.

Dans les différents Plans de relance, on a également dégagé différents montants qui vont permettre de continuer cette numérisation des pouvoirs locaux, mais à chaque jour suffit sa peine.

Pour ce qui concerne les compensations Plan Marshall, je l'ai indiqué. Vous m'avez posé une question plus précise par rapport à la politique intégrée de la ville, je crois que c'est M. Dispa. Effectivement, le dossier était dans la DPR, les montants étaient là, il y a eu des accords politiques. Ce sont 242 millions au total auxquels 40 millions d'euros viennent s'ajouter pour les friches dans les villes. Un dossier émanant de chez M. Willy Borsus. La circulaire a été adressée et c'est aux villes à nous rendre leurs projets. Je pense donc que l'on aura cela rapidement, au courant de l'automne, par rapport à cela. J'aurais tendance à dire que c'est un dossier qui fonctionne et je pense objectivement qu'il a été construit dans une belle philosophie, à savoir quelque part donner des moyens, faire confiance aux élus locaux de pouvoir voir comment ils voient le développement de leur ville, mais en leur donnant quelques aiguillons. Des thématiques, fatalement, on est tous inquiets par le réchauffement climatique et par les politiques de ce type-là. La rénovation des quartiers, on en parle à longueur de séance, faire en sorte de pouvoir avoir cet objectif complémentaire. Après, c'est évidemment aux villes à déterminer leurs priorités.

Concernant le plan Genre, c'est une initiative très chère à la vice-présidente du Gouvernement, Christie, qui est très attentive, rassurez-vous, et donc j'essaie d'être un bon élève. C'est pour cela que nous avons cette fiche genre. Dans le cadre des pouvoirs locaux, on va d'abord relever ce qui se fait, donc avoir un cadastre de ce qui a été mis en place, puis nous verrons de quoi on parle, mais c'est effectivement une thématique importante relativement à la notion d'inclusion dans la société.

Mme de Coster-Bauchau m'a interrogé par rapport aux dispositifs que nous avons mis en place, qui est la garantie locative, le prêt à taux zéro, donc faire en sorte que ceux qui ont des difficultés pour pouvoir amener deux mois de loyer dans leur contrat puissent être aidés. Je rappelle que c'est anonyme, c'est-à-dire que l'on

vous verse sur votre compte et votre propriétaire bailleur n'en est même pas au courant. Le dispositif fonctionne-t-il ? Oui. À ce stade, il y a 600 demandes et 300 prêts qui ont déjà été octroyés. Comme le dispositif est jeune, cela démontre qu'il y avait bien une demande. Au niveau étudiant, cela a-t-il démarré ? Peu, pour être franc.

Cela est normal, puisque la session est finie, on a eu les résultats, on est content ou non, on prépare la suivante. On va sans doute, à nouveau, avec ses parents, chercher un kot.

Le financement des 45 logements, c'est la SWL qui a eu une opportunité de le réaliser. On ne m'a pas indiqué où c'était, mais, si vous le souhaitez, je vous enverrai un petit mot chaleureux pour vous répondre.

Ensuite, pour ce qui concerne l'accès au logement étudiant, c'est une véritable problématique. Nous avons, dans le fil de notre ordre du jour, une résolution, bien construite, qui vise le problème de manière générique. Pour ce qui concerne mes compétences, on a un point d'attention important. Il est évident que le logement étudiant, même encore plus que le bail de résidence principale, subit une inflation de coût. L'offre et la demande sont telles que le marché est sous tensions, et les prix ne se maîtrisent plus.

Comment agit-on ? De plusieurs façons. Soit on décide de réguler, donc c'est-à-dire que l'on prend un dispositif légal qui dit : « C'est un maximum. C'est un minimum », ce qui n'est pas l'option prise par la DPR. On fait donc cette grille indicative, ce qui va nous donner une indication, et les propriétaires qui souhaiteront faire des travaux seront soumis à cette grille dans le dispositif que l'on a. Je crois que c'est un bon signal vis-à-vis de la société.

On va inciter plus les SLSP à construire des logements. Le but est de construire 500 logements à destination du public étudiant. On modifiera la législation au niveau des agences immobilières sociales pour leur permettre de rentrer dans le dispositif afin que celles-ci puissent agir aussi dans le cadre de logements étudiants.

J'ai sans doute oublié l'une ou l'autre thématique – j'espère que vous m'en excusez par avance –, mais nous restons à votre disposition.

Il reste la notion d'habitat inclusif, que vous avez évoquée. De mémoire, c'est une matière que je partage avec Mme la Ministre Morreale. Nous avons rentré une fiche, dans le cadre des moyens qui ont été déployés par l'Europe dans les dispositifs européens, qui visera l'habitat inclusif.

Une thématique qu'il faut prendre à bras-le-corps, c'est le sans-abrisme. Une société qui se respecte doit au moins tenter de répondre à cette difficulté. C'est principalement une difficulté des villes, même si la

précarité s'épanche un peu partout en Wallonie. Il faut donc répondre à cette problématique.

Concernant les logements relatifs aux seniors, pourquoi une AIS ne pourrait-elle pas, par exemple, lorsqu'un senior doit quitter son habitation, faire en sorte qu'on la gère à sa place et prévoir un dispositif qui intervient entre le fait de ne plus savoir rester chez soi, d'être en maison de repos, mais d'avoir quand même, non pas une résidence-services, mais quelque chose entre les deux ? Je crois que ce type de demande rencontrerait un certain succès parmi le public. Nous voulons également faire en sorte – vous avez raison – des points d'attention pour les types de logements modulables. Peut-être que, au cours de ma vie, on a besoin de trois pièces, mais peut-être que, à l'avenir, on en aura besoin de moins. Tout cela doit être pensé en se disant que les objectifs se rencontrent. Il s'agit de veiller à la notion d'étalement urbain, la concentration des services dans certaines zones, tout en veillant au redéploiement de l'ensemble des territoires de Wallonie.

Voilà, Monsieur le Président, l'ensemble des réponses que je souhaitais formuler aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – J'interviendrai brièvement, parce que l'heure tourne. D'abord, merci, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses.

On peut déjà se réjouir de savoir que vous allez utiliser les 20 millions d'euros d'aide aux CPAS dans le but d'engager du personnel parce que c'est vrai qu'ils en ont bien besoin. C'est surtout leur principale demande et c'est maintenant qu'ils en ont besoin.

Concernant le logement, même si nous ne sommes pas d'accord sur le fond, je tenais à vous dire que j'apprécie sincèrement que vous ayez pris la peine de bien expliquer votre politique du logement. Je trouve que c'est appréciable parce que tout le monde ne le fait pas. J'ai envie de dire que je ne demande qu'à vous croire.

Monsieur Lomba, vous avez parlé de faits. À ce jour, les faits, ce sont les rapports de la Société wallonne du logement, que nous avons citée, qui montrent que peu de logements sortent de terre. Après 30 ans de pouvoir du PS, vous avez peut-être eu un déclic – si j'étais au cdH, pour la boutade, je dirais une illumination – qui fait que, tout à coup, on va trouver plein de solutions.

Permettez-moi d'en douter. Ne m'en veuillez pas, mais les faits dans le passé nous rendent un peu sceptiques. J'espère sincèrement me tromper pour le bien-être des gens. Oui, bien sûr, on voudrait que vous réussissiez, contrairement à ce que vous avez sous-entendu tout à l'heure. J'exprime simplement des doutes. En tout cas, l'avenir nous le dira et j'espère que l'avenir vous donnera raison.

Monsieur le Ministre, vous n'avez pas bien compris ce que j'ai dit sur les effets de l'allocation loyer ou alors je me suis mal exprimé. Vous dites que je dis une chose et son contraire, mais ce n'est pas correct.

Ce que nous avons fait comme remarque – et le CESE dit la même chose –, c'est que, sans régulation des loyers, c'est-à-dire sans grille contraignante des loyers, ceux-ci risquent d'augmenter à cause de l'allocation. Ce que l'on rapporte de votre Gouvernement, c'est que certains craignent que trop de gens profitent de l'allocation.

Là, on parle bien des locataires. Je suis locataire et j'ai entendu dire qu'il va y avoir une allocation. Je vais vite aller m'inscrire sur les listes d'attente pour un logement social parce que je rentre dans les critères. Comme cela, dans deux ou trois ans, j'aurai l'allocation loyer.

Ce sont deux choses complètement différentes qui ont été ici exprimées.

Imaginer que l'on puisse limiter au maximum l'accès ou la liste d'attente, pour nous, ce n'est pas acceptable parce que la précarité n'est pas un choix.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je voudrais revenir sur la supracommunalité pour préciser que ce qui me semble important dans la méthode employée est de subventionner les structures et les territoires. Il s'agit d'une structure de travail qui va animer les territoires et qui va ainsi faire porter par un ensemble des communes les projets les plus pertinents qui auront alors la possibilité d'être subventionnés par des ministres compétents.

Je voudrais préciser que cette supracommunalité est aussi source d'une ruralité créative. Je suis un peu fatigué d'entendre que l'on oppose les uns aux autres et que l'on oppose la ville à la campagne. J'y vis aussi et je suis un rural. Je peux démontrer un de ces quatre à qui veut le partager tout ce qui a pu être mené sur les territoires d'où je suis issu grâce à la supracommunalité, et grâce à toute une série de projets faits à plusieurs communes. L'intelligence territoriale doit être le leitmotiv de cette dynamique supracommunale.

Je relève que le ministre, à plusieurs reprises, a évoqué la confiance aux élus locaux, ceux qui sont le mieux placés pour savoir ce qu'il y a à faire sur leur territoire. Je partage totalement son avis à ce sujet.

Je voudrais terminer en remerciant le ministre pour la qualité de ses réponses, la maîtrise de ses dossiers et son pragmatisme, qui, j'en suis sûr, est source de bilans très flatteurs à venir.

M. le Président. – Il est vrai que M. le Ministre a été brillant, mais pas tout à fait complet puisqu'il

souhaite à nouveau prendre la parole pour répondre à la question sur les zones de secours.

Si personne n'y voit d'objection – je voyais déjà M. Bastin bondir de son siège pour prendre la parole –, vous pouvez donner quelques compléments d'information aux parlementaires.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Nous avons souvent traité le dossier des zones de secours, je vais essayer de vous répondre sur la façon dont je vois les choses, de la façon dont je construis le dossier.

La première des données, je l'ai dit en filigrane tout à l'heure, c'est qu'il faut quand même reconnaître quelque chose : c'est la première fois que l'on prend une mesure qui va quand même aider de manière substantielle les communes.

Vous connaissez comme moi la DPR. Au départ, c'était 100 %. Vous faites aussi de la politique depuis un certain temps et vous savez comme moi que, précédemment, vis-à-vis du pouvoir provincial – ce n'était en tout cas peut-être pas inscrit de la sorte, mais cela l'a été –, c'était même un questionnement important sur le niveau provincial, voire leur suppression.

L'esprit, c'est de dire que la province doit avoir une compétence qui est dense et dans la géographie des services que l'on rend aux citoyens, parce que, in fine, ce qui compte ce n'est pas le niveau de pouvoir qui le rend, c'est le niveau de pouvoir pertinent et le service qui est rendu.

On demande aux provinces, c'est inscrit en toutes lettres dans la DPR, de se recentrer, de se redéfinir par rapport à des compétences.

Premier volet : 100 % des dotations communales.

Un budget, vous le savez – la preuve en est, le covid a modifié complètement le budget wallon et donc les budgets –, se construit au jour le jour en fonction des difficultés, se réoriente. On est arrivés sur les 60 %, parce qu'il faut qu'au bout d'un moment cet effort demandé aux provinces soit un effort qui soit soutenable.

Quand j'ai pris le dossier en charge, j'ai vu que, techniquement, c'est un dossier qui est compliqué à mener. Vous m'avez souvent interrogé sur la base juridique, j'ai reçu des courriers de la célèbre association des provinces wallonnes qui a de très talentueux juristes. Néanmoins, j'ai toujours pris le pli de répondre en disant : « Voilà, c'est un accord politique », on sait que je n'ai pas fait la loi fédérale sur les services d'incendie et donc que c'est une loi fédérale, on le sait depuis le début. Quelque part, il faut de la collaboration.

Il faut aussi être de bon compte, c'est de dire que lorsque l'on est à la tête d'une province, d'une institution, il faut aussi que l'on sache exactement quelle est la teneur de l'effort que l'on vous demande. J'ai quand même été rapidement convaincu qu'il fallait entreprendre une trajectoire.

Pour ceux qui lisent les ordres du jour du gouvernement, il y a un point déposé ce jour au gouvernement qui propose une trajectoire qui sera la définition des montants auxquels chaque province devra être confrontée pour venir en aide et reprendre les dotations des communes.

Je trouve parfois un peu paradoxal que l'on m'interroge sur le fait de dire : « Regardez, les provinces, vous leur demandez tellement qu'elles ne savent plus rendre tel ou tel service », et c'est le principe d'autonomie – c'est même un principe général dans la vie –, on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. Au bout d'un moment, la province fait ses choix, c'est un pouvoir qui a été élu démocratiquement et elle rendra compte devant le Conseil provincial et plus loin devant les différents électeurs.

Ce qu'on leur a demandé, c'est « Ne licenciez pas, ne touchez pas à l'emploi, on est suffisamment dans des degrés de difficulté » et c'est cela qui a conduit à cet accord sur les 60 %.

Les 7,5 millions d'euros sont-ils maintenus ? À ce stade, oui. Globalement, si je dois mettre 7,5 millions d'euros pour faire en sorte que l'implémentation des provinces dans les zones de secours...

(Réaction d'un intervenant)

Parce que, in fine, il y a le fait de soulager les finances communales, c'est une chose, il y a aussi le fait de se dire qu'il faut faire en sorte que l'on implémente les provinces dans les lieux de décision.

La loi de 2007 dit que lorsque l'on vote le budget, c'est en répartition, en proportionnalité du budget que l'on met. On verra ce que les gestionnaires des zones de secours feront avec les provinces relativement à l'évolution. J'ai eu, pour être totalement transparent avec vous, un contact hier avec la ministre fédérale de l'Intérieur sur plusieurs points de vue.

La première, c'est de se dire que nous souhaitons que l'on puisse quand même garantir aux provinces le fait d'être dans les conseils et dans les collèges, même si de facto cela se fait quasiment partout. Je n'ai plus les derniers retours, mais je pense que les dernières difficultés se sont estompées. Ceux qui ont été dans les collèges de zones de secours, comme souvent dans les collèges de police, convenons tout de même que l'on vote très rarement, convenons quand même que les choses se passent au consensus et convenons quand même que la géographie des zones de secours en Wallonie n'est pas optimal. Convenons quand même

qu'il y a un retard d'investissement, mais qu'il faut donner un peu de temps au temps pour rendre le service le plus optimal.

Cela, c'est un premier élément.

Le second, on a également évoqué la piste assurantielle, de savoir si l'on pouvait faire en sorte que, par des accords de coopération, l'on puisse impliquer le secteur assurantiel. Je dois même vous dire que contact pris avec un CEO d'une grande assurance, ils ne sont pas nécessairement fermés. Cette piste sera également indaguée. Je ne peux pas, d'un claquement de doigts, vous garantir que le secteur assurantiel va, demain, intervenir, mais c'est une piste qui est plausible.

Voilà l'état des lieux du dossier. Je joue de manière très transparente. Il faut être de bon compte. Il faut garantir aux provinces une trajectoire. Un montant sera défini. Je compte à la fois sur les provinces et les responsables communaux qu'ils jouent le jeu pour mener à bien les politiques dans les différentes zones de secours. Je crois que, lorsque cela sera fait, il faudra – ce sera sans doute pour quelqu'un lorsque la matière sera régionalisée ou alors les zones de secours auront suffisamment de maturité pour le faire – se pencher sur l'efficacité du service à rendre et sur peut-être un regroupement de moyens, parce que c'est une matière complexe. Néanmoins, on doit bien se rendre compte que l'organisation optimale n'est pas le cas, en tout cas dans la province que je connais le mieux.

Pour ce qui concerne le rattrapage évoqué par M. Disabato, les 20 % ont été calculés sur les comptes. Après, les comptes 2021, on ne les a pas encore ou pas tous. De toute façon, au niveau de l'administration, ce n'est a priori pas prévu, mais je ne suis jamais fermé lorsque l'on m'explique les choses, que je les comprends et que j'ai un peu disponible et de mansuétude de la part de mes collègues, parce qu'ils ont aussi des départements à gérer.

M. le Président. – S'il n'y a pas de réaction complémentaire, je propose de poursuivre dans l'ordre des répliques.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je vous remercie Monsieur le Ministre, pour vos réponses. Vous aviez commencé par dire que vous seriez forcément incomplet.

Forcément, la satisfaction n'est pas totale à l'arrivée. En effet, si des réponses ont été apportées sur certains points, d'autres questions demeurent en suspens, c'est le moins que l'on puisse dire.

Je voudrais d'abord relever qu'en ce qui concerne le budget base zéro, en termes de méthodologie de travail, manifestement, vous ne vous sentez pas trop concerné par cette démarche, puisque vous nous dites que vos compétences relèveront de la deuxième vague, puis de

la quatrième vague. La vague est à l'horizon, mais elle n'est pas encore à nos pieds, je sens bien que ce n'est pas en tout cas un processus qui est implémenté dans vos travaux budgétaires actuellement. J'espère qu'il finira par donner un résultat et que ce résultat sera de qualité. À ce stade-ci, on ne voit rien venir.

En ce qui concerne les compétences de logement, pour l'allocation loyer dont on avait déjà parlé tout à l'heure avec la Cour des comptes, vous nous dites que c'est compliqué, plus compliqué que cela n'en a l'air. Je veux bien vous croire. Vous nous dites qu'il subsiste encore beaucoup d'incertitude, notamment sur le montant de cette allocation de loyer. Vous n'avez pas confirmé le chiffre de cent euros. Finalement, la seule certitude en la matière, c'est qu'elle ne sera pas mise en œuvre en 2021. Il y a donc un crédit de 11,2 millions dans votre budget, qui tombera en annulation, à moins que vous n'ayez la possibilité de le réaffecter d'une manière ou d'une autre. Je suppose que vos collègues du Gouvernement n'ont dégagé d'enveloppe que pour cet objectif-là. Il était inscrit dans le budget 2021, mais manifestement, il ne sera pas réalisé donc on suivra les travaux et on espère que vous pourrez revenir vers nous avec des propositions sans trop tarder.

J'ai aussi un peu le même sentiment de difficulté, voire de lenteur en ce qui concerne les autres dossiers logement, en particulier sur le Plan de rénovation de 25 000 logements, vous nous dites qu'il y a un *reporting* régulier et que vous n'êtes pas trop inquiet. Mais, tout de même, l'annonce remonte à l'année dernière, c'est en juin 2020 que ce Plan de rénovation a été annoncé et là, dans le *reporting*, vous nous dites que l'on en est à la phase d'élaboration des cahiers des charges en vue de la désignation des auteurs de projets. Donc voilà, on est un an plus tard, vous n'êtes pas inquiet et vous nous dites que vous êtes bien conscient qu'il faudra, à un moment donné, atterrir, mais j'ai envie de vous dire qu'il faudrait peut-être commencer par décoller avant d'atterrir et d'activer un peu les processus dans ces plans qui sont certes ambitieux, mais qui le sont peut-être un peu trop, en tout cas, leur mise en œuvre manifestement connaît quelques problèmes à l'allumage.

En ce qui concerne la situation des villes et des communes, et en particulier la situation financière globale, là aussi vous nous donnez un peu le sentiment que les choses prennent du temps, vous rappelez – à juste titre d'ailleurs – que les problèmes ne sont pas apparus avec la crise covid et que la problématique des transferts des charges de pension, des charges liées aux zones de secours ou aux zones de police, ce sont des problématiques déjà assez anciennes, mais ce n'est pas une raison pour retarder les solutions. Honnêtement, ici, j'ai compris qu'en ce qui concerne votre Plan d'aide global, vous en êtes toujours à essayer de trouver le chemin – c'est la formule que vous avez utilisée – et vous annoncez des étapes ultérieures qui devraient s'accompagner de réformes structurelles, ce qui est intéressant et qui suscite notre intérêt, mais vous n'en

dites pas beaucoup plus et vous nous renvoyez d'ailleurs à la prochaine législature donc cela donne l'impression que l'on est sur un timing très lent.

J'avais déjà plaidé ici, au sein de cette commission pour que, à défaut de pouvoir analyser le Plan global, à défaut d'avoir la réponse du Gouvernement, que l'on ait au moins un temps d'échange sur le constat puisque la *task force* a été mise sur pied et je pense qu'elle a fait ses constats, elle a présenté ses conclusions, on pourrait peut-être avoir au moins un moment d'échange sur ce constat-là. En tout cas, je n'ai pas compris que vous annonciez pour la fin de la session, une présentation au Gouvernement de ce Plan d'aide global. C'était pourtant l'échéance qui avait été annoncée et qui était déjà un peu en recul par rapport à d'autres effets d'annonce. Ce ne sera donc pas pour le mois de juillet 2021. Même si les problèmes sont anciens, je pense qu'ils ne peuvent plus être laissés en carafe. Il est urgent de se donner du temps dites-vous aussi, à propos du deuxième pilier de pension, et c'est vrai que la situation est complexe, mais l'urgence est bien là – puisque s'il faut effectivement se donner une petite soupape de sécurité pour l'exercice 2022 – il n'empêche que l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que les pouvoirs locaux sont réellement en difficulté et que l'inquiétude commence à monter dans le chef notamment des agents contractuels qui sont concernés.

La complexité est là et vous en faites état à de nombreuses reprises, et je ne le conteste pas, mais cela ne doit pas être un motif de lenteur ou d'inertie. J'espère que sur cette problématique de la situation financière globale des communes, nous pourrions rentrer dans le vif du sujet sans trop tarder et ce que vous nous avez dit ne me rassure pas totalement.

Vous avez parlé des 20 millions d'euros pour les CPAS, à titre d'aide exceptionnelle. Ils ne sont donc pas dans votre budget, mais dans une provision si j'ai bien compris. Vous avez dit qu'en toute hypothèse, ce ne serait pas pour tous les CPAS et qu'il faudrait calibrer en fonction de la situation des uns et des autres.

Cela m'inquiète un peu en termes d'égalité de traitement, je ne vous le cache pas. C'est sûr que des réalités sociologiques sont différentes d'une commune à l'autre, mais enfin, tous les CPAS connaissent des difficultés. Ils ne gèrent d'ailleurs pas seulement les crises, comme vous l'avez dit, ce ne sont pas simplement des Mister Cash qui distribueraient des revenus d'intégration. Ce sont des structures qui accompagnent des personnes en difficulté dans des parcours de réinsertion sociale et professionnelle. Ces réalités-là seront vécues par tous les CPAS, sans doute dans des réalités locales parfois un peu différentes, mais je me permets de tirer un peu une sonnette d'alarme par rapport à cette nécessité d'avoir une égalité de traitement par rapport à l'ensemble des acteurs locaux.

En ce qui concerne la politique de la ville, c'est une politique à vitesse variable. La politique en faveur des grandes villes s'enclenche puisque les projets sont attendus pour le mois de septembre, vous l'avez confirmé. Tant mieux pour les grandes villes, c'est bien.

Mais je dois bien constater que pour les autres les villes moyennes ou les communes rurales, la temporalité n'est pas la même puisque pour les villes moyennes vous parlez d'appels à projets, mais sans que l'on sache très bien quand ils seront lancés.

Vous parlez de processus de simplification et c'est bien nécessaire, je vous rejoins sur le constat. Les procédures sont trop lourdes, elles sont trop longues, elles sont fastidieuses. Je crains que le processus de simplification lui-même ne soit entaché par des lourdeurs et des lenteurs. En tout cas, ce n'est manifestement pas pour tout de suite que le coup de boost sera donné en faveur de ces communes engagées dans des processus de développement urbain, de revitalisation, de rénovation.

En ce qui concerne la ruralité, là aussi le rythme est un peu différent puisque les 35 millions d'euros vous les confirmez, vous nous dites qu'ils seront engagés le plus tôt possible. Mais quand ? Sans doute pas avant 2022 dans le meilleur des cas.

Le rythme est un peu différent et la philosophie est aussi un peu différente, je me permets de le dire. Vous avez dit que votre philosophie c'est le droit de tirage et en l'occurrence, le droit de tirage c'est pour les grandes villes. Pour les autres, on n'est pas dans cette philosophie-là.

Quand vous dites que vous faites confiance aux acteurs locaux, je ne peux que souscrire à vos propos et vous encourager en ce sens. Dans les dispositifs à mettre en œuvre à destination des villes et communes de moyenne importance ou à destination des communes rurales, peut-être faut-il quand même s'inspirer de cette philosophie du droit de tirage qui repose sur une forme de confiance à l'égard des gestionnaires locaux. Donc entre la pétition de principe et la réalité de terrain, il me semble qu'en fonction des catégories de communes auxquelles l'on s'adresse, il y a une certaine différenciation.

Sur la supracommunalité, merci pour les explications données. Je comprends que les projets qui ont été recalés étaient peut-être des projets qui étaient trop orientés sur certaines actions concrètes. Vous avez parlé de la mobilité ou des GAL, alors que l'appel à projets visait l'animation territoriale, dont acte. C'est sans doute dommage pour les communes qui n'avaient pas perçu cette philosophie alors que c'était clairement annoncé dans les documents et dans l'appel à projets.

J'aurais envie de dire que si effectivement c'est une logique d'animation territoriale qui doit prévaloir, en tout cas en début de processus, au bout d'un certain temps, il faudra sans doute que l'on complète cette

logique d'animation et de réflexion collective d'intelligence territoriale, qu'on la complète par des actions plus concrètes sans quoi les structures supracommunales vont un peu fonctionner sur elles-mêmes sans avoir nécessairement de débouchés très concrets. C'est un processus qui va devoir faire ses preuves et qui pourrait évoluer avec le temps.

Vous avez souligné qu'en Brabant wallon, il y avait comme un trou. C'est sans doute dommageable et regrettable. C'est vrai que peut-être la Province du Brabant wallon est considérée comme l'acteur supracommunal par excellence, mais c'est vrai aussi dans le Luxembourg où la province a beaucoup d'importance et est une référence pour toutes les communes du territoire. Cela n'a pas empêché les communes luxembourgeoises de s'associer et de déposer des projets.

Je note en tout cas, pour l'anecdote, que certaines communes brabançonnaises, je pense à Chastre et à Wahlain, par exemple, se sont inscrites dans des processus en s'affranchissant des limites provinciales puisqu'elles se sont associées au projet namurois et personnellement je m'en réjouis. Je sais que certains Brabançons wallons s'en sont offusqués, mais je pense qu'elles ont bien fait, elles ont joué de leur autonomie et elles se sont impliquées dans un processus qui, finalement, n'a pas mobilisé les autres communes brabançonnaises.

C'est sans doute regrettable, mais peut-être auront-elles une seconde chance à la faveur des contacts que vous avez pris.

Je termine, Monsieur le Président, en soulignant que sur la note de genre, vous aviez Mme Morreale sur le dos et qu'elle était très attentive à ce que vous produisiez des documents. Je parle de manière familière, mais c'est évidemment de manière respectueuse et il n'y a aucun doute là-dessus.

Il n'empêche que les propos qui figurent dans votre note mériteraient d'être clarifiés, puisque vous parlez d'une circulaire qui reprendra la méthode de mise en œuvre des conseils consultatifs femmes-hommes au sein des pouvoirs locaux. Il y a là des intentions qui ne sont pas encore très concrètes. Je ne doute pas qu'avec l'assistance de Mme Morreale vous serez amené à préciser dans le temps les intentions qui sont les vôtres. Mais, c'est un vaste chantier qui nous éloigne objectivement des considérations budgétaires.

Merci, en tout cas, pour cet échange.

M. le Président. – Je vous propose de terminer le tour des répliques et puis de suspendre la séance pour aller nous restaurer. Nous reprendrons à 14 heures avec l'analyse des différents programmes, s'il y a encore l'une ou l'autre question.

La parole est à Mme de Coster-Bauchau.

Mme de Coster-Bauchau (MR). – D’abord, je vous remercie pour toutes les réponses que vous m’avez apportées.

Vous n’avez pas abordé la question du cœur du village.

Au niveau de la maîtrise des coûts par les différentes SLFP, je pense que vous devriez être très attentif au niveau de l’ASBL pour que l’endettement n’explose pas. J’espère que vous aurez cet œil attentif.

M. le Président. – La parole est à M. Douette.

M. Douette (MR). – Je serai un peu moins rapide que ma collègue, mais je vais essayer de faire bref.

Au niveau des pouvoirs locaux, je rejoins ce qui a été dit par M. le Ministre et mon collègue, M. Lomba. Ce n’est pas le montant par rapport aux villes ou aux zones rurales dont je parle ici, c’est le mode d’attribution des subsides. Quand vous permettez le droit de tirage dans des zones urbaines, c’est très important parce qu’elles ont de beaux projets globaux. Je vois qu’il y a des projets énergie, mobilité, tout cela est globalisé dans un package, parce que cette ville en particulier doit se développer dans cette stratégie. Pourquoi les communes, ou les communautés de communes – je vais parler à la française –, ne peuvent-elles pas avoir le même accès au droit de tirage ?

C’est uniquement là-dessus. Je suis bien conscient que les montants doivent être différents et qu’une ville ou une métropole a une attractivité autour, mais l’on doit permettre ce genre de choses.

On y arrive dans les zones rurales parce que, en s’associant ensemble, on met le pied dans la porte et l’on pousse la porte pour avancer dans cette structure-là. Ne serait-il pas temps justement de permettre – il y a des exemples de ton côté, il y a des exemples dans d’autres endroits – de partir de ces exemples et de pouvoir les formaliser de manière globale en disant : « OK, droit de tirage pour tout le monde » ? Je suis désolé, nous avons aussi des compétences dans nos communes de plus petite taille qu’une ville. On a moins de bureaux d’études, et cetera, mais nous avons quand même des compétences en interne, du personnel qui est capable de monter des projets et de pouvoir s’articuler autour de droits de tirage. C’est tout simplement là-dessus ce sur quoi je voulais attirer l’attention.

Je vous rejoins, Monsieur le Ministre, sur le fait que la régie pluricommunale doit être le bras armé d’une structure. On parle de conférence des élus dans notre région que vous connaissez bien puisque vous en avez eu la présidence. La conférence des élus doit avoir une vision stratégique, mais pour l’application de certains projets, il nous faut des structures. Quels choix ont les communes quand elles doivent mettre des éléments de la sorte en application ? Elles ont soit une espèce d’association de projets qui a une durée de six ans qui

est assez modérée ou l’intercommunale. On peut le refaire à chaque fois, mais par rapport au personnel ce n’est quand même pas une stabilité extraordinaire. Je pense donc qu’une régie pluricommunale autonome pourrait être l’intermédiaire entre ces deux structures, une qui, pour moi, est trop faible et une qui est trop contraignante. Je reviendrai avec ma proposition de décret en la matière. On aura l’occasion d’en reparler dès la rentrée parlementaire.

En ce qui concerne la zone de secours, je vous entends bien. En réalité, on est tous conscients qu’il y a une aide qui est apportée. Je fais partie de la majorité. Le moment où l’on s’est peut-être trompé, c’était en disant : « on va faire 100 %, et puis pourquoi pas 80 %, puis 60 %, 40 % ». Je pense que, à un moment donné, il faut arrêter de mettre des pourcentages et sortir par le haut de cette histoire en disant : « OK, la Région wallonne, au travers des provinces, va aider les communes un maximum ». Alors, arrêtons de mettre des pourcentages parce que si l’on met 60 %, dans cinq ans on viendra nous dire : « Les communes, les pouvoirs locaux ils sont aidés à hauteur de 60 % au niveau des zones de secours et ils râlent encore ».

C’est là le problème, c’est mettre le discours, et on est bien conscient que 100 % c’était utopiste dès le départ et qu’il faut, je pense, maintenant faire coller le discours à la réalité, et personne ne vous en voudra. On est tous ensemble dans le même bateau, de se dire, l’intervention, elle est à hauteur de x, et à ce moment, on est partis là-dessus, il n’y a pas de souci. Dans ma question, il y a peut-être une procédure ou une piste de solution qui est également de revoir peut-être une clé de répartition optimale. Là aussi, il y aura une différence entre les villes et les zones rurales. Il est évident que l’on doit tenir compte peut-être d’une interdistance plus importante dans le Luxembourg. On doit tenir compte peut-être d’une rationalisation dans certaines zones où vous avez quatre casernes qui sont l’une à côté des autres. On doit tenir compte du fait que dans une ville, ou votre ville, vous avez une centrale nucléaire ou une ville importante comme Liège et Charleroi. Il y a des industries, il y a du Seveso.

Je pense qu’à un moment donné, on a fait un truc qui est tellement lissé et qui est trop globalisé, que l’on arrive plus à aller chercher l’essentiel et prendre les spécificités de telle ou telle zone. On se base sur un pourcentage. C’est là que je suis en train de vous dire, je pense que c’est mal embarqué depuis le départ. Ce n’est pas que le principe, il est bon d’aider les communes, c’est la manière dont on le fait, je pense que l’on doit peut-être remettre le travail sur le métier, et y travailler tous ensemble. Vous connaissez bien la matière, vous avez également été président d’une zone de secours. Je pense qu’ici tout le monde est en train de vous dire : « travaillons ensemble pour pouvoir arriver au même objectif commun », et arrêter de s’étriper sur des chiffres ou tout simplement une contextualisation.

En ce qui concerne l'aspect plus particulier, mais là je comprends que c'est très technique. Je vous demande juste au niveau de vos cabinets d'analyser les chiffres. Je sais que je suis sciant avec ça, mais quand j'ai le sentiment d'être grugé, même pour 6 000 euros, j'ai le sentiment d'être grugé. Je vous donne tout simplement la problématique, c'est que dans certaines zones, quand vous avez fait le calcul, vous avez retiré certaines recettes, notamment des locations de casernes et dans d'autres communes vous ne l'avez pas fait. J'aimerais bien savoir pourquoi il y a un différentiel. Les communes ont fait quoi ? Elles ont tout simplement inscrit cette recette dans le mauvais article budgétaire. Donc en réalité, les communes qui ont bien fait leur job, qui ont mis cela dans le bon article budgétaire, vous leur supprimez une dotation, et celles qui l'on inscrit n'importe où, où il n'y a pas de contrôle, il n'y a pas de recette. C'est là que cela ne va pas.

C'est dans cette deuxième loi, et dans le courrier que vous ait envoyé, c'est très clairement défini. C'est la même chose pour la dotation des points APE. Vous savez tous que l'on transfère des points APE des communes vers les zones. Là aussi, vous tenez compte pour certaines communes en moins valeurs, ces dotations, alors que dans d'autres, vous ne le faites pas. Dès lors, il y a vraiment une discordance dans les communes, ce qui amène cette disparité et donc j'aimerais bien que l'on en tienne compte. Vous avez deux solutions : soit vous retirez à celles qui ont mal fait le calcul, soit vous ajoutez à celles qui ont travaillé correctement, et là, on a un lissage qui est tout à fait correct.

Je conclurai en vous disant que je ne comprends pas comment pour les dotations, on se base sur un budget, et que l'on ne tient pas en finalité un regard sur les comptes. Si l'on fait cela en Région wallonne avec toutes les entités consolidées autour de la Région wallonne, cela ne m'étonne pas que l'on ait difficile d'arriver au budget base zéro.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je serai très bref parce que, voilà, je suis satisfait des réponses de Monsieur le Ministre, et puis je pense que beaucoup de choses ont déjà été dites ce matin, et on aura l'occasion de revenir par ailleurs sur certains éléments plus précis lors de l'examen des différents programmes.

Juste pour rebondir sur le dernier élément, j'avais en tête que ce point avait en fait été réglé et quand on regarde les différents programmes et les différents éléments budgétaires, j'ai l'impression qu'à l'analyse de l'AB 43.12, les 2,5 millions d'euros qui sont retirés des 7 millions d'euros attribués aux provinces servent justement à compenser en fait cette erreur de calcul qui avait eu lieu en 2020. Je pense, pour pouvoir rassurer M. Douette, que c'est précisément ce qui va permettre de remplacer cela et de compenser ce qui n'a pas pu être

attribué aux communes. En tout cas, c'est comme cela que je l'ai lu, mais peut-être que l'on aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure lors de l'examen des différents programmes. En tous cas je suis aussi intéressé par cet élément parce qu'il me semblait important et sur lequel j'étais aussi intervenu plusieurs fois, sans vouloir faire un long débat sur ce point particulier, dans le cadre de la discussion générale.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Encore plus brièvement, j'ai bien pris rendez-vous après la pause pour les questions plus précises sur les articles de base.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Je vais aller très vite, parce que j'ai très faim comme vous.

Merci, Monsieur le Ministre, pour une partie de réponses. Je suis très heureux de vous entendre dire que vous avez pu enfin rencontrer la ministre de l'Intérieur, ce qui nous permettra de nous entretenir plus en détail dans les prochaines semaines.

- La séance est suspendue à 13 heures.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 15 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 629 (2020-2021) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE (DOC. 628 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS) ET (DOC. 629 (2020-2021) N° 1 – ANNEXES 7 ET 7BIS)

**BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION
PUBLIQUE
(DOC. 628 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10BIS
PARTIM) ET (DOC. 629 (2020-2021) N° 1 –
ANNEXE 10BIS PARTIM)**

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Je vous propose de passer en revue les différentes divisions organiques par rapport à cet ajustement 2021. J'en viens à la division organique 2 qui concerne les dépenses de cabinet et le programme 06 « Subsistance ». Pas de remarque.

La division organique 10 « Secrétariat général », programme 10 « Développement durable ».

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Vous êtes bien dans la DO 10, programme 10 ? Puis-je vous demander un mot d'explication sur l'AB 33.03 ? J'ai le souvenir que j'avais une question. Pouvez-vous nous expliquer le mouvement qui affecte cet AB ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est l'AB qui concerne les subventions relatives à la gestion durable du logement de 510 000 d'euros ?

M. Dispa (cdH). – Oui, c'est cela. Il y a une petite majoration. Avez-vous une indication sur les montants et leur attribution, puisqu'il y a une série de bénéficiaires qui sont repris ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est exact, il y a RDQ Châtelet, Empreinte, « Le Miroir vagabond », FUNOC, « La CITE s'invente », « Le Cortil », l'Acine, RDQ « Notre Maison », RDQ Herstal, guide du logement.

M. Dispa (cdH). – Est-on purement dans du facultatif ou y a-t-il une logique derrière cette répartition des montants ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – On sait qu'il y a eu un appel à projets et que le dernier date de 2016. On sait que ces opérateurs font du travail de terrain, qu'ils répondront probablement et que l'on veut relancer ce type d'appel à projets au-delà de la raison du montant.

M. le Président. – Merci, Monsieur Dispa, pour cette analyse assez lucide, j'en conviens.

Nous en arrivons à la division organique 14 « Mobilité et infrastructures », le programme 14 et le programme fonctionnel. Le programme 07 « Travaux subsidiés ». Pas de remarque.

La DO 16 concerne l'aménagement du territoire, le logement, le patrimoine et l'énergie, programme 01 qui est le programme fonctionnel.

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – À l'AB 33.01, je salue la majoration de 300 000 euros pour les subventions en faveur des organismes ou groupements qui participent à la promotion et à l'aménagement du logement.

On a vu pendant le confinement à quel point c'est important d'avoir d'abord un logement, puis un logement décent aussi. Cela concerne les *community land trusts*, les associations wallonnes de comités consultatifs de locataire et des propriétaires, l'habitat de participation, le Rassemblement wallon pour le droit à l'habitat.

Par rapport à cette augmentation de 300 000 euros, quel est le message donné à ces associations ? Est-ce un *one shot* ? Cela sera-t-il récurrent ?

M. le Président. – Rappelez-moi quel AB.

Mme Delporte (Ecolo). – L'AB 33.01 qui concerne la subvention en faveur des organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion...

M. le Président. – C'est dans quel programme, parce que l'on n'y est pas encore ?

Mme Delporte (Ecolo). – C'est dans le programme 11.

M. le Président. – D'accord, mais j'étais au 01.

Mme Delporte (Ecolo). – J'ai été trop vite.

Nous essayons de faire les choses dans l'ordre, même si la volonté est d'avancer, mais le ministre vous répondra tout à l'heure.

Pour le programme 01, la parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Acceptez-vous, Monsieur le Président, que je mette un peu de désordre dans votre méthode parce que nous avons passé la DO 10 ?

M. le Président. – Effectivement.

M. Dispa (cdH). – Vous avez été très vite.

Puis-je interroger M. le Ministre sur l'AB 41.06 du programme 12 ?

Une majoration de la dotation pour la SWL est justifiée dans l'exposé particulier par le financement de postes supplémentaires. Pouvez-vous nous dire de quels postes il s'agit ?

M. le Président. – Vous aurez épuisé votre joker, Monsieur Dispa.

Si vous êtes au programme 12, c'est dans la division organique 16. Je n'y étais pas encore.

M. Dispa (cdH). – N'est-ce pas là que vous étiez ? Je pensais que vous étiez arrivé jusqu'à cet endroit.

M. le Président. – Je vous invite à un peu de concentration pour permettre au ministre de suivre nos échanges.

(Réaction de M. Dispa)

Nous sommes à la division organique 16.

Nous avons validé le programme 01 et nous sommes au programme 02 « Aménagement du territoire et de l'urbanisme », à la page 42. Il n'y a pas de remarque.

Nous passons au programme 03 « Rénovation et revitalisation urbaines, politique de la ville et sites d'activité économique désaffectés », à la page 45. Il n'y a pas de remarque.

Nous en arrivons au programme 11 « Logement du secteur privé », à la page 51.

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – C'est là que j'avais une question. Dois-je la répéter ?

M. le Président. – Oui, pour M. le Ministre.

Mme Delporte (Ecolo). – C'est l'AB 33.01.

Qu'a-t-on donné comme message à ces associations ? Est-ce un *one shot* ou peut-on espérer une augmentation structurelle ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Il y a une augmentation de crédit. On va d'abord voir si cela fonctionne et l'on pourrait envisager de pérenniser si l'évaluation est positive.

M. le Président. – Nous en arrivons au programme 12 « Logement du secteur public », à la page 63.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – C'est là que je m'interrogeais sur l'AB 41.06 et l'augmentation de 228 000 euros de la dotation à la SWL pour le financement de nouveaux postes. Je voulais juste une indication ou une précision si c'est possible sur ces postes nouvellement créés.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Une dizaine de postes et trois mois de salaire sont concernés. On vous enverra le détail de ces postes qui ont été pourvus par la SWL.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – À l'AB 12.02 sur les études, séminaires, et cetera, frais de fonctionnement. On passe de 390 000 à 590 000 euros pour les études liées au Plan de relance visant la possibilité de valorisation des réserves foncières, mais aussi d'explorer toutes les pistes PPP et je pense que vous avez, dans l'exposé général, parlé d'objectif de maîtriser le foncier pour parvenir à créer du logement – si j'ai bien fait le lien, mais je ne suis pas sûre.

Ces études resteront-elles vraiment au niveau wallon ou y aura-t-il quelque chose de fait en faveur de certaines communes ou de projets concrets ? S'agit-il d'accompagnement sur des projets spécifiques ? Si oui, sur quels critères ces projets seront-ils sélectionnés ? Je voulais un petit peu mieux comprendre et cerner ces études.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, d'abord, il y a la maîtrise du foncier. Il y a donc les terrains avec la SWL. Il y a ce que l'on compte acquérir.

Si on veut valider pour éviter les risques de dérive de certains types de PPP, on veut étudier les objectifs. On pourrait étudier également des phénomènes de démembrement de propriété. Par exemple l'usufruit locatif. Ces montants serviront donc à ces études-là.

M. le Président. – Y a-t-il encore des remarques concernant ce programme 12 ? Non.

Nous en arrivons au programme 41 « Première alliance Emploi-Environnement » à la page 70. Pas de remarque ? Le programme est validé.

Nous en arrivons au programme 52 à la page 73 sur les dépenses à charge du fonds. Pas de remarque non plus ? Non.

Nous en arrivons alors à division organique 17 qui concerne les pouvoirs locaux, l'action sociale et la santé. Y a-t-il des remarques au programme 01 ? Pas de remarque.

Le programme 02 concerne les affaires intérieures en page 78.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Quelques questions sur l'AB 31.01 « Subvention à l'intercommunale IMIO ». Pour la forme, je sais que c'est un article qui existe déjà depuis quelques années, mais ne devrait-il pas être de classe 4 plutôt que classe 3, s'agissant d'une intercommunale ? Bon, peu importe.

La question que je me posais portait plutôt sur le montant additionnel qui est octroyé pour un projet spécifique. Pouvez-vous expliciter ce projet ? A priori, je m'en réjouis tout à fait. Je trouve que c'est bien que l'intercommunale puisse être considérée comme un partenaire.

À terme, pour la bonne lisibilité, ne vaudrait-il pas mieux dissocier la dotation à l'intercommunal dont on sait qu'elle est dégressive et qu'elle est vouée à disparaître ? D'articles plus spécifiques qui pourraient être des aides à des projets ou à des partenariats entre la Région et l'intercommunale.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le projet qui sera financé ici ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Sur la technique budgétaire, je renvoie à mes collaborateurs et on verra au prochain exercice. L'important, c'est effectivement de pouvoir doter IMIO dans le cadre duquel nous envisageons de passer un point au Gouvernement pour lui confier une double mission. La première qui consiste en le rôle d'intégrateur dans le cadre d'accès des pouvoirs locaux aux sources de données authentiques. La deuxième qui consiste à généraliser et interopéabiliser le site de deliberations.be en vue de faciliter la publication des documents des conseils communaux. C'est en lien avec les travaux que nous menons collectivement.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Très bien. Je me réjouis de cette aide qui s'inscrit dans cette réflexion que nous partageons sur la transparence.

Je relève que sur l'article 33.01, il y a une majoration de 135 000 euros visant à permettre le financement des lignes d'arrivée du Tour de la Région wallonne.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est une convention que nous passons avec l'ASBL qui organise le Tour de Wallonie et pour soulager le paiement des communes, puisque, justement, le Tour de Wallonie a cette spécificité de ne pas arrêter que dans les villes et donc, de permettre de soulager les finances communales pour pouvoir essayer une épreuve cycliste de catégorie 2, si ma mémoire ne me trahit pas.

M. Dispa (cdH). – Cela pourrait faire office de précédent pour la Flèche wallonne ou d'autres courses, non ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Non, c'est déjà conventionné, mais pas avec la Wallonie.

Ne vous tracassez pas là-dessus.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Sur l'article 43.14, sauf erreur, c'est à peu près le seul article où je n'ai pas vu l'explication de l'évolution du crédit. Il y a une diminution relativement importante à laquelle il n'est pas donné d'explication dans l'exposé particulier. Comme c'est un article un peu fourre-tout, je voulais vous demander...

M. le Président. – C'est bien l'article qui concerne les subventions communes pour des actions favorisant l'intégration sociale ?

M. Dispa (cdH). – Oui, l'entretien du patrimoine, la sécurité, l'emploi.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Oui, vous avez raison, c'est un peu fourre-tout. L'explication de la diminution est la suivante : avant le Plan wallon de transition et les accords ToP, on avait prévu, avec M. Borsus, de faire un appel à projets à hauteur de 1 million d'euros. Comme nous avons bénéficié de moyens complémentaires dans cette matière-là, nous le retirons et nous ferons des appels de plus grande ampleur.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Du coup, au-delà des questions que je partageais – cela m'évitera de les reposer –, pourrais-je avoir l'explication précise sur l'AB 43.12 ? On a eu le petit débat tout à l'heure pendant la discussion générale. À propos du soutien aux provinces et ces 2,5 millions d'euros, l'explication correspondait bien à l'interprétation que je m'en étais faite tout à l'heure, à savoir, qu'il s'agit bien des 2,5 millions d'euros de compensation pour les communes et le recalcul qui a été effectué suite à l'erreur de calcul de 2020.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est effectivement par rapport à 2020, relativement aux 20 % par rapport aux comptes et les informations que l'on nous a fournies. Quelques gaps ou erreurs ont donc été évoqués par M. Douette, mais c'est effectivement ce mécanisme qui a été utilisé. Vous aviez donc raison dans la mécanique budgétaire.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie. Au moins, les communes seront rassurées et les choses rentrent dans l'ordre. C'est parfait.

M. le Président. – Nous en arrivons donc au programme 13 qui concerne l'action sociale, en page 98.

Y a-t-il des remarques ou des questions ? Personne ?
Merci.

Nous en arrivons aux programmes concernant le
CRAC. Pas de remarque ? Merci.

Nous en arrivons aux unités d'administration
publique et, notamment le Fonds du logement des
familles nombreuses. Pas de remarques ? Merci.

Nous en arrivons à la Société wallonne du Crédit
social, en page 184. Pas de remarque ? Merci.

Enfin, nous en arrivons à la Société wallonne du
logement, page 220, dans les annexes. Pas de
remarque ? Merci.

Voilà qui clôture l'analyse de cet ajustement
budgétaire.

Plus personne ne demandant la parole dans la
discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – La Commission du logement et
des pouvoirs locaux recommande par 7 voix contre 2, à
la Commission du budget et des infrastructures
sportives l'adoption du projet de décret contenant le
premier ajustement du budget général des dépenses de
la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, pour
les sections et programmes afférents aux compétences
ratione materiae du ministre du Logement, des Pouvoirs
locaux et de la Ville.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est
décidé de faire confiance au président et au rapporteur
pour l'élaboration du rapport.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION EN VUE DE PERMETTRE LES RÉUNIONS À DISTANCE DES ORGANES (DOC. 625 (2020-2021) N° 1)

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI ORGANIQUE DU 8 JUILLET 1976 DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE EN VUE DE PERMETTRE LES RÉUNIONS À DISTANCE DES ORGANES (DOC. 626 (2020-2021) N° 1)

PROPOSITION DE DÉCRET INSÉRANT DANS LE CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION LES ARTICLES L1122- 20/1 ET L2212-15/1 RELATIFS À L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES DES CONSEILS COMMUNAUX ET PROVINCIAUX, DÉPOSÉE PAR MM. DISPA, MATAGNE, MME GOFFINET ET M. DESQUESNES (DOC. 451 (2020-2021) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret modifiant certaines
dispositions du Code de la démocratie locale et
de la décentralisation en vue de permettre les
réunions à distance des organes (Doc. 625 (2020-
2021) N° 1) ;
- du projet de décret modifiant certaines
dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976
des centres publics d'action sociale en vue de
permettre les réunions à distance des organes
(Doc. 626 (2020-2021) N° 1) ;
- de la proposition de décret insérant dans le Code
de la démocratie locale et de la décentralisation
les articles L1122-20/1 et L2212-15/1 relatifs à
l'enregistrement des séances des conseils
communaux et provinciaux, déposée par
MM. Dispa, Matagne, Mme Goffinet et
M. Desquesnes, (Doc. 451 (2020-2021) N° 1 et
2).

Nous avons reçu une série d'amendements dont
vous avez pu prendre connaissance pour l'ensemble de
ces textes.

Des amendements (Doc. 625 (2020-2021) N° 2 à 4),
(Doc. 626 (2020-2021) N° 2 et 3) et (Doc. 451 (2020-
2021) N° 3) ont été déposés.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un
rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Devlin.

M. Devin (PS). – Je propose M. Lomba comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Lomba est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Nous passons à un autre dossier également important puisqu'il s'agit de permettre le vote à distance des différents organes que constitue notre démocratie locale.

La crise a eu des répercussions importantes dans notre vie de tous les jours, mais également dans le cadre de notre fonctionnement. Les réunions virtuelles ont permis aux collègues, aux conseils, aux bureaux de CPAS et aux organes intercommunaux de continuer à fonctionner.

Le Gouvernement, via mon prédécesseur, a dû agir en urgence et procéder par arrêtés pour permettre le fonctionnement des différents organes et qu'ils puissent continuer à décider, à fonctionner et à arrêter les différentes décisions nécessaires au bon fonctionnement d'une commune, d'un CPAS, d'une intercommunale, bref de tous les organes qui sont concernés par ce décret.

Dans un premier temps, l'arrêté visait une période du 4 mai au 30 septembre. Puis, votre Parlement a pris le relais pour prolonger ces dispositifs jusqu'au 30 septembre prochain.

Nous avons voulu beaucoup consulter dans le cadre de ce décret pour implémenter les différentes tenues de réunion à distance, tenant compte de différents éléments ; d'abord, en tenant compte de la leçon de la crise. J'espère que nous sortons d'une crise sanitaire, mais nous ne sommes pas à l'abri d'autres événements qui forceraient les élus à devoir se réunir de manière virtuelle. C'est un premier élément.

Deuxièmement, il y a une accélération de la digitalisation, de l'intérêt d'avoir du numérique dans les communes. Différents groupes de travail se sont tenus pour essayer de vous proposer un décret qui se veut équilibré. Le groupe de travail reprenait des organismes représentatifs des pouvoirs locaux, de l'administration fonctionnelle du SPW, ainsi que des directeurs généraux, des CPAS, des intercommunales, outre les différentes consultations obligatoires qui sont nécessaires aux différents décrets.

Comme je l'ai dit, le présent décret vise à pérenniser certains dispositifs, à trouver un point d'équilibre entre l'exigence de faire continuer à vivre la démocratie, mais aussi de tenir compte des autres principes, notamment celui du présentiel. De la sorte, on peut prévenir ce type d'événement.

Comme je l'ai indiqué, ce décret comme les autres a subi les différentes épreuves des différentes lectures au Gouvernement, et a été soumis à l'avis de l'ensemble des acteurs concernés, avant de recevoir la critique juridique du Conseil d'État.

Tout au long de ce travail, le Gouvernement s'est employé à être à l'écoute des critiques émises et d'y apporter les réponses nécessaires, tenant compte à la fois des demandes exprimées, mais également de la volonté de ne pas déstructurer les principes fondateurs du débat démocratique et de la responsabilité démocratique.

Que dit le texte ? Quels sont les principes fondateurs du texte ? Premièrement, la règle de la présence physique est la règle ordinaire. Le régime supplétif est celui qui visera les réunions virtuelles.

Dans celui-ci, il y a un système, que j'appelle « bicéphale », qui visera deux types de situations, les situations qui sont les situations dites « extraordinaires », selon la notion de système de planification d'urgence : soit la phase fédérale ou provinciale d'urgence qui se matérialise sur un large territoire, soit l'activation du plan communal ou provincial d'urgence.

Il est renvoyé à l'arrêté royal du 22 mai 2019 relatif à la planification d'urgence et à la gestion de la situation d'urgence aux échelons communal et provincial et aux rôles des bourgmestres et des gouverneurs de province en cas d'événements de situation de crise nécessitant une coordination ou une gestion à l'échelle nationale.

Bref, nous avons vécu une situation extraordinaire, une crise sanitaire à laquelle nous ne nous attendions pas et où, finalement, nous avons dû nous adapter en permanence qui faisait en sorte que se réunir en présentiel facilitait la transmission du virus.

Cela pourrait être le cas d'autres types de crise sanitaire. Je ne le souhaite pas, mais une législation est là pour parer à toutes les éventualités. On s'en réfère au déclenchement de la notion de crise. Cela pourrait être, par exemple, des phénomènes climatiques plus importants qui font qu'il devient impossible de se réunir en présentiel. C'est la notion de régime extraordinaire la notion de régime ordinaire.

Pour ce qui concerne les réunions en situation ordinaire, pour ce qui concerne le conseil communal, le CPAS ou le conseil provincial, la présence reste la norme. En situation extraordinaire, nous avons voulu poser des limites. Dans les réunions à distance, des

points ne pourront être traités, sauf si une autre législation impose un délai de rigueur. Ce sont notamment les points lorsque, par exemple, le conseil communal se réunit pour un dossier disciplinaire où l'on doit entendre un agent qui doit se défendre ou alors dans les dossiers qui nécessitent l'audition de personnes extérieures dans le cadre d'un contentieux. Cela peut être le cas dans différentes taxes.

E ce qui concerne les organes législatifs, en situation ordinaire, c'est toujours le présentiel. En situation extraordinaire, possibilité de se réunir dans les cas de situation d'urgence définis selon la norme de planification d'urgence. La crise définie par rapport à cela, sauf ce qui concerne les problèmes disciplinaires ou de contentieux.

Pour ce qui concerne les organes d'exécutif, c'est-à-dire le collège communal, le collège provincial ou le bureau permanent, en situation extraordinaire, c'est la nécessité de se réunir sous les réserves de ne pas pouvoir s'occuper des mêmes points. Pour ce qui concerne la situation ordinaire, je vous avoue que l'on a d'abord hésité pour définir et de savoir si, de manière ordinaire, dans tel ou tel cas un collège ou un bureau permanent pouvait se réunir.

À défaut de trouver un critère suffisamment explicite de définition dans la loi, on a opté pour un critère qui est un pourcentage, c'est-à-dire 20 % maximum des possibilités de réunion, étant entendu que nous ne souhaitons pas, puisque le présentiel reste la norme, que les collèges virtuels par exemple se réunissent sur des points qui sont relatifs au disciplinaire – c'est logique avec ce que j'ai dit tout à l'heure – et qui nécessite l'audition de personnes. C'est par exemple une taxe sur les immeubles inoccupés. Le collège fait office de collège fiscal. Sur les décisions d'importance que sont le plan stratégique, les décisions relatives à la stratégie financière ou encore les dispositions qui sont nécessaires, les dispositions générales en matière de personnel, que ce soit les conditions d'accès aux emplois, les conditions rémunératoires ou les règles particulières qui sont applicables à la fonction dirigeante et lorsqu'on traite du budget ou des comptes.

Pour ce qui concerne les organes de gestion de chapitre 12 d'intercommunales, de comité de gestion de régie ou autre organe restreint, la possibilité pour ce qui n'est pas permis en matière ordinaire pour les CA d'intercommunale, elle est uniquement permise pour les organes restreints de gestion dans la même rhétorique que je viens de développer pour les collèges.

Voilà l'esprit de ce qui a été décidé.

Il est encore évident que la tenue de réunions à distance doit nécessairement s'inscrire dans la logique des principes démocratiques qui seront consacrés par le code. Ainsi, la publicité des débats, la prise de parole des membres, les délibérations, les possibilités

d'échange de vues au travers des prises de parole des questions et réponses, la possibilité, le cas échéant, de garantir l'exercice du droit d'interpellation visé aux articles 1122.14 et 2212.29. L'expression des votes, c'est la même chose qui doit être assurée dans le cadre des principes qui sont définis dans la loi organique des CPAS.

Je dois encore vous dire que des modalités seront précisées par arrêté du Gouvernement. Les décrets, une fois adoptés, seront suivis par l'adoption d'arrêtés d'exécution qui viseront exclusivement les modalités de la mise en œuvre. On y trouve ainsi les modalités qui sont visées dans le vade-mecum qui accompagnait les AGW de pouvoirs spéciaux. On y traitait de la convocation, de l'accès aux ordres du jour, des pièces, de la publicité ou de la non-publicité des débats, des modes de scrutin, des caractéristiques minimales.

À cela, ils ont ajouté le respect de plusieurs grands principes, comme ceux du secret des débats à huis clos ou encore celui de l'anonymisation des votes lorsque cela est prévu par les textes de référence. Ces arrêtés seront soumis à l'analyse du Conseil d'État une fois les textes adoptés.

Je réponds anticipativement à une question : il n'entre pas dans mes questions de communiquer lesdits textes avant l'avis du Conseil d'État, avant que celui-ci n'ait pu être sollicité, et reçu et analysé par mon cabinet et, le cas échéant, par l'administration. Dans une même logique, j'en réserverai la primauté au Gouvernement.

En résumé, nous fixons évidemment les principes, nous sommes obligés d'ouvrir le Code de la démocratie locale pour pouvoir introduire la possibilité de votes en distanciel, de tenir ce type de réunion en distanciel. Vous savez comme moi que le code ne peut pas régler tous les détails. Ces détails de mise en œuvre seront réglés par arrêtés, mais vous savez aussi de quoi l'on parle, puisque la plupart d'entre vous ont reçu le vade-mecum qui nous a permis de pouvoir continuer à fonctionner.

Pour ce qui concerne l'entrée en vigueur concernant le fait qu'il y a concomitamment deux textes qui traitent de la matière. Il y a celui que vous avez bien voulu voter, qui est en vigueur jusqu'au 30 septembre. J'ai d'ores et déjà reçu un amendement qui permet l'entrée en vigueur au 1er octobre, de mémoire.

Voilà, Monsieur le Président, de manière ramassée, ce décret qui est important parce qu'il nous permet de continuer à fonctionner en temps de crise et qui permet d'implémenter aussi un mode de réunion qui est moderne et qui s'adapte à la modernité de notre société.

Exposé de M. Dispa, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – Comme je l’ai proposé, j’invite maintenant M. Dispa, qui est premier signataire de la proposition de décret, à prendre la parole et à nous exposer les tenants de son texte.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je pense qu’effectivement les points qui sont à l’ordre du jour sont importants. Les textes déposés par le Gouvernement ou par le groupe cdH, pour ce qui concerne cette proposition, méritent vraiment d’être analysés de près.

Je ne vais pas, à ce stade-ci, rentrer dans la discussion des projets de décret que M. le Ministre vient de présenter. Je me bornerai à présenter la proposition de décret déposée par le cdH, en précisant d’emblée que nous l’avons adaptée en fonction notamment des textes déposés par le Gouvernement. D’une certaine manière, c’est bien que nous puissions regrouper ces textes dans une seule et même discussion, puisque j’ai la faiblesse de penser que la proposition de décret vient, notamment via un amendement qui a été déposé, combler ce qui m’apparaît être une lacune dans les textes du Gouvernement.

De quoi s’agit-il ? Il s’agit du problème de la publicité. M. le Ministre vient d’évoquer les principes dans lesquels les réunions à distance devront se dérouler. Vous avez cité le principe de la publicité. Vous avez expliqué que c’est dans un projet d’arrêté que les modalités seraient détaillées.

Outre le fait que les projets d’arrêté dont question ne sont pas joints et qu’il est pour nous difficile d’en parler, je voudrais ici soulever une difficulté beaucoup plus fondamentale, qui tient au fait que la publicité des conseils communaux, en l’occurrence, et des conseils provinciaux est un principe qui, à mon sens, ne peut pas se régler par la voie d’un arrêté, puisque c’est un principe constitutionnel. Or, la Constitution prévoit qu’il doit être régi par la loi.

Nous avons fait, mon collègue ici présent et moi-même, quelques recherches pour nous plonger dans les travaux parlementaires de 1831, au moment où la Constitution belge a été mise en discussion. On y retrouve des échanges tout à fait intéressants sur la publicité des séances des conseils communaux et des conseils provinciaux. C’est une lecture qui est intéressante, pas seulement pour l’histoire, mais on y trouve des réflexions qui peuvent prêter à sourire. On peut notamment lire une intervention du comte d’Arschot qui, à l’époque, dit que la publicité des séances des conseils communaux dans les campagnes peut entraîner de grands inconvénients.

Il croit qu’il faudrait ne pas admettre cette publicité. Heureusement, il a été battu en brèche et le constituant a

finalement considéré que, au contraire, la publicité des séances des conseils communaux et provinciaux était un principe incontournable qui peut trouver quelques exceptions via ce qui est devenu après le huis clos.

Toujours est-il que le texte qui a été consacré dans la Constitution dit clairement, en son article 162, alinéa 2, 4°, que « la loi consacre l’application des principes suivants : (...) la publicité des séances des conseils provinciaux et communaux, dans les limites établies par la loi ».

Il y a, me semble-t-il, un principe constitutionnel qui confie au législateur et non pas au gouvernement, quel qu’il soit, le soin de régler la manière dont doit se réaliser la publicité du conseil. Les projets de décret que vous avez déposés, Monsieur le Ministre, ne contiennent aucune disposition relativement à cette publicité des séances et en particulier des séances des conseils communaux ou provinciaux qui, désormais, pourront se tenir, dans les circonstances particulièrement limitées – on y reviendra lorsqu’on fera la discussion quant au fond –, de manière virtuelle sur base de votre projet de décret.

Que l’on puisse rendre possible la tenue de séances virtuelles, sans régler dans le décret ayant force de loi la publicité à donner à ces séances, pose à mes yeux un vrai problème puisqu’on est alors en discordance par rapport au prescrit de la Constitution. On est ici dans une formule où le huis clos, en quelque sorte, pourrait s’imposer alors que ce n’est pas envisageable.

Très récemment, dans des discussions qui ont occupé d’éminents juristes, je pense en particulier au professeur de droit constitutionnel, Marc Nihoul, qui est intervenu lors d’un colloque très récemment intitulé « La réponse belge à la crise du covid-19 au regard du droit public : quelles leçons pour l’avenir ? », ce dernier a réaffirmé ce principe en disant que la crise sanitaire ne peut pas conduire au huis clos des décisions prises.

Il est important que, lorsque le conseil communal ou le conseil provincial se réunit de manière virtuelle à distance, la publicité de ces débats soit néanmoins garantie. Sans quoi, on est dans un huis clos de fait et ce n’est pas acceptable.

La garantie de cette publicité doit se trouver dans le texte décretal et non pas dans un arrêté d’exécution aux bons soins du Gouvernement. Parce que c’est une exigence de la Constitution.

L’amendement que nous avons déposé à notre propre proposition de décret, l’amendement n° 3 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) en l’occurrence, vise précisément à combler cette lacune. D’une part, l’amendement se réfère à la définition de votre texte. Pour ce qui concerne la définition des séances par visioconférence, une réunion à distance au sens où vous l’avez défini à l’article L6511-1, § 1. Au-delà de cette question de définition, le plus important, c’est de

considérer que cette visioconférence doit pouvoir être rendue publique et doit donc pouvoir être diffusée en direct. C'est d'ailleurs le cas aujourd'hui. Lorsque les conseils communaux se réunissent de manière virtuelle, la population peut suivre les débats via une technique assez facile. La retransmission en direct ne pose pas de problème. Cela suscite d'ailleurs un intérêt accru de la part de la population puisqu'on voit, çà et là, que des dizaines, voire des centaines de personnes, peuvent désormais suivre un débat là où, lorsqu'il se tenait de manière présente, il y avait deux, trois, quatre personnes, quelques-unes dans la salle. Il y a donc un enjeu démocratique important.

Je ne peux pas m'imaginer que nous puissions renoncer, dans le cadre décrétal que nous mettons en place, à garantir la publicité de ces séances virtuelles. C'est la raison pour laquelle nous proposons, à travers le texte qui vous est soumis, de faire en sorte que la retransmission en direct soit une obligation lorsque la réunion se tient à distance.

Techniquement, ce n'est pas compliqué. Les communes le font d'ores et déjà. Juridiquement, c'est incontournable, nous semble-t-il, si l'on veut respecter le prescrit constitutionnel puisque, je le redis, la question de la publicité du conseil relève bien du législateur décrétal et non pas du Gouvernement.

Il faut donc qu'un cadre légal assure la publicité des réunions qui se tiennent à distance, sans quoi il y a un vide juridique qui risque d'être préjudiciable et, le cas échéant, exploité à mauvais escient.

Voilà l'essentiel de cette proposition de décret : faire en sorte qu'il y ait une publicité des séances lorsqu'elles se tiennent en mode virtuel pour respecter le prescrit constitutionnel.

Puis, par ailleurs, la proposition contient une autre disposition qui vise à permettre l'enregistrement de ces diffusions. Il faut alors à ce moment-là se poser un certain nombre de questions juridiques que l'on n'a fait qu'effleurer lorsque, il y a quelques mois, on avait évoqué cette question de l'enregistrement des séances. On se souviendra que, à certains endroits, l'enregistrement était accessible, puis ne l'était plus pour des raisons de convenance politique. Il nous semble que l'on ne peut pas laisser ces questions à des appréciations de ce type-là et qu'il faut aussi organiser cette question de l'enregistrement.

Si l'enregistrement a lieu, il faut que l'enregistrement soit accessible. C'est de nouveau un principe auquel nous tenons, un principe d'accessibilité et de transparence. Nous proposons, à travers ce texte, que l'enregistrement reste accessible si la commune en fait le choix. Si elle enregistre la séance, cela reste accessible pendant toute la durée de la législature.

Voilà, Monsieur le Président, l'essentiel. Il y a d'autres dispositions dans le texte qui visent notamment

à tenir compte de l'avis du Conseil d'État et de l'avis de l'autorité de protection des données. Je ne vais pas rentrer ici dans le détail. Les amendements qui ont été ajoutés font explicitement référence à ces avis.

Voilà en substance les deux axes majeurs de cette proposition : d'une part, garantir la publicité des débats via une obligation de retransmission et, d'autre part, permettre la possibilité d'un enregistrement et, dans ce cas-là, convenir que l'enregistrement est accessible dans le cadre d'une publicité active, accessible et tout au long de la législature communale ou provinciale.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci, Monsieur le Ministre, et merci Monsieur Dispa pour vos différentes présentations.

D'abord, je voudrais dire que l'on est d'accord avec la proposition de pouvoir pérenniser dans le Code de la démocratie locale la possibilité de réunion en visioconférence des organes communaux et provinciaux, du coup aussi du Conseil de l'action sociale puisque l'on parle des deux projets de décret en même temps.

Dans des situations comme nous en connaissons actuellement, c'est essentiel. Il est essentiel que ceux-ci puissent continuer leur travail qui est un des maillons de la démocratie.

Toutefois, il est important que les citoyens aient accès à la retransmission en direct de ces débats, puisque l'on a vu pendant la crise l'intérêt que cela suscitait chez eux. En cela, nous allons soutenir la proposition qui est faite ici par le cdH.

Lors de la mise en place de cette possibilité de réunion en visioconférence, nous avons nous-mêmes déposé une proposition de décret – c'est mon camarade, M. Hermant, qui était venu ici, en commission – relative à l'enregistrement des séances justement. Puisque celles-ci sont facilement enregistrables par des logiciels permettant la mise en place des visioconférences, il nous semblait utile et logique de permettre aux citoyens d'avoir accès à ces enregistrements.

On est d'ailleurs content de voir que notre idée a fait son chemin aussi au sein du cdH et qu'ils viennent avec la proposition des enregistrements ici aussi. Comme on dit chez nous, nos idées sont *copyleft* et elles peuvent être prises par tout le monde. Il n'y a vraiment aucun souci.

Parce que l'accès à ces enregistrements nous semble essentiel pour l'avancée de la transparence au sein de

nos pouvoirs locaux et parce que nous constatons que ces enregistrements sont demandés par les citoyens.

À La Louvière, l'enregistrement en ligne a été retiré par les autorités communales et beaucoup de citoyens ont protesté pour continuer à avoir accès à cet enregistrement.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous avons déposé un amendement qui reprend notre proposition de mettre à disposition les enregistrements des conseils communaux et provinciaux lorsque ceux-ci ont lieu en visioconférence.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Il s'agit d'un texte équilibré qui permettra, en cas d'urgence ou de situation comme celle que nous venons de connaître, d'organiser les réunions à distance.

En tout cas, le présentiel reste la norme. Vous savez que j'ai toujours été pour le présentiel.

Dans ma petite commune de 10 500 habitants, on a toujours tenu les conseils communaux en présentiel parce que l'on a une salle qui nous permet de nous réunir à 22, avec le directeur général, en gardant bien les distances et en gardant son masque. Cela a permis la continuité des débats. Je trouve que les débats sont toujours beaucoup plus riches en présentiel.

Dans nos communes rurales, la couverture n'est pas toujours optimale. Pour avoir connu des conseils de police où cela se coupait à tout bout de champ parce que certaines personnes ne voulaient pas se déplacer, il est compliqué d'avoir les deux formules en même temps.

Par ce projet, c'est soit en présentiel soit à distance pour les situations exceptionnelles.

Même si la proposition de décret du cdH paraît intéressante, c'est le côté contraignant qui m'agace. En déposant ce genre de texte, on ne pense pas aux petites communes, car le fait d'enregistrer demande des contraintes supplémentaires. De nouveau, c'est imposer quelque chose en plus au niveau des pouvoirs locaux.

Il faut surtout encourager et doter les pouvoirs locaux de moyens techniques adéquats leur permettant une telle diffusion dans de bonnes conditions. C'est pour cette raison que le Gouvernement va lancer prochainement, dans le cadre du Plan de relance, divers appels à projets numériques à l'égard des pouvoirs locaux, les communes, les CPAS et les provinces.

Même si votre proposition est intéressante, c'est ce côté contraignant qui ne peut être partagé par mon groupe et qui est peu en phase avec la réalité et la demande des citoyens.

Dans votre proposition, il est question d'un enregistrement des seules séances organisées en visioconférence alors que nous espérons que la visioconférence sera l'exception. Vous souhaitez une diffusion de cet enregistrement dans les jours suivants la séance alors même que la crise a démontré l'utilité de la retransmission en direct, tant des séances qui se tiennent à distance que celles qui se tiennent en présentiel.

Vous l'aurez compris, nous ne soutiendrons pas votre proposition de décret.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Les mesures qui ont permis aux organes communaux, paraloaux et de CPAS de se réunir à distance garantissent le maintien de l'exercice démocratique au sein des pouvoirs locaux ainsi que la continuité du service public, et ce malgré des circonstances particulières que nous connaissons.

Divers décrets ont été adoptés pour prolonger les mesures provisoires décidées dans le cadre des pouvoirs spéciaux. Les effets des décrets prenant fin au 30 septembre, il convenait d'adopter le Code de la démocratie de manière durable.

Nous nous réjouissons que les deux projets de décret permettent de garantir la poursuite du travail démocratique au sein de nos communes, provinces et organes paraloaux, quel que soit le cas de figure, de prévenir l'arrivée de nouvelles situations extraordinaires – on ne sait pas de quoi demain sera fait et l'on espère qu'il n'y aura plus de pandémie, mais rien n'est moins sûr –, de moderniser le fonctionnement des organes exécutifs locaux en permettant, même en situation ordinaire, des réunions à distance de manière limitée et de mettre sur un même pied les réunions en présentiel et à distance, en garantissant des conditions similaires de publicité et de transparence.

Nous nous réjouissons et nous soutiendrons évidemment les projets de décret proposés ici.

Par contre, par rapport à la proposition de décret du cdH, là, déjà que l'on hésite entre savoir si l'on parle finalement d'enregistrement ou de diffusion streaming, c'est un petit peu brouillon et ce n'est pas très clair. Cette proposition, malheureusement, prévoit deux poids deux mesures puisque, dans l'organisation des conseils communaux et provinciaux, selon qu'ils sont organisés en présentiel ou à distance, si l'on est organisé à distance, on aura la possibilité, si je comprends bien, du streaming et pas si l'on est en présentiel. Cela va à l'encontre de l'objectif qui est défendu par le Gouvernement et par la majorité durant la crise sanitaire.

Les séances à distance des conseils communaux ne pourront désormais se tenir que dans les situations extraordinaires. Or, on espère tous que nous n'aurons plus recours évidemment à ces mesures particulières qui

sont dues à des circonstances extraordinaires. On regrette quand même que le cdH veuille régler des cas particuliers avec une mesure plus générale. Cela ne nous semble pas la bonne méthode.

Je suis assez d'accord avec ma collègue, Mme Galant, quand elle rappelle qu'il y a encore des zones blanches et que toutes les conditions techniques ne sont pas encore réunies pour pouvoir faire les choses dans de bonnes conditions. C'est pourquoi nous ne soutiendrons pas la proposition du cdH.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – M. le Ministre l'a dit, ces projets de décret tentent de tirer les leçons de la crise et sont des projets de décret importants, en tirant les leçons à la fois pour se préparer en cas de nouvelle crise, mais aussi pour tirer certains enseignements en période normale, avec une certaine prudence qui est nécessaire, de façon encadrée, avec des balises claires, des conditions strictes et vraiment un souci d'équilibre que je tiens à saluer entre les avantages des réunions à distance, qui sont permises grâce aux moyens technologiques et, dans ces avantages, il y a la question de la continuité du service public, de l'exercice de la démocratie, toutes ces questions de facilité d'accès et d'organisation. Il y a aussi, il faut quand même pouvoir le souligner, toute une série d'inconvénients ou de risques. Ce sont toutes ces questions de débats, on l'a tous vécu, qui peuvent parfois être moins fluides, moins inclusifs, toute la question aussi des risques de problèmes techniques qui peuvent se poser pour certains conseillers communaux, pour certaines personnes, des difficultés de participation de certains mandataires qui doivent en tout cas se faire aider pour pouvoir participer. On a évoqué la question des zones plus difficile d'accès. Des risques aussi de réunions à double vitesse. Puis, il faut quand même aussi le dire, il y a toute la question de la favorisation potentielle du cumul avec les personnes qui peuvent aussi participer parfois à deux réunions à la fois, en votant d'un côté, sans réellement participer au débat. C'est un élément. On a aussi vu certains échevins qui étaient épinglés pour gérer leur échevinat depuis leur maison de vacances. Je pense qu'avec des réunions à distance qui ne seraient pas limitées, cela faciliterait évidemment de ce type de pratiques qui ne sont pas souhaitables.

C'est la raison pour laquelle c'est évidemment séduisant de pouvoir faciliter ce type de possibilité de réunions à distance, mais il faut être extrêmement prudent, il faut mettre le curseur au bon endroit, trouver le juste équilibre et le conserver pour certains cas bien spécifiques. C'est ce que fait bien le projet de décret.

Le travail et le texte présentés par le Gouvernement est un texte qui est particulièrement bien abouti, qui place le curseur au bon endroit, dans un juste équilibre, en opérant cette distinction entre la période de crise, la période extraordinaire et puis la période ordinaire, avec

cette différence qui est très claire, c'est important aussi de pouvoir montrer à partir de quel moment on tombe dans cette période extraordinaire. Là, les critères sont très clairs, c'est l'activation de la phase d'urgence au niveau fédéral, provincial ou communal, pour éviter de devoir reprendre des décisions en urgence en cas d'impossibilité de se réunir en présentiel, comme on a dû le faire dans la crise, il faut bien le dire, parfois en agissant un peu dans la précipitation, contraint par les circonstances. Là, cela n'appelle pas beaucoup plus de commentaires, c'est tout à fait logique et l'enjeu est vraiment celui du maintien de la démocratie et du contrôle démocratique.

Il y a aussi tout l'enjeu des enseignements qui sont tirés de la crise pour aller plus loin et pour ouvrir de nouvelles possibilités en période normale, de nouveau pour faciliter la vie des mandataires locaux pour certains types de réunion.

C'est certainement une avancée qui s'inscrit dans le sens réclamé par une série d'acteurs de terrain, mais, là aussi, dans des conditions strictes et pour certains types de réunions seulement, en ayant bien en tête les questions d'accessibilité, de participation effective et de qualité des débats auxquelles je faisais référence tout à l'heure. Ce sont des éléments qui me semblent vraiment fondamentaux et c'est pour cela que le principe du fondamental est fondamental pour les réunions de ces différents organes, en particulier les organes qui ne sont pas les organes exécutifs et puis, pour les organes exécutifs, il y a ces nouvelles possibilités qui sont ouvertes, mais je note vraiment que le texte privilégie les organes qui supposent non seulement une pratique plus régulière, mais surtout un degré plus important de collégialité et de confiance entre acteurs, avec des garanties, en conséquence, supplémentaires et aussi un contrôle qui est renforcé via d'autres organes qui permettent de renforcer ce contrôle. C'est notamment le cas des collèges communaux, où non seulement on se connaît plus, on se pratique beaucoup plus régulièrement et puis il y a le contrôle renforcé du conseil communal, qui arrive en deuxième lieu, et, par la suite, surtout, il y a un accord de majorité et il y a un travail d'équipe collégial, ce qui peut justifier, autoriser le recours aux réunions à distance, même en période normale.

Un enjeu que je voulais aussi mettre en évidence pour attirer l'attention sur la nécessaire prudence, c'est la question à huis clos. Ces réunions se déroulent à huis clos. Or, on sait bien que, dans des réunions à distance, la garantie du huis clos est quand même beaucoup plus compliquée à faire respecter. On sait difficilement assurer que le mandataire n'est pas en présence d'un membre de sa famille qui passe au fond de la pièce ou d'un collaborateur ou d'une collaboratrice qui est présent à un moment donné, volontairement ou involontairement. Tous ces éléments sont particulièrement importants. C'est quasiment impossible à vérifier, donc cela doit nous appeler aussi à faire

prudence en la matière et donc à trouver ce bon équilibre.

C'étaient des éléments que je voulais mettre en avant en soulignant et en terminant encore par deux éléments, deux balises, qui me semblent importantes pour, justement, ne pas réduire les garanties du débat démocratique. Les réunions à distance sont donc possibles pour certains organes, mais je trouve vraiment important d'avoir maintenu le fait que certaines décisions particulièrement stratégiques soient exclues de ces possibilités. Je pense vraiment que c'est important de maintenir toutes les questions disciplinaires – auditions de personnes, stratégies de personnes, etc. – hors de ces débats à distance. On sait que ce n'est pas la même interaction lorsque l'on est dans des discussions à distance. Il y a donc vraiment un intérêt à pouvoir garder du présentiel pour cela.

Il en va de même pour le pourcentage et le nombre de réunions. Je pense que 20 % sont un nombre qui se justifie, puisque la réunion à distance doit rester l'exception. Par contre, j'aurais une question, Monsieur le Ministre, par rapport à ce point-là. Nous avons donc ces 20 %, mais je voudrais savoir sur quelle période étaient calculés ces 20 % et comment sera contrôlé le respect de ce nombre de réunions, de ce pourcentage, et puis quelles sanctions seront appliquées en cas de dépassement de cette règle de 20 %. C'étaient des éléments qui m'intéressaient particulièrement.

Voilà pour les éléments que je voulais mettre en avant par rapport à ces projets de décret.

Puis, concernant la publication, le principe de publicité est garanti dans le décret. Relativement aux éléments de publicité, M. le Ministre a évoqué à quel point ce sont des éléments qui sont importants. Ce sont des éléments qui font partie des éléments qui sont maintenus, mais je pense que c'est un débat qui doit être élargi. La proposition est intéressante, on doit pouvoir débattre de ces éléments-là, même au-delà de la crise covid, au-delà des éléments qui sont inclus ici dans la question particulière du débat en « visio » ou pas, puisque, finalement, la question de la « visio » pour les conseils communaux – j'espère – ne va plus jamais se poser. J'espère qu'il n'y aura plus de situation d'urgence et que la situation ne va quasiment plus se poser.

Ce qui m'intéresse, c'est de savoir comment on va faire pour que les citoyens puissent avoir beaucoup plus souvent accès au conseil communal. On sait qu'il y a eu, effectivement – et vous l'avez dit –, beaucoup plus de citoyens qui ont pu, pendant le confinement, suivre les débats du conseil communal. Je trouvais cela particulièrement intéressant.

À ce sujet, je crois que l'on doit réfléchir à comment on améliore les choses. Je me demandais si une voie, peut-être un peu intermédiaire ou une proposition à laquelle on pouvait peut-être réfléchir, était de sonder

l'Union des villes et communes sur cette question en lui demandant de se positionner, de faire un état des lieux de la situation, un inventaire de ce qui s'est fait sur le terrain ; lui demander son avis sur la proposition de décret, mais peut-être plus largement sur cette question de la diffusion des conseils communaux et la question de la publicité de ceux-ci. Cette piste me semblait à creuser, mais je la lance pour savoir ce qu'en pensent les collègues.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – J'ai simplement présenté la proposition et, dans la discussion générale, je voudrais également m'exprimer, à la fois sur la proposition et sur les objections qu'elle suscite et sur les projets de décret qui appellent, de mon point de vue, un certain nombre de remarques.

Sur la proposition de décret, j'entends la réflexion générale de notre collègue, M. Demeuse, qui dit que la question de la retransmission peut se poser de manière très large, en ce compris sur les séances qui se tiennent en présentiel. C'est vrai. Un certain nombre de communes ont déjà une retransmission en direct, de séances qui se tiennent en présentiel. Cependant, cela demande un appareillage technique un peu spécifique et c'est un peu en dehors du cadre de notre discussion ici. En effet, ici, la réflexion porte sur les séances en virtuel. C'est bien par rapport à cet enjeu que nous faisons une proposition qui, certes, n'épuise pas complètement la réflexion sur la retransmission en général de toute séance d'un conseil communal ou provincial, mais une proposition qui vise à garantir la publicité de la séance lorsqu'elle se tient en mode virtuel.

J'avoue que je ne comprends pas les objections des collègues qui se sont exprimés, que ce soit sur les bancs du MR ou du PS. Mme Galant a dit que ce qui l'agaçait était le caractère contraignant. Cela vous agace peut-être, Madame Galant, mais la publicité des débats, pardonnez-moi, cela ne se discute pas. C'est un principe incontournable ! Dès lors qu'une séance...

(Réaction d'un intervenant)

Sauf qu'il n'y a rien d'organisé. Oui, il évoque la publicité des débats, mais de quelle manière ?

Lorsque la séance se tient en présentiel, la salle est ouverte et il y a des sièges pour le public. Le problème ne se pose pas. Mais, lorsque la séance se déroule en mode virtuel, rien n'est organisé. C'est pour cela que nous pensons que, dans le décret, que cela vous plaise ou pas, il faut mettre en place un dispositif qui garantisse la publicité de la séance.

Quand M. Lomba considère que c'est faire deux poids et deux mesures, justement non. L'idée, c'est de garantir la publicité, que l'on soit dans une séance en présentiel ou dans une séance à distance. Il y aurait deux poids et deux mesures s'il n'y avait pas une publicité

totale des séances à distance. C'est la raison pour laquelle l'obligation de retransmission en direct me paraît être le seul moyen de garantir la publicité de la séance à distance.

Comme il s'agit d'une responsabilité du législateur décrétal, cela doit figurer dans le texte que nous allons mettre en place. Sinon, on se démarque de la Constitution et cela me paraît extrêmement problématique.

Pour que les choses soient bien claires : garantir la publicité des séances, y compris lorsqu'elles se tiennent en mode virtuel ; si c'est le cas, obligation de retransmission. Ensuite, faculté, pour les communes qui le souhaiteraient, d'enregistrer et dans ce cas, elles mettent leur enregistrement à disposition du grand public et il y a une accessibilité. La contrainte ne réside pas dans l'enregistrement, mais dans l'obligation de diffusion. Mais c'est une contrainte qui découle simplement de l'obligation d'une publicité des débats. Si l'on ne le fait pas, on manque aux obligations que le constituant donne au législateur.

Je voudrais maintenant venir à la discussion sur les projets de décret présentés par M. le Ministre.

En toute matière, sur tout sujet, il y a les anciens et les modernes. Les anciens sont un peu craintifs devant les changements ; ils les perçoivent comme potentiellement dangereux, risqués, aventureux ; ils préfèrent maintenir le statu quo, ce qui a toujours fonctionné. Par prudence, il y a une approche très conservatrice. Les modernes considèrent qu'un changement peut-être source de créativité, d'innovation et que cela peut modifier les pratiques, les comportements, les us et coutumes et que c'est plutôt une bonne chose.

Dans ce débat entre les anciens et les modernes, permettez-moi de vous dire, chers collègues, que vous n'avez pas choisi un point d'équilibre mais que vous vous rangez clairement dans le camp des anciens, des conservateurs. Votre proposition est la plus minimaliste qui soit, c'est vraiment le service minimum. Cela est d'autant plus étonnant, dans l'analyse que je fais de votre position, que la réalité a permis de dépasser ces modes de fonctionnement très anciens.

Cela fait maintenant plus d'un an que les pouvoirs locaux se réinventent complètement. Il y a un peu plus d'un an, dans cette salle, le ministre des Pouvoirs locaux plaquait pour l'interdiction des séances du conseil communal. Après, il a fait machine arrière en disant : « Tout compte fait, des outils permettent aux conseils communaux de continuer à fonctionner ». On a alors mis en place un système de séances virtuelles. Il a fallu brusquer un peu les choses pour que l'on passe dans un univers différent, mais où le fonctionnement pouvait continuer à être assuré.

Ici, j'ai l'impression que l'on ressent les mêmes réticences à l'idée de rentrer dans un peu de modernité, alors que les pouvoirs locaux ont déjà franchi le cap. Votre majorité a plaidé, au moment de son installation, pour des réformes basculantes. Ici, voilà une réforme basculante qui s'est imposée dans les faits. Par la nécessité, les pouvoirs locaux sont rentrés dans la logique des séances virtuelles, des collèges et des conseils communaux à distance. Cela était inimaginable il y a 18 mois. Personne ne connaissant le mode de fonctionnement de ces réunions sur Zoom, mais la réforme basculante a eu lieu et les pouvoirs locaux se sont réinventés, se sont adaptés et ont, depuis de mois et des mois, continué à fonctionner, à assurer leurs missions de service public selon des modes différents.

Ici, au lieu de participer à cette réforme basculante, vous basculez en arrière en essayant de revenir à l'ancien régime et en limitant le plus possible les possibilités de recours aux séances virtuelles. Je dois bien constater dans votre texte, vous êtes dans une approche extrêmement minimaliste.

Pour ce qui concerne les assemblées législatives – appelons-les comme cela : les conseils communaux, les conseils provinciaux –, il faudrait un accident nucléaire, une catastrophe, un plan d'urgence à l'échelon national, communal ou provincial pour que les séances virtuelles puissent encore s'envisager. Vous êtes vraiment dans la logique et c'est vraiment restrictif. Par rapport aux organes exécutifs, vous prenez une disposition qui me paraît très éloignée du point d'équilibre, qui consiste à dire : « OK pour 20 % maximum des réunions du collège ». Pourquoi 20 % ? D'où cela vient-il ? À quoi cela correspond-il ? Quelle est la logique ? Pourquoi 20 % et pas 25 %, 30 % ou 35 % ? Je n'ai trouvé qu'une seule réponse, c'est que c'est le minimum minimum. En dessous de 20 %, cela me paraissait vraiment indéfendable de prévoir des possibilités de réunions à distance. Dans 10 % des cas, cela en devient ridicule, mais 20 %, objectivement, quelle est la logique ? Alors que, pour le moment, les collèges font la démonstration qu'ils peuvent se réunir, en permanence, de manière virtuelle et qu'ils continuent à fonctionner de façon totalement satisfaisante.

Sur le nombre de séances qui pourraient potentiellement se tenir de manière virtuelle, vous êtes extrêmement restrictifs.

Vous l'êtes également sur l'objet de ces séances puisque vous sortez, par principe, toute une série de points, dont vous décrivez qu'ils ne peuvent pas se tenir en mode virtuel. Mais, depuis 18 mois, que fait-on ? Les plans stratégiques, les budgets, les comptes, cela ne se discute-t-il pas de manière virtuelle ? C'est donc possible et sans que cela soulève de vraies difficultés en termes de fonctionnement. C'est possible, les communes le font. Elles le font chaque semaine, elles le font tous les mois. Là, vous, vous décrivez que non, ce n'est

vraiment pas souhaitable. Vous êtes vraiment dans une logique très conservatrice.

Je vais prendre un seul exemple : les procédures disciplinaires. Je peux vous apporter le témoignage de ma commune, où, au cours des six derniers mois, nous avons diligenté une procédure disciplinaire, en conseil communal, par vidéoconférence, à huis clos. Le conseil a délibéré à quatre reprises dans le cadre de cette procédure-là, et les choses ont été faites tout à fait sérieusement, dans le respect des droits des uns et des autres. Je ne dis pas que l'on n'aurait pas préféré le faire en présentiel, le virtuel suscitant beaucoup de frustrations. C'est toutefois possible sans porter préjudice à quiconque.

Dès lors, pourquoi ce qui est possible et est pratiqué à la satisfaction générale devrait-il être exclu d'office du champ d'application des séances virtuelles ?

Puis, vous avez encore une autre limitation, qui touche au nombre d'instances concernées. Vous considérez, en effet, qu'un certain nombre d'acteurs paraloaux ne peuvent pas rentrer dans le champ d'application. On a d'ailleurs tous reçu, hier, un courrier de l'Union des villes et des communes et de la Fédération des CPAS qui dit : « Pourquoi excluez-vous du dispositif un certain nombre d'acteurs : les conseils d'administration des intercommunales ou les associations Chapitre XII ? Pourquoi les exclure de la possibilité de se réunir à distance en période ordinaire ? » L'UVCW ne comprend pas cette différence de traitement, pour reprendre le deux poids deux mesures de M. Lomba.

Voilà un certain nombre d'illustrations qui démontrent que vous avez fait un choix extrêmement minimaliste, frileux, conservateur. Ce faisant, vous mettez à mal – je l'ai suffisamment dit – le principe de la publicité, sur la question de la publicité des séances et également quelque chose qui fait pourtant partie de la tradition de nos pouvoirs locaux, à savoir le principe de l'autonomie.

S'il y a bien quelque chose de bon dans la tradition, c'est l'autonomie communale. Pas plus tard que ce matin, les uns et les autres avons encore dit qu'il fallait faire confiance aux pouvoirs locaux et que c'était un bon principe que de leur laisser gérer leurs affaires presque comme bon leur semble. Alors, pourquoi, ici, n'applique-t-on pas ce principe d'autonomie ? pourquoi veut-on infantiliser les pouvoirs locaux, comme s'ils n'étaient pas tout à fait capables d'assumer cette autonomie et de choisir le mode de fonctionnement qui leur convient ?

Je vous invite à lire l'avis de l'Union des villes et des communes. Monsieur Demeuse, vous faites allusion à la possibilité d'interroger l'UVCW sur la question de la retransmission des séances, pourquoi pas ? Si on les interroge, à un moment donné, que l'on tienne compte

de leurs avis aussi. Ici, l'avis de l'Union des villes et des communes est assez cinglant par rapport à la posture qui est celle du Gouvernement. Je ne veux pas personnaliser le propos, Monsieur le Ministre, l'Union des villes et des communes est, par principe, toujours très respectueuse du ministre des Pouvoirs locaux. Relisez cependant le texte : l'UVCW se demande pourquoi vous n'avez pas été plus audacieux. « Ne pourrait-on implémenter, de manière quelque peu plus audacieuse, le recours aux moyens modernes de communication au sein des pouvoirs publics et, à tout le moins, de leurs exécutifs, dans le respect, bien sûr, des principes régissant le fonctionnement de leurs organes ? Nous pouvons, effectivement, nous demander, dit l'Union des villes et des communes, si l'obligation d'une présence physique en période ordinaire est en phase avec son temps ».

L'Union des villes et des communes vous juge archaïque et passiste. Vous prétendez tirer les enseignements de la période de la pandémie, mais vous entrez à reculons dans la modernité en mettant à ce point des balises, des restrictions et des tempéraments.

« Nous ne comprenons pas », dit l'Union des villes et des communes, « la frilosité dont fait preuve le Gouvernement à l'égard des réunions virtuelles des entités paraloales et, de surcroît, en ce qui concerne leurs organes de gestion. Pourquoi le secteur public wallon devrait-il demeurer à la traîne alors que l'occasion se présente de faire preuve de modernité ? »

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est l'Union des villes et des communes, chers collègues. L'Union des villes et des communes qui est en phase avec ses membres, qui fonctionne de manière virtuelle depuis le début de la pandémie, considère que l'on pourrait faire confiance aux communes.

Pour ce qui est des organes exécutifs, nous estimons qu'il est justifié dès à présent de leur permettre, dans le respect des principes démocratiques fondamentaux garantis dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de se réunir de manière virtuelle, également en situation ordinaire et sans motivation particulière.

L'Union des villes dit : « Faisons confiance aux pouvoirs locaux ». Ils sont autonomes. Chacun décidera : dans telle situation ou dans telle commune, on est partant et l'on voudra le faire. Dans telle autre, pour des tas de raisons spécifiques, on considérera que, non, ce n'est pas le bon choix et qu'il faut fonctionner de manière présentielle.

Au moins, laissons jouer l'autonomie communale et permettons aux organes locaux les plus proactifs la possibilité d'être moderne tout simplement, et non pas d'être archaïque à la différence d'instances privées.

Allez regarder le secteur privé. Regardez les enseignements que l'on peut tirer de la pandémie. Les questions de mobilité s'appréhendent quand même

différemment selon que l'on fonctionne en présentiel ou en mode virtuel.

Allez voir par exemple, dans le document que le ministre nous a proposé, les commentaires d'intercommunales, puisque j'ai cité abondamment l'Union des villes et des communes. Mais dans votre dossier, Monsieur le Ministre, après 11 mois de fonctionnement, le bureau de cette intercommunale souhaite vous faire part du bilan favorable des séances en vidéoconférence.

« En tant que secteur public, nous estimons devoir montrer l'exemple et que nous tirons les enseignements positifs de la crise. Force est de reconnaître que, tout en préservant la qualité des échanges et l'expression démocratique des votes, l'engagement et la responsabilité des administrateurs, celles-ci permettent de contribuer à la décarbonation et à la digitalisation », qui représentent deux axes stratégiques importants pour l'intercommunale en Brabant wallon. « Par ailleurs, il faut ajouter qu'elle participe également à l'amélioration du travail des mandataires qui peuvent y consacrer plus de temps et donc engager plus de débats sur les décisions à prendre grâce aux déplacements évités, consommateurs de temps. L'absence de déplacement impacte également la mobilité de manière favorable. Le constat d'efficacité peut être posé ».

Voilà l'évaluation qui est dressée objectivement par une intercommunale du Brabant wallon. Je peux comprendre que, à certains endroits, la lecture soit différente, mais pourquoi ne pas laisser aux acteurs le soin de choisir le mode de fonctionnement qui leur convient le mieux, sur base de leur réalité, sur base de leurs choix.

Dès lors que deux modes de réunions sont possibles en présentiel ou en virtuel, qu'on laisse aux acteurs le soin de choisir, plutôt que de leur imposer des contraintes qui témoignent d'une certaine frilosité et qui font que les textes qui sont soumis à notre examen seront une occasion manquée.

J'en termine avec la conclusion de l'Union des villes, non plus sur les organes exécutifs, mais sur les organes législatifs. « Ne pourrait-on à terme envisager de permettre aux pouvoirs locaux de conclure eux-mêmes à une impossibilité de réunir physiquement les instances législatives par une décision dûment motivée de l'organe compétent, sans qu'il ne soit besoin que cette situation soit décrétée par un autre niveau de pouvoir. »

C'est le pari de l'autonomie communale, c'est le pari de la responsabilité des acteurs locaux et c'est le pari de la modernité.

Dans cette querelle entre les anciens et les modernes, je trouve, chers collègues, que vous adoptez une posture conservatrice, passiste et je ne peux que le regretter. Raison pour laquelle, outre la proposition de

décret que le cdH a déposé et a amendé pour tenir compte des carences de votre texte, nous déposons également une série d'amendements par rapport au projet de décret.

Il y a en a plusieurs et ils vous ont été communiqués. Je les ai envoyés dès jeudi soir. Je tiens à le dire, parce que je ne voulais pas prendre qui que ce soit de court. Je trouvais que le débat était suffisamment important pour que l'on ait le temps d'y réfléchir. Le greffé les a reçus jeudi et je crois qu'ils ont été envoyés seulement hier soir, je le regrette.

Dans l'intervalle, nous les avons également envoyés pour que vous puissiez y prêter attention et ne pas les balayer d'un revers de la main sous prétexte qu'ils viennent de l'opposition et qu'ils sont forcément moins intéressants que les textes venant du Gouvernement.

L'objectif de ces amendements vise notamment à élargir le champ d'application des réunions à distance pour l'ensemble des acteurs locaux ou paraloaux. Pourquoi faire des différences ? Pourquoi les ASBL communales seraient-elles incapables de se réunir en mode virtuel ?

Pourquoi les sociétés à participation publique locale significative seraient-elles incapables de se réunir en mode virtuel ? Pourquoi les ASBL provinciales ne pourraient-elles pas également fonctionner en mode virtuel ?

Les amendements déposés visent notamment à intégrer les ASBL communales, paraprovinciales, les sociétés à participation publique locale significative et les fabriques d'église dans le champ d'application, car ce sont des acteurs qui ont appris à fonctionner de cette façon et qui pourraient très bien, si tel est leur choix, continuer à faire de même.

D'autres amendements visent, pour desserrer un peu l'étau dans lequel vous entraînez les acteurs locaux, à élargir le champ des possibles dans les points qui puissent venir en discussion de manière virtuelle et notamment le vote d'un budget ou d'un compte. On peut imaginer des situations où, par un cas de force majeure, il soit utile d'en discuter de manière virtuelle. On l'a tous fait sans que cela ait soulevé des problèmes de fonctionnement ou de légitimité démocratique. Pourquoi l'empêcher ?

Nous voudrions permettre au gouvernement, à tout le moins, d'élargir les points autorisés à l'ordre du jour d'une séance virtuelle pour que vous puissiez dans votre sagesse, le moment venu et après mûre réflexion, convenir qu'un certain nombre de points supplémentaires pourraient également faire l'objet de discussions en mode distanciel. Ce serait un signal positif de dire « on entre dans la modernité » non pas à reculons, mais en se donnant les moyens de continuer à fonctionner dans un monde qui a changé. En effet il y avait le monde d'avant et il y a le monde d'après riche de

potentialités. Nous ne sommes pas obligés de toutes les saisir. Si l'on veut le faire, pourquoi s'en empêcher ?

Dernier type d'amendement sur lequel je voudrais insister, il s'agit du pourcentage fixé à 20 qui me paraît arbitraire. Je suppose que c'est le fruit d'un arbitrage au sein de la majorité, c'est sans doute le plus petit commun dénominateur. Je comprends que dans votre philosophie, le mode présentiel doit rester le mode de référence. Alors, pourquoi ne pas permettre – c'est ma proposition – aux instances concernées de dépasser le pourcentage de 20 et d'aller jusqu'à 50 pour autant que ce soit décidé à l'unanimité par les instances ? Comme cela, on ne force la main à personne. Le collège ou le conseil, l'organe compétent, pourrait décider à l'unanimité de ses membres que, tout compte fait, une fois sur deux, il se réunit en mode virtuel.

Le fait que ce soit décidé à l'unanimité donne une série de verrous : celui qui vraiment ne pourrait pas l'accepter pourrait s'y opposer, mais au moins les instances locales pourraient en délibérer et prendre une attitude de principe qui élargirait ces possibilités de réunion à distance.

J'ajoute sans trop rentrer dans les détails qu'il y a aussi des cas où le fonctionnement à distance a toute sa raison d'être. Je pense par exemple à des situations médicales. Il y a un certain nombre de mandataires qui peuvent être contraints à une forme de quarantaine, mais qui sont parfaitement en état de fonctionner, ou qui sont atteints d'une maladie de longue durée, qui sont éventuellement dans l'incapacité de se rendre à l'administration communale, ayant peut-être des problèmes de mobilité. Pourquoi faudrait-il que ces mandataires soient exclus de la possibilité d'utiliser le mode virtuel ? Car c'est incontestablement un des atouts, une des opportunités : permettre à ces personnes de continuer à assumer leur mandat à distance, parce que la technologie le permet, de façon à honorer leur fonction.

Je terminerai pour l'anecdote : pourquoi avez-vous, Monsieur Demeuse, évoqué le cas de cet échevin que l'on soupçonne de gérer son échevinat à distance depuis le sud de la France ?

Nous sommes en période estivale. Tous les collègues se posent la question : serons-nous en nombre pour se réunir après le 15 juillet ou le 15 août ? La vie communale va continuer à fonctionner, les services continuent à fonctionner, les dossiers avancent et le Conseil doit continuer à se réunir. Le quorum pose un problème lorsque les uns et les autres partent en vacances et, après tout, c'est bien leur droit.

Il est donc objectivement parfois difficile de trouver l'agenda. Serait-il réellement choquant qu'un membre du Collège en vacances décide de consacrer une demi-journée à la réunion de Collège pour continuer à suivre les dossiers et participer aux échanges collégiaux ?

L'avis de l'Union des Villes et des Communes ouvre clairement la porte à cette possibilité-là. Finalement, pourquoi l'empêcher ? Faut-il considérer que c'est irrespectueux, pas convenable de faire une réunion à distance ? Vous êtes en vacances dans le sud de la France, si vous voulez continuer à participer à votre Collège, pourquoi pas ?

Le Conseil communal se réunit en plein été, mais vous êtes absent, pourquoi n'auriez-vous finalement pas la possibilité de le faire ?

De nombreuses raisons justifient que nous soyons plus progressistes et c'est la raison d'être des différents amendements que j'ai essayé de vous présenter succinctement. Cependant, pour le surplus, je vous renvoie aux motivations et aux éléments de justification qui figurent dans les textes qui vous ont été envoyés.

M. le Président. – La parole est à M. Devin.

M. Devin (PS). – Monsieur le Ministre, votre dossier est qualifié d'archaïque, on vous parle de modernité. C'est un peu l'Ancien Testament, le Nouveau Testament. C'est surtout tout et son contraire.

Certains opposent la Région wallonne à la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais je le comprends. Au sein même du cdH, la chef de groupe cdH de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande depuis des mois le retour en présentiel : « Il faut le retour en présentiel, c'est sur les bancs que l'on doit se trouver. Arrêtons ces réunions en visio. C'est sur les bancs qu'il faut être », dit Mme Greoli.

Mme Greoli est-elle donc archaïque ? Marche-t-elle à rebrousse-poil, qui va vers le passé ? Vous parliez des fabriques d'église, il est vrai qu'il est difficile de réunir le quorum à chaque fois. Vous parlez d'un mandataire qui serait en vacances. Pour l'anecdote, qu'il soit en Laponie ou pas, un mandataire fait toute la différence. Il est vrai qu'à l'époque, on aurait pu voter du Japon, de Laponie et que cela aurait arrangé la majorité. Cependant, ces mêmes personnes critiqueront les choses par après. Un mandataire, cela change tout. Puis, un jour, on nous dira qu'on n'est même plus obligé d'être en face de la caméra, une image suffira. Ainsi, un mandataire aura branché son PC pendant 6 ans.

Il est vrai que la commune, telle que moi je la vis et nous la vivons. L'opposition chez nous a demandé à ce que l'on réunisse tout le temps en présentiel et tous les Conseils communaux ont eu lieu en présentiel parce que l'on a encore le plaisir de débattre, de se voir, la chaleur humaine de la commune. La proximité dans la commune, cela existe encore. Ça peut surprendre, mais cela existe encore.

Je voudrais quand même donner un chiffre, Monsieur le Ministre : 20 %. En tout cas, s'il y a une grande réunion dans la majorité, je déplore de ne pas avoir pu y participer sur les 20 %. C'est peut-être la

seule remarque que je lui adresserais, mais elle n'a finalement peut-être pas eu lieu parce que certains trouvent ce chiffre des 20 % ridicule. Monsieur le Ministre, est-ce ridicule d'être en dessous des 20 % ? Je vous pose la question. 25 %, cela peut paraître insuffisant, mais être en dessous de 20 %, est-ce vraiment ridicule ? À partir de combien de pour cent est-on ridicule ? À 15 %, 14 %, 12 %, 10 % ? Je ne sais pas.

Je voudrais également vous dire que l'année passée, à cette même période, à un mois près, Mme Greoli posait la question constitutionnelle de la validité du vote au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles parce que nous procédions par visio et que des parlementaires se trouvaient peut-être à l'étranger. Aujourd'hui, les choses évoluent, mais dans l'espace-temps, dans certains groupes, de façon très accélérée – ce n'est pas ici un retour vers le futur, mais je vous invite à vous remémorer les paroles de Mme Greoli l'année passée : « Voter en étant en vacances à l'étranger, ce n'est peut-être pas constitutionnel ».

Depuis lors, j'ai vu que la profession de foi est tout à fait différente, mais, Monsieur le Ministre, je ne trouve pas votre texte archaïque. Désolé si j'ai été long, je l'aurais été moins avec certains, en tout cas.

M. Dispa (cdH). – Ce n'est pas la première fois que je constate qu'il ne faut pas compter sur M. Devin pour élever le niveau du débat.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci pour vos différentes expressions sur lesquelles je ne porte pas de jugement de valeur. Certaines expressions ont au moins le mérite de détendre l'atmosphère parce que, in fine, on peut avoir des points de vue différents et les exprimer plaisamment.

Tout d'abord, je souhaite que l'on se mette bien d'accord sur la problématique de la publicité des débats. Je vois que M. Demeuse a usé beaucoup de pédagogie et lui a bien compris mon décret. Je pourrais m'en tenir là. Les choses sont fort correctes. Le décret vise à pérenniser les votes à distance, il ne vise pas à régler la problématique de la retransmission. Le vote en présentiel, le vote à distance, ce sont des expressions qui sont des modalités. Dans tous les cas, la publicité doit être assurée. C'est ce qui a été exprimé, cela figure en toutes lettres dans mon décret à l'article 16, paragraphe 2, qui dit ceci : « Le présent chapitre trouve à s'appliquer dans le cadre du strict respect des principes démocratiques consacrés par le Code, singulièrement ceux relatifs au principe de la publicité des débats. À la prise de parole des membres, à la délibération, à la possibilité d'échange de vues au travers de prises de parole ou de questions/réponses eu

au respect de la possibilité de garantir l'exercice du droit d'interpellation qui est visée dans les articles L.1122-14 et L.2212-29 ».

La publicité des débats doit donc être assurée dans tous les cas. A contrario, la preuve en est, dans le Code il n'est pas écrit que l'on doit laisser la porte ouverte lors d'un conseil communal, c'est une modalité. Lorsque l'on fait un conseil communal en visioconférence, la modalité c'est la retransmission.

Si je ne soutiens pas votre texte relatif à la retransmission, c'est parce que cela pose un autre débat. Nous avons été contraints de tenir des réunions du fait de la pandémie, notamment en visioconférence et d'en assurer les principes constitutionnels via la publicité. La problématique de la retransmission, même si elle est intéressante, elle est intéressante en soi. Si l'on applique votre décret, in fine, on ne retransmettra – parce qu'on est obligés de le faire – qu'uniquement lorsque cela se situe en visioconférence. Je crois que la problématique est plus large. La problématique des moyens, vous l'avez évoquée vous-même. Vous avez dit à un moment donné : « Cela nécessite des moyens. Si l'on filme la séance du conseil communal, comment va-t-on procéder pour éviter certaines dérives ? Quel angle va-t-on filmer ? Y aura-t-il des micros adéquats dans tous les conseils communaux ? Comment va-t-on faire les choses ? ». Je crois que ces questions méritent d'être envisagées plus avant. Elles méritent d'être consultées avec l'avis de l'Union des villes et communes et d'autres opérateurs tels la Fédération des directeurs généraux. Elles méritent une instruction qui soit faite plus avant.

La retransmission est une modalité de la publicité des débats qui est bien assurée. La preuve en est, c'est que le Conseil d'État n'a pas du tout émis de remarques par rapport à cela. Je pense objectivement que l'angle que vous prônez n'est pas un bon angle. Les modalités seront réalisées via l'arrêté. La meilleure preuve en est, c'est que nous avons fonctionné comme cela et que je n'ai pas eu de recours relativement à des problèmes de publicité.

Grosso modo, je pense qu'à un moment donné, il ne faut pas vouloir légiférer pour légiférer. Les principes sont dans la Code, les modalités seront arrêtées au niveau d'un arrêté, comme cela se fait classiquement. Objectivement, je ne vois pas de souci.

J'en viens à la philosophie plus globale du texte, et à ce que vous qualifiez du fait que nous ne sommes pas suffisamment modernes, que l'on n'a pas profité des choses pour permettre des réunions virtuelles à tout va. Non. Le principe n'est pas là. Nous avons décidé que le principe soit le présentiel, et que pour les réunions virtuelles on mette un dispositif législatif en place pour légaliser les choses, tenant compte de l'expérience lorsqu'il y a des circonstances exceptionnelles, et pour les permettre pour certains organes.

Pourquoi 20 % ? Parce que 20 %, ce n'est pas l'accord minimal au Gouvernement, c'est simplement le fait d'avoir traduit ce qui se faisait à Bruxelles et qu'une communauté d'idées s'est faite sur ces 20 %. Un texte fait aussi parfois ses maladies, et l'expertise pourra faire en sorte qu'on revienne à un moment donné dessus, mais il faut bien s'arrêter sur un chiffre. Je ne partage pas le point de vue selon lequel vous dites : « vous n'êtes pas suffisamment modernes, c'est archaïque », et cetera. Je vais même vous citer, parce qu'à un moment donné, vous vous êtes trahis dans votre véritable pensée : « Le virtuel suscite beaucoup de frustration, mais c'est utile ». Donc, c'est juste la démonstration en une phrase de la philosophie que l'on a tenue. On a essayé de trouver une articulation pour permettre aux organes de continuer à fonctionner en temps de crise, de trouver les balises nécessaires pour éviter, parce qu'on voit bien, soyons de bon compte : un conseil communal en virtuel ou un conseil communal dans la maison communale, ce n'est pas le même *feeling*. Il faut quand même être de bon compte.

Au bout d'un moment, on trouve cette articulation. Pourquoi les 20 % ? Je vous l'ai expliqué. On a mis toute une série de balises et in fine, je ne vois pas que le groupe cdH dépose, pour le Parlement, la possibilité ou la nécessité de se réunir en virtuel à 100 %. Convenons que c'était quand même moins confortable, que les débats sont moins riches. Globalement, est-ce qu'il faut profiter de la modernité, de se réunir lorsqu'un collègue, par exemple doit rentrer un dossier rapidement et que tout le monde n'est pas là, je pense que oui. Il faut pouvoir le faire.

Comment fixe-t-on les critères ? On s'est dit objectivement dans quelles circonstances. Finalement, on est tombés sur les 20 %, en se disant : « Ces 20 % seront à justifier. » Ces 20 % qui sont calculés sur une année, comme les rapports de rémunération sur le nombre de réunions que l'on tient. La sanction, de facto, si vous avez pris des décisions dans des modes qui ne sont pas permis, elles sont soumises à critique, à tutelle, et donc on avisera à ce moment-là.

Pour ce qui concerne les différents organes que l'on a ciblés, je dois simplement dire que le débat n'était pas si aisé que cela à ce niveau-là, de même que pour les représentations mixtes. C'est un peu compliqué, on comprend bien de se dire : « Si un membre du collège est malade, est-ce qu'il peut quand même suivre les débats ? » J'ai déjà entendu aussi, j'ai déjà eu des recours sur mon bureau avec l'un ou l'autre mandataire qui est sous mutuelle et qui continue quand même à être présent à certaines activités. La limite, c'est quoi ? Le fait de se réunir en mixte. C'est compliqué. Untel va dire « J'ai le mariage de ma fille, je prépare des trucs, je ferais bien cela entre deux trucs ». Non. C'est quoi ? Quand on va plus loin dans le débat, le fait de se réunir sous forme mixte, si je peux m'exprimer, je pense que c'est un peu compliqué et donc, pour ces raisons-là, nous y avons renoncé.

Quant aux organes qui peuvent avoir recours aux réunions en virtuel, nous avons posé le choix, et je vous le dis tout net, d'éviter les CA d'intercommunales. Cela peut paraître illégitime ou cela peut embêter certains, mais c'est ce qui a été décidé globalement, et je pense que le texte trouve un point d'équilibre global entre le fait de légaliser les choses lorsqu'on se trouve en moment de crise, en situation extraordinaire, en définissant ce qu'est une situation extraordinaire, qui est en référence à la notion de crise. J'ai pris l'exemple d'inondation, cela pourrait être l'exemple de vents qui ont soufflé la maison communale, cela pourrait être d'autres exemples qui ne sont pas nécessairement ceux que l'on a connus.

Cela permet aussi une certaine souplesse, mais l'on reste dans un cadre. La norme reste bien le présentiel. C'est en tout cas la volonté du ce Gouvernement.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je tenais à répondre face au débat générique qui a suscité ces décrets.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci aux collègues. Avec notre amendement, ce que nous proposons est uniquement dans le cas des réunions à distance et l'on espère évidemment qu'il y en aura le moins possible. En cela, on ne partage pas le point de vue du cdH et de M. Dispa. Les réunions à distance doivent rester l'exception. Ce que nous proposons, c'est que, en cas de réunion à distance, les enregistrements soient tout simplement rendus publics. C'est très facile, vous savez. Si vous faites un live Facebook ou YouTube, l'enregistrement se fait même de manière automatique. Vous n'avez même pas à appuyer sur le bouton « rec ».

Un autre élément important, quand les conseils se déroulent en présentiel, vous avez en séance de conseil dans l'hôtel de ville ou dans la salle CALVA quelques sièges qui sont disponibles pour le public qui souhaite assister à la séance publique. Or, quand les conseils se font à distance, s'il n'y a ni streaming ni enregistrement, les séances publiques deviennent des huis clos. Ceci, c'est problématique. Sauf s'il y a un compte rendu intégral qui est écrit de tout ce qui s'est dit en séance du conseil communal. Sauf dans ce cas-là. Mais, avouez que ce serait quand même beaucoup plus fastidieux de faire cela que d'enregistrer le conseil communal qui se fait à distance.

Trouvez-vous normal qu'une séance publique devienne de fait un huis clos parce qu'il n'y a ni streaming ni enregistrement ? On ne trouve pas cela normal. On insiste donc sur la possibilité, même s'il n'y a pas de streaming, qu'il y ait au moins un enregistrement qui soit, même a posteriori, mis à disposition du public pour qu'il puisse avoir accès à tous les débats qui ont eu lieu pendant la séance publique.

À nouveau, je trouve cela dommage que l'on utilise comme une sorte de bouclier les petites communes rurales en parlant de difficultés impossibles à surmonter pour ce que l'on propose. Je trouve cela assez problématique de prétendre qu'une commune ne pourrait pas accomplir ce que font des centaines d'adolescents dans leur chambre tous les jours avec une facilité déconcertante.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Les débats sont importants parce qu'ils posent des questions de principe. Je ne veux pas, ici, vous contrarier pour le plaisir de vous faire perdre du temps, mais il me semble que cette question de la publicité est un principe fondamental. Je l'ai déjà dit dans cette commission que c'est sur le fronton de l'hôtel de ville de Verviers qu'il est – je crois – écrit : « Publicité, sauvegarde du peuple ».

Ce n'est pas rien, le principe de publicité. Quand vous me dites, Monsieur le Ministre, que ce sera réglé par un arrêté du Gouvernement, je suis désolé de vous dire que ce n'est pas conforme au prescrit constitutionnel qui dit clairement que la publicité doit être assurée, consacrée par la loi dans les limites établies par la loi.

Quelles sont les limites ? Comment allez-vous organiser cette publicité ? Je vous offre une possibilité qui est claire. C'est la retransmission pour les séances virtuelles où là, le problème technique ne se pose pas. Sinon, comment allez-vous le régler ? Vous me renvoyez vers un arrêté qui n'est même pas joint à notre dossier. Je me permets de vous refaire, en termes de transparence, le reproche que j'avais déjà fait lors d'un décret précédent. Vous sollicitez des avis de toute une série d'instances sur un projet de décret et sur un projet d'arrêté. Les avis sont joints au dossier, mais à aucun moment le projet d'arrêté ne nous est communiqué. Je trouve que c'est un petit peu gênant en termes d'accès à l'information et de transparence de ne pas avoir ce document auquel vous renvoyez pour régler les questions de publicité. Non seulement ces questions-là ne peuvent pas être réglées par arrêté et en plus l'arrêté auquel vous vous référez n'est pas joint. On n'en a pas connaissance.

Franchement, sur cette question de la publicité, Monsieur le Ministre, je ne peux pas vous suivre. Je trouve que c'est un principe important, un principe constitutif de la démocratie, et notamment de la démocratie locale. Nous aurions dû être beaucoup plus prudents.

Pour le reste, quand vous me dites que je trahis ma pensée en disant que le virtuel suscite des frustrations, non, je confirme ce que j'ai dit. Je ne plaide pas pour le virtuel. Je peux concevoir qu'en différents endroits, ils puissent y avoir des perceptions différentes, que telle personne puisse être adepte du virtuel, que telle autre y

soit farouchement hostile, que dans une commune cela paraisse possible, dans une autre beaucoup moins. Ce que je dis simplement, c'est que, compte tenu justement des appréciations un peu divergentes – c'est bien normal, chacun peut avoir son ressenti – on peut partir du postulat que l'autonomie communale permet de faire les meilleurs choix dans le respect des décisions des autorités concernées et via les amendements que je dépose, ce sont même des décisions prises à l'unanimité. Donc c'est dire que l'on ne force la main de personne et que si, à un moment donné, le virtuel paraissait inapproprié, l'instance pourrait en convenir.

Enfin, vous avez affirmé la position du Gouvernement qui consiste à décréter qu'un CA d'intercommunales ne peut pas se tenir en mode virtuel. C'est un choix et je vous en laisse la responsabilité. C'est, de nouveau dans l'avis de l'Union des villes et des communes, je crois que l'on cite une intercommunale – qui est d'ailleurs dans les bonnes grâces puisqu'elle reçoit les dotations complémentaires, on en a discuté de matin – mais l'intercommunale IMIO, par exemple, qui regroupe toutes les communes de Wallonie, réunit son Conseil communal en faisant venir les administrateurs d'Arlon, de Mouscron, de Verviers. On peut le faire puisque c'est la règle du présentiel. Mais une intercommunale de mutualisation informatique, par exemple, je ne veux pas trop concrétiser le propos, ne pourrait-elle pas réunir ses instances, y compris son CA, en mode virtuel ? Où serait l'inconvénient ?

Je pense que l'on pourrait aussi se poser la question. D'ailleurs, l'Union des villes et des communes vous invite à y réfléchir en concertation avec le Fédéral. Les zones de police, les zones de secours, ces zones pluricomunales, pourquoi ne pas leur donner aussi la possibilité de fonctionner ainsi en mode virtuel ? Cela dépend, certes, du Fédéral, mais voilà un chantier qui paraît intéressant. La supracommunalité, dont on a parlé, toutes ces instances vont-elles devoir obligatoirement se réunir en présentiel ?

Je trouve qu'il y a des tas de sujets, d'opportunités, de considérations, qui auraient pu nous conduire à être un peu plus progressistes, un peu plus larges, élargir un peu le champ des possibles, puisque techniquement cela l'est, puisque démocratiquement cela ne pose pas de problèmes – l'expérience est là pour le démontrer. Nous aurions pu, à l'invitation de l'Union des villes et des communes, et à l'invitation de nombreux acteurs locaux, élargir le champ des possibles davantage que vous ne le faites.

Ici, évidemment vous le refermez aux situations de catastrophe pour les conseils. Vous l'avez dit, quand l'administration communale sera complètement emportée par la tornade, effectivement, il ne sera plus possible de s'y réunir. Il faut penser qu'il y a d'autres circonstances peut-être moins dramatiques qui auraient

aussi rendu possible et intéressant de passer en mode de séance virtuelle.

Au niveau des organes exécutifs, très franchement, je ne comprends pas pourquoi vous voulez ainsi les cantonner, mais sans doute aura-t-on l'occasion d'en reparler dans quelques mois ou dans quelques années, parce que le sens de l'Histoire n'est pas à la frilosité, il n'est pas au repli de ce qui s'est fait depuis des siècles. Il est au contraire dans le sens du numérique, de la digitalisation, des territoires intelligents. Ici, ma foi, c'est une occasion que l'on aura laissé passer, mais je ne doute pas que tôt ou tard nous devrons y revenir sous la pression des acteurs locaux auxquels nous aurions pu davantage faire confiance.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION EN VUE DE PERMETTRE LES RÉUNIONS À DISTANCE DES ORGANES (DOC. 625 (2020-2021) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 625 (2020-2021) N° 1).

Au regard des amendements, j'invite les formations politiques peut-être à ramasser le propos. On a bien compris, vous avez déjà justifié toute une série d'éléments de telle manière que nous puissions avancer dans l'intérêt de chacun et de chacune.

Art. 1er à 3

La parole est à M. Dispa sur l'article premier.

M. Dispa (cdH). – Oui, je trouve qu'il y a peu d'ouverture dans le chef de la majorité par rapport à des propositions que je croyais intéressantes. Si chacun reste sur ses positions, je vais adopter une position plus critique.

M. le Président. – Un amendement n°1 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) a été déposé par M. Dispa visant à insérer un article 3/1.

Les articles 1er à 3 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er à 3 sont adoptés par 9 voix contre 1.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Juste pour compléter votre propos, les ASBL communales ne sont pas concernées par le texte et l'amendement vise à les y intégrer.

M. le Président. – Je vous propose de voter sur l'amendement.

L'amendement n°1 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

Art. 4 à 6

Les articles 4 à 6 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 4 à 6 sont adoptés par 9 voix contre 1.

Art. 7

Un amendement n° 2 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) a été déposé par M. Dispa vise à insérer un article 7/1.

La parole est à M. Dispa pour présenter cet amendement.

M. Dispa (cdH). – Il visait les sociétés à participation publique locale significative, pour que les choses soient tout à fait claires.

M. le Président. – L'amendement n° 2 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

Les articles 4 à 7 sont adoptés par 9 voix contre 1.

Art. 8 à 10

Les articles 8 à 10 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 8 à 10 sont adoptés par 9 voix contre 1.

Art. 11

Un amendement n° 3 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) a été déposé par M. Dispa vise à insérer un article 11/1.

La parole est à M. Dispa pour présenter cet amendement.

M. Dispa (cdH). – C'est la même logique, l'idée c'est d'intégrer dans le dispositif les ASBL provinciales.

M. le Président. – L'amendement n°3 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

L'article 11 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 11 est adopté par 9 voix contre 1.

Art. 12 à 16

Les articles 12 à 16 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 12 à 16 sont adoptés par 9 voix contre 1.

Art. 17

À cet article, des amendements n°4 à 6 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) ont été déposés par M. Dispa.

La parole est à M. Dispa pour présenter ces amendements.

M. Dispa (cdH). – L'amendement n° 4 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) s'inscrit dans la logique des amendements précédents, c'est de nouveau pour éviter d'exclure les ASBL communales, les ASBL provinciales, les sociétés à participation publique locales et les fabriques d'église.

L'amendement n° 5 vise à intégrer la possibilité d'un vote sur le budget ou sur le compte annuel si la situation devait l'imposer en mode virtuel.

M. le Président. – Il y a également l'amendement n° 6.

M. Dispa (cdH). – Qui me paraît intéressant et je ne comprendrais pas qu'il soit également refusé. Il vise simplement à donner au Gouvernement la possibilité d'étendre les points qui peuvent être inscrits à l'ordre du jour d'une séance virtuelle.

Donc, c'est une possibilité d'élargir un peu les perspectives, mais en passant sous les fourches caudines du Gouvernement. Les risques sont donc objectivement limités pour la majorité.

M. le Président. – Je vous propose alors de passer d'abord sur le vote des amendements.

Les amendements n° 4 à 6 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) sont rejetés par 8 voix contre 2.

Nous allons voter sur l'article 17.

L'article 17 est adopté par 9 voix contre 1.

Art. 18

À cet article quatre amendements (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) ont été déposés par M. Dispa.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – L'amendement n° 7 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) s'inscrit dans la logique précédente d'élargissement du champ d'application aux organismes paraloaux puisque l'on considère qu'il n'y a pas vraiment de raison de les exclure du dispositif.

L'amendement n° 8 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) vise à remplacer le pourcentage fixé à 20 % en le plaçant à 50 % de façon à ce que l'on puisse sortir du carcan un peu étriqué que le Gouvernement nous propose, mais avec une garantie : celle du vote à

l'unanimité pour que l'on puisse ainsi accepter que l'organe se réunisse à distance. Il me semble que l'on est ainsi un peu en phase avec la philosophie des recommandations de l'Union des villes et des communes.

L'amendement n° 9 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2), Monsieur le Président, vise à permettre à un mandataire qui serait couvert par un certificat médical de siéger à distance s'il se retrouve dans une situation d'incapacité .

L'amendement n° 10 concerne également l'article 18. Il vise à insérer la possibilité de se prononcer sur le budget et sur le compte pour faire face à une situation qui le justifierait, qui le nécessiterait.

Je poursuis avec l'amendement n° 11 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) qui concerne toujours le même article, et là aussi, cela vise à permettre au Gouvernement d'élargir les points à inscrire à l'ordre du jour.

Voilà qui clôture la série d'amendements sur cet article.

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote sur les amendements.

L'amendement n° 7 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

L'amendement n° 8 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

L'amendement n° 9 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

L'amendement n° 10 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

L'amendement n° 11 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

Nous allons voter sur l'article 18.

L'article 18 est adopté par 9 voix contre 1.

Un amendement n° 12 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) a été déposé par M. Dispa et vise à insérer un article 19.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Il s'agit simplement ici d'intégrer les conseils de fabrique dans l'ensemble des organismes paraloaux dont nous considérons qu'ils pourraient bénéficier des mêmes dispositions que les autres pouvoirs locaux au sens strict.

M. le Président. – L'amendement n°12 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

L'amendement (Doc. 625 (2020-2021) N° 3) a été déposé par M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau et M. Demeuse vise à insérer un article 19.

L'amendement (Doc. 625 (2020-2021) N° 3) est adopté par 9 voix et 1 abstention.

La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Pour inclure la date du 1er octobre pour être cohérent.

M. le Président. – Un amendement (Doc. 625 (2020-2021) N° 4) a été déposé par M. Beugnies visant à insérer un article 19, notamment en ce qui concerne l'obligation de conserver les enregistrements.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Notre proposition est de rendre disponibles les enregistrements des conseils communaux et provinciaux lorsqu'ils ont lieu en visioconférence.

M. le Président. – L'amendement (Doc. 625 (2020-2021) N° 4) est rejeté par 8 voix contre 2.

Un amendement n°13 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) déposé par M. Dispa vise à insérer un article 20.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Il concerne le bureau des marguilliers. Par cohérence avec le conseil de fabrique on vous propose également de l'intégrer dans les possibilités.

M. le Président. – L'amendement n°13 (Doc. 625 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 625 (2020-2021) N° 1).

Par 9 voix contre 1, la Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, par l'assemblée plénière.

PROJET DE DÉCRET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI ORGANIQUE DU 8 JUILLET 1976 DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE EN VUE DE PERMETTRE LES RÉUNIONS À DISTANCE DES ORGANES (DOC. 626 (2020-2021) N° 1)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles du projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale en vue de permettre les réunions à distance des organes (Doc. 626 (2020-2021) N° 1).

Art. 1er et 2

M. le Président. – Les articles 1er et 2 ne font l'objet d'aucun commentaire.

Les articles 1er et 2 sont adoptés par 9 voix contre 1.

Art. 3

À cet article, deux amendements ont été déposés par M. Dispa. Il s'agit de :

- l'amendement n°1 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2) ;
- l'amendement n°2 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2).

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Là aussi c'est permettre aux instances de voter le budget et le compte annuel si les délais trieurs l'imposent malgré le fait que la situation impose une réunion virtuelle

M. le Président. – L'amendement n°1 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Pour donner au Gouvernement la possibilité d'élargir le champ des points inscrits à l'ordre du jour.

M. le Président. – L'amendement n°2 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2) est rejeté par 8 voix contre 2.

L'article 3 est adopté par 9 voix contre 1.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Il s'agit de permettre, comme dans le texte précédent, d'élargir le champ des possibilités en acceptant que, jusqu'à un pourcentage de 50 %, les réunions puissent se tenir en mode virtuel pour autant que l'organe concerné en décide à l'unanimité de ses membres au-delà des 20 % prévus dans le texte initial.

Art. 4

M. le Président. – À cet article, quatre amendements ont été déposés par M. Dispa.

Il s'agit de :

- les amendements n°3 et 4 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2) ;
- les amendements n°5 et 6 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2).

Les amendements n° 3 et 4 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2) sont rejetés par 8 voix contre 1 et 1 abstention.

Les amendements n° 5 et 6 (Doc. 626 (2020-2021) N° 2) sont rejetés par 8 voix contre 2.

L'article 4 est adopté par 9 voix contre 1.

Art. 5

L'article 5 ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'article 5 est adopté par 9 voix contre 1.

Un amendement (Doc. 626 (2020-2021) N° 3) a été déposé par M. Lomba, Mme de Coster-Bauchau et M. Demeuse visant à insérer un article 6.

L'amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement (Doc. 626 (2020-2021) N° 3) est adopté par 9 voix et 1 abstention.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Par 9 voix contre 1, la Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande l'adoption du projet de décret, tel qu'amendé, par l'assemblée plénière.

PROPOSITION DE DÉCRET INSÉRANT DANS LE CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION LES ARTICLES L1122-20/1 ET L2212-15/1 RELATIFS À L'ENREGISTREMENT DES SÉANCES DES CONSEILS COMMUNAUX ET PROVINCIAUX, DÉPOSÉE PAR MM. DISPA, MATAGNE, MME GOFFINET ET M. DESQUESNES (DOC. 451 (2020-2021) N° 1 ET 2)

Examen et vote des articles

M. le Président. – Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles de la proposition de décret insérant dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation les articles L1122-20/1 et L2212-15/1 relatifs à l'enregistrement des séances des conseils communaux et provinciaux, déposée par M. Dispa,

Matagne, Mme Goffinet et M. Desquesnes (Doc. 451 (2020-2021) N° 1 et 2).

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Président, sans anticiper le sort qui sera réservé à cette proposition, pourrais-je d'ores et déjà demander qu'elle soit renvoyée vers la séance plénière au même titre que les projets qui auront été approuvés entre-temps ?

M. le Président. – Oui. On vote malgré tout. Nous prenons acte.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – L'amendement n° 1 (Doc. 451 (2020-2021) N° 3) vise simplement à modifier l'intitulé en vue d'intégrer la problématique de la diffusion de la retransmission en direct des séances virtuelles. C'est juste une adaptation de l'intitulé du texte.

Article premier

M. le Président. – L'article premier est rejeté par 8 voix contre 2.

Le rejet de l'article premier entraîne le rejet de l'ensemble de la proposition.

L'auteur de la proposition de décret souhaite que celle-ci soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION INTERPARLEMENTAIRE VISANT À LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE ET À AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS, DÉPOSÉE PAR MME KAPOMPOLE, MM. CORNILLIE, DEMEUSE ET MME GREOLI (DOC. 627 (2020-2021) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, déposée par Mme Kapompole, MM. Cornillie, Demeuse et Mme Greoli (Doc. 627 (2020-2021) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Je propose M. Demeuse.

M. le Président. – On me dit que cela ne peut pas être un auteur. M. Lomba a toutes ses chances.

La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je propose Mme Delporte.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, Mme Delporte est désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de Mme Kapompole, coauteure de la proposition de résolution interparlementaire

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Chers collègues, je ne sais pas s'il y aura d'autres interventions, mais comme c'est une résolution importante, je vais me permettre de contextualiser un peu le travail qui a été réalisé avant d'aller sur le fond des mesures.

Vous le savez, vous l'avez dit dans le texte, c'est un texte interparlementaire, parce qu'à la fois le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement francophone bruxellois et notre assemblée ont œuvré ensemble pour assurer une approche globale basée sur de nombreuses auditions des acteurs de terrain. Cela a été sur base d'une logique multidisciplinaire dont on avait besoin.

Lorsque l'on pense au coût des études, beaucoup de personnes évoquent le minerval, les supports de cours, les droits administratifs, mais nous savons que louer un kot et se déplacer jusqu'à l'établissement d'enseignement supérieur entrent aussi en ligne de compte.

Comme pour nous toutes et nous tous, je pense que l'accessibilité aux études de nos jeunes constitue une préoccupation majeure. Il a été important de travailler comme cela.

Je voudrais aussi insister sur le fait qu'il s'agisse d'un travail collaboratif, une véritable coconstruction entre les différents partis de la majorité, mais aussi de l'opposition.

C'est à souligner, parce que l'on voit que sur un sujet aussi fondamental, il est primordial de transcender nos appartenances politiques respectives pour proposer des solutions concrètes pour lutter contre la précarité étudiante.

Ce texte reste une étape, une étape cruciale, mais une étape. Il sera compliqué de résoudre du jour au lendemain cette problématique. Mais, reconnaissons que ce texte intègre des pistes, des propositions et des solutions.

Même si les auditions ont eu lieu au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la pauvreté étudiante fait aussi l'objet de nombreux débats au sein de notre assemblée wallonne, et particulièrement en Commission de logement, et ce, depuis longtemps.

Je voudrais donner l'exemple de la résolution visant l'augmentation de l'offre de logement à destination des étudiants qui a été votée en janvier 2012. La pauvreté étudiante existait avant la crise covid, comme nous l'a montré l'étude BDO qui avait été commandée avant même le début de la pandémie par le Gouvernement précédent, et plus particulièrement par le ministre Marcourt. Cette étude a permis de lancer la salve d'auditions que nous avons eue.

Je reviens aussi sur le fait que cette crise a particulièrement impacté les étudiants, et surtout les plus précarisés. Du fait des confinements successifs imposés, il leur a été impossible d'effectuer des jobs étudiants.

Je voudrais revenir sur un élément que mon collègue, Martin Casier, a rappelé lors du débat en Fédération Wallonie-Bruxelles, à savoir que plus d'un étudiant sur trois est contraint d'adopter un mode de survie, et ne peut se consacrer à ses études.

Il n'est pas étonnant de voir que les étudiants en question rencontrent des difficultés dans leur parcours académique, et nous devons y travailler.

Je vais quand même donner quelques exemples de mesures prises par les autorités publiques qui ont tout de même multiplié les mesures sociales pour venir en aide à ces jeunes en difficulté via des dispositifs déjà existants ou grâce au système solidaire que nous connaissons en matière de sécurité sociale. Je pense par exemple au niveau fédéral aux mécanismes d'aides apportés via les CPAS avec une dotation de 24 millions d'euros, lancée le 1er avril 2021.

Pour ce qui concerne la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers différentes enveloppes, c'est tout de même 7 millions d'euros qui ont été répartis entre les différents conseils sociaux des établissements d'enseignement supérieur pour apporter un soutien concret aux étudiants les plus vulnérables. Par ailleurs, n'oublions pas que nous avons adopté en juillet 2020 un décret visant à assurer la finabilité de tous les étudiants pour l'année académique 2020-2021 et ce, peu importe le résultat. Cette mesure a tout de même permis à tous les étudiants de poursuivre leurs études.

Alors, maintenant, pour la Wallonie, c'est ce qui nous concerne le plus et au niveau des pouvoirs locaux,

je rappellerai que la Wallonie a également dégagé des crédits au-delà des budgets pour venir en aide aux communes. Il y a eu une subvention exceptionnelle aux CPAS de 10,2 millions d'euros. Ce soutien au CPAS était primordial pour permettre à toutes et tous de traverser la crise de la manière la plus digne possible malgré les difficultés, et en particulier les jeunes.

Puisque nous sommes dans la commission du ministre Collignon, je rappellerai la mise en place du mécanisme de prêt à taux zéro à destination du candidat locataire et sachant que depuis le 3 mai 2021, ce dispositif est accessible pour les baux de résidence principale, de collocations et surtout pour les baux étudiants.

Concernant le texte sur la table aujourd'hui, mon analyse est la suivante. Tout d'abord, je pense que l'on peut quand même se réjouir que certains dispositifs évoqués soient déjà entrés en vigueur. Cela veut dire qu'à la fois des initiatives, des mesures étaient en cours de réflexion dans les différents cabinets du gouvernement concerné. Je pense donc vraiment que par rapport à cette histoire de prêt à taux zéro et accessible aux baux étudiants, je pense que cela montre que le travail était déjà en cours.

En ce qui concerne la salubrité et la qualité des kots, rappelons qu'en Wallonie, ce type de logement est déjà soumis au permis de location. En effet, le code du logement prévoit que le permis de location de kot est obligatoire. Cela permet quand même d'avoir des kots de meilleure qualité, à des prix plus abordables. Je pense que cela peut être plus bénéfique sur l'offre globale.

Monsieur le Ministre, vous avez d'ailleurs annoncé récemment l'élargissement des missions des agences immobilières sociales à la location de kots, faire en sorte qu'il y ait aussi une mise en place d'une grille des loyers spécifiques pour les kots. Cela a d'ailleurs été évoqué par des collègues ce matin dans le cadre de nos discussions sur l'ajustement budgétaire.

En ce qui concerne les efforts en termes d'augmentation de l'offre de logements étudiants, publics, sociaux ou socialisés, notamment via la construction et la rénovation de logements publics étudiants à loyer accessible, ce sera à faire en collaboration avec les acteurs du logement social, du territoire concerné.

Je terminerai en disant que les défis ne manquent pas, même si des mesures existent déjà. Ce texte est d'ailleurs l'émanation, je le rappelle, d'un travail parlementaire qui doit permettre de contribuer à améliorer les conditions de vie des étudiants. Je remercie vraiment toutes celles et ceux qui ont contribué à aboutir à la rédaction de ce texte. Tout d'abord, tous les intervenants et intervenantes invités lors des auditions, l'ensemble des parlementaires ainsi que leurs

équipes et surtout parce que je pense que mes collègues et moi-même serons particulièrement vigilants dans les cadres de la mise en œuvre des recommandations qui se trouvent sur ce texte. Je terminerai en disant qu'améliorer les conditions de vie des étudiants, c'est contribuer à leur réussite, particulièrement pour ceux qui en ont le plus besoin. Une démocratie saine doit mettre tout en œuvre pour que sa jeunesse puisse s'émanciper, notamment par les études.

Merci pour votre attention.

M. le Président. – Madame la Députée, je vous remercie pour cette excellente présentation et félicitations déjà pour vos challenges complémentaires que j'ai pu lire avec attention dans la presse.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – C'est clair que la précarité étudiante était déjà un problème grave avant la crise. Celle-ci a fait exploser le nombre d'étudiants qui ne pouvaient pas joindre les deux bouts et qui se retrouvaient dans des situations dramatiques.

Tout le monde a vraiment en mémoire les images de centaines d'étudiants qui ont fait la file aux banques alimentaires. Je dois dire que dans un pays riche tel que le nôtre, c'est quelque chose qui n'est pas acceptable.

Les auditions sur la précarité étudiante dans le cadre de nos commissions conjointes ont montré que le problème est d'ampleur et aussi global. C'est donc bien de réponses globales dont les étudiants ont besoin, quel que soit le niveau de pouvoir. Que ce soit sur le logement, le coût des études, le transport, les impacts sur la santé, la santé mentale, et cetera, il faut agir sur tous les aspects de la vie étudiante pour lutter contre la précarité étudiante.

Tous les acteurs de terrain que nous avons entendus l'ont rappelé et expliqué. En cela, les auditions et les prises de conscience sont un bel élan et vont dans le bon sens, mais le résultat concret que l'on vote avec cette résolution – que l'on va quand même soutenir – ne peut être qu'une première étape, car elle est loin de répondre aux besoins fondamentaux des étudiants si notre ambition est réellement de mettre fin à la précarité que beaucoup trop d'étudiants vivent encore aujourd'hui.

Cette résolution ne va pas assez loin, en tout cas. C'est pourquoi nous avons proposé différents amendements, qui ont été refusés, malheureusement. Par exemple, pour reprendre les compétences de la Région wallonne en termes de transport, nous avons proposé comme recommandation la gratuité pour les étudiants. Au lieu de ça, la résolution parle de, je cite :

« poursuivre le développement d'une politique tarifaire avantageuse pour les étudiants ». J'avoue être surpris et déçu qu'une recommandation aille moins loin que ce qui est prévu dans la Déclaration de politique régionale, où on parle là de gratuité pour les jeunes. Pour moi, la seule explication que je vois, c'est que le Gouvernement n'a pas l'intention de proposer cette gratuité, mais que c'est juste écrit dans la Déclaration de politique régionale, probablement pour faire joli.

Un autre exemple, c'est celui du logement puisque nous sommes dans la Commission du logement. Nous avons proposé de recommander l'instauration d'une grille contraignante des loyers, mais bon, le Gouvernement compte – si mes informations sont correctes – proposer une grille indicative des loyers des kots étudiants. Pour nous, cette mesure ne permettra pas de répondre, même en partie, aux problèmes que les étudiants ont avec le logement puisque la grille indicative des loyers actuelle n'a pas permis de baisser les loyers et ne permet pas aux étudiants de se loger.

J'en avais déjà parlé, mais quand je suis allé sur le site – qui est vraiment bien fait – internet où l'on peut encoder tous les paramètres pour voir ce que l'on paie comme loyer, j'ai voulu le faire pour mon appartement et j'ai constaté que je payais 80 euros de trop par rapport à ce qui était indiqué. Cela s'arrête là, quoi. J'ai envie de me dire, ça me fait une belle jambe. Ce n'est pas pour ça que mon loyer a baissé de 80 euros et vous imaginez bien que si j'avais été voir mon propriétaire pour lui dire « écoutez, il faudrait baisser mon loyer de 80 euros parce que, regardez, la grille indicative me dit que je paie 80 euros trop chers ». J'entends déjà sa réponse : « M. Beugnies, si vous n'êtes pas content, vous pouvez aller chercher un autre appartement ailleurs ».

Bref, tout ça pour dire que les loyers ne baissent pas quand on parle de grille indicative et, malheureusement, cela aura un impact négatif sur les étudiants. Par contre, si cela avait été une grille contraignante, évidemment, le loyer aurait effectivement baissé.

Pourquoi ne pas mettre en place un plan de construction de logements publics étudiants pour offrir des logements confortables et accessibles aux étudiants de notre Région ? C'est aussi une proposition que nous avons faite.

Bref, malgré une certaine déception, nous soutiendrons la résolution qui est, comme on l'a dit, une première étape – et vous pouvez compter sur le PTB pour que chacune des mesures soit effectivement appliquée – mais aussi et surtout pour que le Gouvernement aille plus loin, parce qu'en l'état, cela ne suffira pas pour empêcher les étudiants de tomber dans la précarité.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Cette résolution, effectivement, nous l'avons voulue, d'abord comme un signal politique fort de l'ensemble des partis non communistes, afin à la fois de montrer l'importance pour nous de l'écoute des citoyens, de l'écoute de leur situation, de l'écoute aussi – et je tiens à le redire – de tous ceux qui travaillent à leurs côtés, que ce soit les services sociaux des hautes écoles, des universités, que ce soit les associations de terrain, que ce soit les associations de lutte contre la pauvreté, que ce soit les représentants venus nous parler de la situation et de l'état de la santé mentale des étudiants suite à la crise du covid, ou en général suite à la situation et à l'état de précarité.

Je pense entre autres aux associations que nous avons pu écouter et qui les accompagnaient dans la lutte ou dans la sensibilisation contre la prostitution des étudiants.

Dans ce cadre, c'est aussi une plus-value importante de cette résolution, nous avons voulu que cette résolution soit une résolution sur base d'une commission interparlementaire, c'est-à-dire que chaque niveau de pouvoir puisse être « sensibilisé » en fonction des compétences des uns et des autres.

Je ne vais pas m'attarder sur le fond, mais si aujourd'hui, nous sommes devant vous, Monsieur le Ministre, c'est parce qu'il y a des recommandations en termes de logement. Mais d'autres compétences de la Région wallonne doivent être mobilisées en action sociale, en facilitation de l'insertion sociale, et cetera. Cela me semblait important de le dire. Vous n'êtes pas le seul concerné par cette résolution.

Sur cette base et en complément de ce qui a été dit par mon excellente collègue pour laquelle vous avez fait un *teasing*, Monsieur le Président, je vais céder la parole avec le plus d'élégance possible et suivant votre autorisation à mes collègues qui ne sont pas du même genre que le mien. J'irai aux nouvelles de ce *teasing*.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – La présentation de Mme Kapompole a déjà largement planté le décor, et expliqué à quel point c'était une étape importante aujourd'hui après la discussion que nous avons déjà eue en Fédération Wallonie-Bruxelles après le passage de ce texte à Bruxelles en Cocof.

C'est l'aboutissement ici en Wallonie d'un long travail collectif qui a été entamé il y a plus de six mois par ces auditions qui ont duré plus de deux mois sur la précarité étudiante. Il a permis d'objectiver une série d'éléments.

On connaît ces chiffres particulièrement frappants : un étudiant sur trois se trouve en situation de précarité financière. Il y a toute une série d'autres éléments.

C'était avant la crise, avant les files devant les colis alimentaires. C'est interpellant.

S'il y a un élément qui nous frappe, c'est que la précarité étudiante touche tous les aspects de la vie étudiante, tous les aspects du quotidien. Elle ne s'arrête pas à la répartition des compétences. Les étudiants qui sont confrontés à la précarité étudiante n'en ont rien à faire de la lasagne institutionnelle que nous connaissons.

C'est en cela que c'est si important d'avoir réalisé ce travail commun à l'ensemble des différents parlements, avec des recommandations et un vrai plan d'action qui soit commun aux différents gouvernements et parlements.

On sait que dans tous les coûts de la vie étudiante, certains sont plus forts que d'autres. Parmi ces coûts, il y a typiquement la mobilité et le logement qui impactent particulièrement les étudiants. C'est en cela que la résolution interparlementaire que nous votons dans ce Parlement prend tout son sens aujourd'hui dans cette Commission du logement.

Mais on l'a dit, cela touche aussi à d'autres compétences de la Région wallonne. Ce sera utile de le souligner aussi en séance plénière. Des pistes d'action et de recommandation seront importantes d'être mises en œuvre par les différents ministres.

C'est un plan d'action particulièrement ambitieux. Il est soutenu par l'ensemble des partis, c'est important à le souligner. Je veux à mon tour remercier l'ensemble des collègues pour le travail constructif qui a pu être mené sur ce texte.

C'est un enjeu qui dépasse les clivages politiques et qui doit nous amener à cette mobilisation générale et à cette conscientisation de l'enjeu qui va aussi dépasser le cadre de la crise sanitaire et le cadre de cette législature. C'est un travail qui s'ouvre pour plusieurs semaines, plusieurs mois, et potentiellement plusieurs années pour des mesures structurelles que l'on doit mettre en place pour trouver des solutions par rapport à ce véritable fléau.

Il y a des mesures spécifiques à notre Région. Mme Kapompole les a détaillées en long et en large. Je ne vais pas revenir sur le fond.

Je voulais juste insister sur l'un ou l'autre élément, notamment en matière de mobilité pour répondre à M. Beugnies sur la question des tarifs. Si l'on parle de poursuivre la politique de tarifs avantageux, c'est simplement parce que c'est une recommandation qui vaut pour l'ensemble des Régions. À Bruxelles, ils ont décidé de ne pas passer à la gratuité totale. Bien sûr qu'en Wallonie la DPR reste la DPR. Il y a la volonté de poursuivre et d'avancer vers la mise en œuvre totale et complète de la DPR. C'est l'engagement. Il n'y a pas de raison de revenir sur celui-ci. Il y a d'ailleurs une annonce qui a été faite de poursuivre de 35 %

supplémentaires la réduction des coûts dès la rentrée prochaine. On sera donc à -70 % en deux ans de réduction du coût des transports en commun pour les jeunes.

Je pense vraiment que les choses sont en bonnes voies. Il faut évidemment poursuivre ce travail et c'est l'engagement du Gouvernement. C'est important de le repréciser dans cette résolution interparlementaire. Même chose sur le développement de l'offre des transports en commun de manière générale. Le tout n'est pas d'avoir des coûts avantageux, il faut aussi avoir l'accès aux transports en commun. C'est bien d'avoir un bus gratuit, mais c'est aussi bien d'avoir un bus tout court. Je crois que cela doit être la priorité.

En matière de logement, je voulais juste insister sur un point. Au-delà du développement de l'offre de logement et de la question des loyers, sur laquelle je vais revenir dans un instant, il y a la question du bail étudiant. Je pense que c'est aussi un élément fondamental qui fait partie des recommandations.

Il y a toute une partie dans les recommandations qui demande vraiment de travailler à l'évaluation du bail étudiant et de réfléchir à l'automatisation de celui-ci. On sait qu'il y a encore trop d'étudiants qui, aujourd'hui, ne sont pas encore suffisamment au courant de la nécessité de démontrer leur qualité d'étudiant dans les trois mois de l'entrée dans les lieux. Forcément, quand ils essayent de faire valoir leur qualité d'étudiant, c'est trop tard. Ils ne bénéficient donc pas de ce système avantageux.

L'on doit avancer dans cette direction, cela fait partie des demandes. Je voulais souligner et vraiment vous remercier, Monsieur le Ministre, par rapport aux premières mesures que vous aviez annoncées. Je vois que la situation vous tient particulièrement à cœur et que vous n'êtes pas resté les bras croisés par rapport à la question de la précarité étudiante et à la dynamique mise en place de manière interministérielle. Des mesures sont déjà sur la table en matière de création de logements, de grille indicative des loyers, de réflexion avec les AIS.

Je pense que c'est vraiment important et je me réjouis que les choses puissent avancer. J'entends aujourd'hui que les premières annonces sont sur la table. Je me réjouis vraiment qu'elles puissent se concrétiser le plus vite possible. Notre rôle sera de faire en sorte de garantir que ces engagements se concrétisent parce que c'est que les étudiants attendent. Ils s'attendent à ce que ce plan d'action puisse devenir réalité dans les prochains mois pour mettre un terme à ce fléau de la précarité étudiante.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Quand on passe le dernier, on n'a plus de choses à corriger ni à préciser. Mes collègues ont très largement balayé le spectre de cette proposition de résolution interparlementaire. Je me

demandais d'ailleurs sur la table de quel ministre elle allait tomber, parce que vous êtes trois ou quatre à être directement concernés par l'ensemble des paramètres de la vie de l'étudiant, qui alourdissent la facture finale de son parcours. Cela semble tout à fait logique de se retrouver devant vous en charge du Logement pour toutes les questions que cette résolution soulève.

Plutôt que de parler beaucoup à ce sujet, je pense qu'il est intéressant de vous entendre. Je suis là depuis ce matin, même si je n'ai pas l'habitude de suivre vos travaux. J'ai entendu les premiers éléments d'information relatifs à cette thématique, mais je pense que votre réaction aux points que contient cette résolution en matière de logement serait utile.

On a évoqué la grille indicative des loyers qui a été instaurée par Mme De Bue, y a-t-il une volonté de travailler sur celle-ci et de l'élargir aux logements étudiants ? En sachant que derrière cela, on travaille aussi sur la qualité à augmenter de manière incitative dans ce type de logements. J'ai entendu toute une série de contraintes que l'on voulait imposer au marché du logement étudiant qui, si elles voient le jour, vont faire de sorte que certains propriétaires vont privilégier d'autres publics et pas les mettre à disposition des étudiants.

Je crois qu'il faut travailler un peu plus subtilement et intelligemment pour que l'offre de logement étudiant à bon compte et de qualité augmente.

Quelle est la place du logement étudiant dans la réflexion sur l'allocation de loyer ? Cela me semble être une information intéressante à cet égard. Vous avez évoqué par ajustement budgétaire les budgets alloués finalement à la mise sur le marché de nouveaux logements, quelle que soit la manière dont ceux-ci aboutissent sur le marché. Là aussi, va-t-on vers de l'acquisition, de la commande publique de ces types de logements ? À travers quels types de structures, en sachant que les sociétés de logement public doivent être adaptées dans leur mission si telle est le cas ou les AIS également ? Là aussi, en sachant que l'on peut avoir une approche régionale ou une approche locale en fonction des bassins démographiques ou des bassins plutôt de vie des étudiants. Je pense que ce sont deux ou trois petits éléments de réponse sur lesquels il est peut-être intéressant de vous entendre, Monsieur le Ministre, parce que cela conditionne, en tout cas au niveau de votre commission, le suivi des résolutions et donc finalement le caractère plus ou moins fructueux de notre travail interparlementaire que je salue. Je remercie mes collègues pour cela.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Tout d'abord, je tiens à saluer le travail des parlementaires par rapport à cette

compétence qui est transversale. Je crois que c'est un travail extrêmement sérieux. J'ai suivi pour *partim* les travaux des membres de mon cabinet qui étaient présents à chaque fois, me semble-t-il. C'est un enjeu sociétal extrêmement important dans une société que nous voulons inclusive. Le logement en fait partie. Vous avez évoqué les enjeux.

Si l'on veut faire en sorte que dans cette région, chacun et chacune ait la même chance, il faut faire attention au statut de l'étudiant. Il y a des matières qui dépendent évidemment de la Fédération, mais le logement est une partie importante. On voit que le logement étudiant en Région wallonne et notamment suite aux études que vous avez évoquées, finalement, est en pleine croissance. On voit bien que les loyers au mètre carré sont trois fois plus élevés que les locations à titre de résidence principale selon les chiffres que nous avons retenus. Il y a donc une véritable problématique du logement étudiant.

Pour faire face à cela, il y a toute une série de choses que l'on a tenté modestement de mettre en œuvre. C'est d'abord, lorsque l'on a prévu le problème de la garantie locative, donc des cautions d'intégrer dans les prêts à taux zéro la notion de logement étudiant, donc de permettre – c'est souvent les parents qui sont concernés – l'obtention d'un prêt à taux zéro en veillant à relever les seuils admissibles.

Pour ce qui concerne le bail de résidence principale, de mémoire, c'est 54 000 euros et pour ce qui concerne le logement étudiant, c'est 97 000 euros parce que l'on s'est dit que les parents concernés avaient sans doute également des prêts personnels ou plutôt des prêts hypothécaires pour leur maison d'habitation. C'est ouvert aux parents, mais évidemment aux étudiants également. C'est une chose qui est faite.

Nous voulions également mettre en œuvre – cela figure dans le Plan de relance wallon – la grille indicative des loyers. C'est une intention. Nous allons donc confier une étude préalable au CODH en vue de voir un petit peu quel est l'état de la situation plus précise. Évidemment, une grille indicative, ce n'est pas une grille qui est contraignante ou coercitive, mais c'est une grille qui peut être incitative à partir du moment où vous rentrez dans les créneaux qui sont déterminés. Le propriétaire du bien a droit à certaines aides ou non émanant de la collectivité. C'est déjà un premier chemin en vue de tenter de réguler le marché.

Si l'on veut réguler le marché, c'est fatalement augmenter l'offre. Par ce biais, nous voulons participer à l'effort collectif, donc ce pourquoi, dans le Plan de relance, nous avons également adressé une fiche qui visera à augmenter les réglementations – donc les AGW de financement de logements étudiants – pour réviser les choses, pour permettre un volet qui permettra, en direct, la construction de différents logements étudiants.

L'ambition est d'en construire 500 sous cette législature.

Enfin, comme je l'ai déjà évoqué ce matin, nous allons également élargir les missions des AIS pour qu'elles puissent également trouver à s'impliquer dans le logement étudiant. Il est aussi évident que les villes concernées seront, a fortiori, plutôt les villes étudiantes. Il n'y a pas beaucoup de sens d'avoir un kot à la campagne et de reprendre 10 bus pour aller dans son amphithéâtre. Ce sera donc les villes qui seront concernées par des bassins scolaires.

J'ai bien entendu ce que M. Demeuse a expliqué et c'est également notre volonté de remettre à plat la législation sur le bail étudiant parce qu'il y a différents groupes de travail qui s'y sont penchés. Bon, c'était déjà sous la législature précédente – ici, ce n'est pas une question de parti – il y a déjà une fort belle avancée. Néanmoins, ce décret est perfectible et nous allons tenter, avec les remarques de terrain, avec différents spécialistes, revenir sur le décret pour le rendre moins perfectible. C'est en tout cas l'ambition que nous nous donnons.

J'ai juste un bémol sur votre résolution, non pas que je ne souhaite pas qu'il y ait des allocations destinées aux étudiants, mais il m'apparaît compliqué de permettre aux étudiants de bénéficier de l'allocation loyer type wallonne pour plusieurs raisons.

D'une part, ce que nous prévoyons dans la DPR, c'est qu'il faut être inscrit sur une liste d'attente et donc qui dit liste d'attente, dit certains délais. Donc, ce n'est déjà pas adapté.

Le deuxième élément, c'est que ce principe a été testé lors de la précédente législature et on s'est heurté à un problème relatif à la discrimination, c'est-à-dire, en fonction du lieu d'étude, on ne peut subventionner que des logements qui se trouvent sur le ressort wallon, ce qui posera problème pour les étudiants qui font des études à Bruxelles. Mais je suis sûr ou ouvert à étudier un modèle pour autant que vous m'apportiez vos lumières. Je préfère le dire directement. Tel qu'indiqué, techniquement c'est difficile à implémenter.

Je ne vois donc que du positif à cette résolution interparlementaire et nous sommes également conscients – et confiants aussi dans la réussite de ce que nous mettrons en place, c'est autre chose – mais conscients du défi. C'est un élément qui doit équilibrer notre société, donc faire en sorte de donner à chacun et chacune les mêmes chances et la régularisation du marché locatif étudiant y participe.

M. le Président. – La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). – Concernant la problématique qu'il a mise en évidence par rapport aux risques de discrimination, c'est peut-être quelque chose à creuser.

Moi parfois je me tourne vers la Flandre, notamment dans le cadre du travail que nous réalisons avec des collègues au niveau du groupe de travail « Bien vieillir en Wallonie ». Nous constatons que, parfois, sur certains sujets, la Flandre avance dans des logiques où finalement elle ne se préoccupe pas nécessairement de la discrimination vis-à-vis des autres Régions.

Il faudrait donc peut-être voir s'il n'y a pas là quelque chose à analyser plus en profondeur et, peut-être, à appliquer au niveau de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Moi, pour ma part, je voulais brièvement intervenir pour réagir aux propos de mon collègue, M. Demeuse, qui m'a expliqué que, si dans les recommandations on ne parle pas de gratuité de transport, mais plutôt de poursuivre le développement d'une politique tarifaire avantageuse pour les étudiants. Si j'ai bien compris, c'est parce qu'en Région bruxelloise, ce n'est pas la volonté.

Alors, je vous lis un extrait de la DPR bruxelloise, page 76 : « Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement assurera dès 2020 la gratuité des transports publics pour les Bruxellois de moins de 25 ans ». Dans la DPR bruxelloise c'est exactement la même chose que dans la DPR wallonne, c'est aussi la gratuité.

Je le comprends d'autant moins que dans les recommandations, on ne parle pas de gratuité, mais plutôt d'une politique tarifaire avantageuse.

M. le Président. – La parole est à Mme Greoli.

Mme Greoli (cdH). – Merci pour ces compléments d'information et pour la manière dont il souhaite, dans ses compétences, avancer dans ces questions. Il est évident que nous serons particulièrement attentifs.

On sait que les problématiques d'accès au logement des étudiants sont problématiques et elles le sont de manière plus aiguë dans un certain nombre de régions ou à partir d'un certain nombre de régions vu la distance qui sépare les étudiants de leur lieu d'études.

Pour le reste, il est évident que mon groupe comme tous les groupes représentés ici, et en particulier ceux qui ont travaillé sur cette résolution, reviendront point par point sur les avancées et les travaux nécessaires à sa mise en œuvre.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour ses réponses et précisions, notamment concernant le bail étudiant.

Effectivement, il faut saluer cette avancée qui était déjà celle de la législature précédente. Je salue l'ouverture à la réflexion sur la suite du processus et tous

les éléments d'ajouts évoqués sur les autres mesures en cours.

Sur la question de l'allocation loyer, outre les éléments de réponse avancés par Mme Kapompole – très pertinents –, je voulais préciser que la volonté est surtout d'avoir une attention spécifique au public étudiant pour ne pas les oublier de manière générale. Ce n'est pas nécessairement de créer un système spécifique pour eux, que l'on se comprenne bien. L'idée n'est pas de créer un système discriminatoire. Vous avez évidemment toute la marge de manœuvre par rapport à cela et je vous fais entièrement confiance pour que les étudiants ne soient pas oubliés dans la mise en œuvre de l'allocation loyer. Maintenant, sur la manière de mettre les choses en œuvre nous vous faisons pleinement confiance.

Pour répondre à M. Beugnies, à Bruxelles ils ont effectivement décidé de passer à 1 euro par mois plutôt que la gratuité pour une simple question de TVA. En Wallonie je n'ai pas entendu de remise en cause de la DPR, et je ne vois pas pourquoi cela serait le cas.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Ce n'est pas remis en cause en Wallonie, mais l'administration fiscale est la même. Ces réflexions ont, je crois, déjà été traitées en commission ad hoc, chez M. Henry en l'occurrence. En ce qui vous concerne, M. Collignon, merci pour vos éléments de réponse que vous avez fournis ainsi que la manière dont vous avez anticipé, dont vous traitez ou concrétiserez les résolutions, ou du moins la partie qui vous concerne. En effet, chacun d'entre nous veillera à les suivre dans l'ensemble des commissions voulues puisque c'est une feuille de route dans laquelle il faut avancer.

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Nous allons passer au vote sur la proposition de résolution interparlementaire visant à lutter contre la précarité étudiante et à améliorer les conditions de vie des étudiants, déposée par Mme Kapompole, MM. Cornillie, Demeuse et Mme Greoli (Doc. 627 (2020-2021) N° 1).

À l'unanimité des membres, la Commission du logement et des pouvoirs locaux recommande l'adoption de la proposition de résolution par l'assemblée plénière.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

Pour celles et ceux qui le souhaitent je vous rappelle que dans le cadre de notre ajustement budgétaire il est possible, le cas échéant, de rappeler un ministre jusque ce mercredi, 17 heures.

- La séance est suspendue à 17 heures 8 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 17 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'ENTRETIEN ET LA RÉNOVATION DES OUVRAGES D'ART »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'entretien et la rénovation des ouvrages d'art ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, c'est effectivement un privilège et un honneur de s'adresser à un ministre que j'affectionne particulièrement, en tout cas pour son passé et dont j'espère que l'avenir sera à la hauteur de l'amitié que nous avons nouée ces dernières années.

Votre collègue de la Mobilité, M. Henry, et ses prédécesseurs se sont penchés avec raison sur la nécessité de l'entretien, de la rénovation et du remplacement des ouvrages d'art sur les voies routières ou fluviales. Malheureusement, à ma connaissance, une telle démarche planifiée n'existe pas pour les ouvrages d'art enjambant nos cours d'eau. Or, l'inventaire des ouvrages d'art dégradés figure dans le programme d'action de certains contrats de rivière, c'est notamment le cas dans l'est du Brabant wallon, au travers de l'ASBL Contrat de rivière Dyle-Gette.

La question, hélas, au cours des ans, n'a guère évolué dans le bon sens. En 2013, une étude de ce contrat de rivière Dyle-Gette indiquait que seule la moitié des 178 ouvrages d'art dégradés faisaient l'objet d'un suivi. Autrement dit et sans mauvais jeu de mots, ils prennent l'eau.

Pour M. Marc Bastin, président de l'ASBL de ce contrat de rivière, c'est le budget qui pose problème.

Si la province assure la gestion des cours d'eau de deuxième catégorie, ce sont les communes qui sont responsables de la sécurité sur leur territoire, notamment des ponts. Cependant, avec un coût de 15 à 30 000 euros, sinon plus, on comprend mieux que les communes, au vu de leur situation financière actuelle, hésitent, voire même renoncent à de tels travaux.

Interrogée par mes soins, votre collègue, la ministre Tellier, m'indiquait qu'il y avait des subsides qui étaient prévus par le Code de l'eau en matière de cours d'eau non navigables, mais ils ne concernent pas l'entretien et la réparation des ouvrages d'art, qui ne relèvent pas de ses compétences.

Dès lors, elle m'a renvoyé vers vous pour vous soumettre cette question qui est d'importance, surtout au gré des dernières inondations que nous avons connues et qui ont touché un grand nombre de communes, où les rivières sont sorties de leur lit, avec toutes les conséquences que l'on sait.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, puisque c'est vous qui en êtes le responsable désigné, quelle est l'analyse de la situation ? Allez-vous arrêter une planification des travaux pour permettre progressivement d'apporter les réparations, les entretiens ou le renouvellement de ces ouvrages d'art, puisque vous disposez maintenant de crédits nouveaux à travers le Plan de relance ? Quelle est la réaction que vous allez opposer aux besoins exprimés par les contrats de rivière et par les communes ?

D'ores et déjà, je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour la question. On va essayer de faire de notre mieux pour y répondre, mais d'ores et déjà vous nous avez permis de nous replonger dans la matière.

En préambule, je rappelle que l'on distingue, en Wallonie, deux grandes familles de cours d'eau : les voies navigables, appelées « voies hydrauliques » – qui sont régies par une législation spécifique – et les non navigables.

Ces dernières sont elles-mêmes classées en sous-catégories, en fonction de la superficie de leur bassin hydrographique :

- les cours d'eau non navigables de première catégorie dont la gestion est assurée par le SPW ;
- les cours d'eau non navigables de deuxième catégorie dont la gestion est assurée par les provinces ;

- les cours d'eau non navigables de troisième catégorie dont la gestion relève des communes.

S'agissant des ouvrages d'art hydrauliques autres que les ponts – soit les barrages, les berges, les siphons, les écluses et autres monuments – il faut donc distinguer ceux qui relèvent des cours d'eau navigables et ceux qui relèvent des cours d'eau non navigables. Pour les premiers, le SPW Mobilité et Infrastructures assure leur surveillance et leur entretien par le biais de ses directions et districts territoriaux.

Pour les cours d'eau non navigables de troisième catégorie, les communes disposent déjà de la possibilité d'intervenir sur leurs ouvrages d'art – qui sont donc les infrastructures de voiries communales – en utilisant les subsides qui sont disponibles dans les enveloppes du PIC. Néanmoins, nous constatons que peu de communes le font, faute de disposer d'un inventaire précis de ce type d'infrastructures et de leur état d'entretien.

À ce propos, je rappelle que le SPW met à la disposition de l'ensemble des communes une banque de données des ouvrages d'art déclinée à partir de celle utilisée pour le patrimoine régional. Cette banque de données disponibles pour les communes développée depuis plusieurs années, leur offre un outil de gestion et d'inspection de leurs ouvrages d'art qui peut d'avérer très utile. Des formations à son utilisation sont aussi organisées gratuitement.

Cela dit, au-delà des aides et supports régionaux existants, j'ai souhaité qu'une réflexion soit menée, en concertation avec mon administration, en vue de disposer, au niveau régional, d'un cadastre précis et actualisé de l'ensemble des ouvrages d'art appartenant aux communes ; cadastre qui préciserait leur « état de santé », si je puis m'exprimer comme cela, sur la base de rapports d'inspection.

Une telle opération – si elle était approuvée par le Gouvernement – serait de grande ampleur vu le nombre d'infrastructures concernées. On parle de plus ou moins 2 000 ponts. Elle ne pourrait raisonnablement s'envisager que sur une période d'au moins deux ans.

Au terme de cette nécessaire opération préalable d'inventaire et en fonction de ses résultats, j'évaluerai la possibilité de proposer au Gouvernement d'affecter une enveloppe budgétaire spécifique pour aider les communes concernées pour effectuer, par ordre de priorité, les travaux nécessaires à la sécurisation des ouvrages d'art communaux. Cette démarche pourrait se réaliser dans le cadre du dispositif relatif aux plans d'investissements communaux, selon des modalités qui seront à convenir.

Une réunion en ce sens, entre des représentants de mon cabinet et du SPW, s'est déjà tenue le mois dernier. D'autres se programment encore en vue d'associer à cette démarche l'Union des villes et communes de Wallonie ainsi que mon administration.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, de vous être replongé, si j’ose dire, dans cette législation. Merci aussi, je salue l’initiative de réaliser ce cadastre parce que, aujourd’hui, il n’existe pas. Ça et là, des communes connaissent l’état de certains ouvrages d’art, pas nécessairement tous et, ça et là, des communes ne les connaissent pas.

Vu l’enjeu des inondations telles que nous les avons constatées ces derniers temps, je pense qu’il y a un enjeu de bonne connaissance. Le cadastre, vous me dites deux ans, je le crois volontiers vu le nombre.

À travers ma question, il y a aussi un plaidoyer, Monsieur le Ministre, pour une simplification. Dès lors que vous avez reporté le financement des zones de secours sur les provinces et dès lors qu’il y a une réelle expertise au sein du SPW, pourquoi ne pas reprendre toute la gestion des cours d’eau au niveau de la Région, même si les communes pourraient vous aider, vous conseiller, vous renseigner, mais au moins une fois pour toutes, les cours d’eau n’auraient plus qu’un seul répondant : la Région, ce qui vous permettrait alors d’avoir une programmation beaucoup plus rigoureuse et beaucoup plus vigoureuse pour faire face à la situation. Je pense qu’aujourd’hui, rus, ruisseaux, rivières, catégorie 1, catégorie 2, catégorie 3, navigables, pas navigables, tout le monde s’y perd. C’est finalement toutes ces voies qui prennent l’eau, et bien au-delà même de leur lit.

Monsieur le Ministre, je plaide dès lors pour une simplification. Soyez l’homme qui va reprendre, un peu comme vous l’avez fait pour les zones de secours. Vous avez dit : « ce n’était pas simple, j’ai évolué ». Voici un nouveau combat qui est à votre portée.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PROTECTION DES POUVOIRS LOCAUX
CONTRE LES CYBERATTAQUES »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la protection des pouvoirs locaux contre les cyberattaques ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, il y a une quinzaine de jours, le système informatique de la Ville de Liège a été victime d’une cyberattaque forçant l’ensemble des services de la Ville à l’arrêt forcé, et laissant les citoyens désemparés, puisque plus aucun document n’était accessible, avec des conséquences parfois graves pour certains Liégeois, des étudiants qui

devaient renouveler leur carte de séjour se sont retrouvés bloqués sans rentrer chez eux pour les congés, des demandes de cartes d’identité, de passeport impossible à introduire, des personnes qui ne savaient pas déclarer un décès. Heureusement, des solutions ont pu être trouvées avec des communes voisines, mais force est de constater que les systèmes de sécurité prévus n’ont visiblement pas suffi pour contrer cette attaque d’une ampleur inédite. Depuis lors, les services communaux sont toujours occupés à réparer les dégâts sans qu’une date ne puisse être prévue pour le retour à la normale.

Cela pose en outre de réelles questions quant à la protection des données particulièrement sensibles présentes sur le système de la Ville.

Le moyen utilisé pour générer cette attaque doit encore faire l’objet d’analyse, mais on évoque de potentiels courriels d’hameçonnage poussant l’utilisateur de l’institution à télécharger un faux document qui contient un logiciel s’installant sur l’ordinateur et permettant de s’introduire dans l’ensemble du réseau.

Avec le télétravail, les voies d’accès sont plus nombreuses que jamais.

Si la Ville de Liège a été victime d’une telle attaque, on peut donc légitimement s’interroger sur la sécurité informatique des autres communes et pouvoirs locaux qui n’ont pas les mêmes moyens de protection. Une étude révélait déjà il y a quelques mois, et on en avait discuté ici, au sein de cette commission, la fragilité des sites web communaux face aux cyberattaques.

Dès lors, je souhaiterais savoir quelles initiatives sont prises par le Gouvernement pour aider les communes et pouvoirs locaux face à cet enjeu de plus en plus sensible. Les pouvoirs locaux sont-ils suffisamment préparés à une attaque informatique du type de celle qui vient de toucher la Ville de Liège ? Quelles sont les mesures prises en matière de sécurité informatique pour éviter que ce type d’évènement ne se reproduise ? Quels sont les plans d’urgence et de secours en cas d’attaque ? Comment garantir la protection des données des citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, la crise sanitaire a été propice aux cybercriminels, notamment du fait du recours accru aux services digitaux et au télétravail.

La Belgique n’échappe pas à ce phénomène de portée mondiale. Après le réseau Belnet, en avril 2021, la Ville de Liège a été victime d’une cyberattaque d’envergure ; au préjudice de la Ville, de ses agents, mais aussi de l’ensemble de ses citoyens.

Les progrès technologiques et l'évolution constante du cyberspace poussent la Belgique à investir en continu dans son infrastructure et sa sécurité.

Ainsi, cette année, sur approbation du Conseil national de sécurité, le pays s'est doté d'une nouvelle stratégie de cybersécurité avec un plan articulé autour d'objectifs visant l'amélioration de la protection des institutions contre les cybermenaces.

Du côté des pouvoirs locaux, de nouveaux moyens ont été dégagés pour assurer leur transition numérique et, notamment, lutter contre ces intrusions.

Des infrastructures solides et stables contribuent d'ailleurs à la fois à la continuité du service public et à la relance économique.

C'est pourquoi, avec le Plan de relance de la Wallonie, je fixe une feuille de route de digitalisation et d'informatisation au bénéfice des pouvoirs locaux.

J'ai ainsi prévu de lancer un baromètre de l'infrastructure informatique locale, au travers duquel je souhaite que soient identifiées les administrations locales qui ont déjà été victimes de ce type d'attaque : le nombre de fois, les impacts et les solutions. Nous analyserons ensuite les réponses, afin d'en tirer les conséquences pour organiser la défense des services publics locaux wallons.

En parallèle, une enveloppe de 10 millions d'euros a été dégagée en 2020, sur mes crédits, en faveur de l'amélioration de l'infrastructure informatique locale, en ce compris la cybersécurité. Un complément de 20 millions d'euros devrait encore venir renforcer ces moyens.

Les investissements doivent permettre aux pouvoirs locaux à la fois de réaliser leur transition numérique, et d'accroître leur capacité à répondre à des situations d'urgence et de crise.

Outre les moyens financiers prévus, la sensibilisation et la formation sont aussi essentielles. Ainsi, dans le cadre de la convention conclue avec l'Union des villes et des communes de Wallonie, une formation a été organisée le 21 juin sur la manière de développer une stratégie de cybersécurité au niveau local.

En conclusion, il s'agit d'un enjeu global. Il faut donc agir sur l'infrastructure et les logiciels, mais aussi sur la connectivité, la formation, l'innovation et l'interopérabilité. C'est en ce sens que nous travaillons avec les services, afin d'opérationnaliser efficacement ces mesures.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Vous avez raison de dire que les services en ligne sont appelés à se développer avec

la multiplication du recours à l'informatique et aux services en ligne avec la crise.

Je pense que la nécessité d'objectiver les choses est importante, et l'initiative de lancer ce baromètre est une bonne chose. Je vous remercie pour cette initiative.

Je me réjouis aussi des moyens qui sont débloqués : 10 millions d'euros l'année passée, et vous annoncer 20 millions d'euros supplémentaires. C'est positif, parce que la sécurité maximale doit être la priorité.

Je pense qu'un élément important est l'action de la formation des agents. On sait que souvent, cela vient d'un clic un peu malencontreux sur un lien dans un mail, puis c'est parti. C'est important d'être sensibilisé au maximum aux gestes barrières importants pour éviter d'entrer dans ce qui peut s'avérer des actes aux conséquences extrêmement dommageables.

On parle ici de 1 800 ordinateurs qui vont potentiellement devoir être jetés. Pour la petite parenthèse, je me demande dans quelle mesure il n'y a pas moyen d'essayer de sauver d'une manière ou d'une autre les ordinateurs en ne détruisant que les disques durs par exemple. En termes d'économie circulaire, ce n'est pas l'idéal. Mais c'est une parenthèse concernant plutôt Liège.

Pour terminer, un des points fondamentaux est de travailler sur les solutions de secours et les plans de secours. On a vu ici comment on a dû un peu se débrouiller en dernière minute, faisant appel aux communes voisines, pour un peu trouver des solutions.

Je pense que c'est important que chaque commune dispose de son plan de secours. En cas de crash de son système informatique, comment fait-on pour assurer la continuité du service par rapport à toutes les demandes urgentes et à tout le service à fournir aux citoyens ? C'est fondamental, et ce sont des éléments qui nécessitent un travail énorme, j'en suis conscient, mais sur lequel on doit de plus en plus se préparer, et sur lequel la Région doit être un partenaire. Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cela.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES RÉFLEXIONS
RELATIVES AUX PENSIONS DES AGENTS
COMMUNAUX »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA RUPTURE DU CONTRAT-CADRE PAR
ETHIAS ET BELFIUS SUR LES SECONDS
PILIER DE PENSION »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- M. Demeuse, sur « l'état d'avancement des réflexions relatives aux pensions des agents communaux » ;
- M. Dispa, sur « la rupture du contrat-cadre par Ethias et Belfius sur les seconds piliers de pension ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, on a déjà pu évoquer en partie ces réflexions ce matin, et c'est vrai que la problématique des pensions des agents communaux constitue une préoccupation majeure de l'ensemble des pouvoirs locaux. On sait à quel point ils ont raison d'être inquiets face aux chiffres annoncés pour les prochaines années qui prévoient que la facture pension des statutaires locaux augmentera de près de 17 % d'ici 2025, soit 489 millions d'euros entre 2020 et 2025. Or elles avaient déjà atteint des sommets jamais vus, avec 2,881 milliards d'euros par an aujourd'hui.

À ce rythme, et si rien n'est fait, les communes risquent tout simplement de ne plus faire face à leurs obligations. Les solutions sont loin d'être évidentes – on peut tous en convenir – avec le système que l'on connaît actuellement où les pouvoirs locaux doivent assumer seuls l'ensemble des coûts de pension des statutaires, ce qui en fait un système d'enveloppe fermée unique en Belgique.

L'inquiétude est d'autant plus grande, on l'a évoqué ce matin suite à l'annonce de Belfius et Ethias de la rupture du contrat qui fiançait le deuxième pilier de pension pour la centaine de milliers d'agents des pouvoirs locaux concernés.

La situation est complexe, les mesures sont nécessaires. Vous indiquez, ce matin, être en contact avec la ministre Lalieux.

Vous indiquez, lors de notre dernier échange à ce sujet, concernant la problématique globale des pensions, partager la conviction de l'absolue nécessité d'une réforme en profondeur du fonctionnement du Fonds de pension solidarisé. On sait que la recherche de solutions

constitue l'une des missions principales de la *task force* consacrée aux finances locales.

Je voulais tout simplement savoir où en était aujourd'hui la réflexion du côté wallon. La *task force* s'est-elle enfin emparée de la question ? Quelles sont les pistes de solution envisagées ? Où en sont les contacts avec le Fédéral ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, on a déjà eu l'occasion de discuter de la problématique, notamment lors de la dernière séance plénière. Je vous ai, à l'époque, interrogé sur cette rupture du contrat-cadre par Ethias et Belfius, qui plongent dans l'incertitude et dans l'inquiétude non seulement des agents contractuels – ils sont plus de 15 000 en Wallonie –, mais également leurs employeurs. À ma connaissance, ce serait peut-être intéressant, à un moment donné, de valider définitivement les chiffres, mais il n'y a pas moins de 198 affiliés en Wallonie, que ce soit des communes, des CPAS, des régies communales, des intercommunales, des associations de CPAS, des zones de secours ou des provinces.

Il faut rappeler qu'Ethias est détenu à plus d'un tiers par la Région wallonne ; la Wallonie y nomme des administrateurs. Mettre les pouvoirs locaux dans une situation aussi problématique, de la part d'un organisme public, me semble relever, d'une certaine manière, de la faute.

Vous aviez annoncé, lorsque je vous interrogeais, vouloir rencontrer la ministre des Pensions rapidement afin de trouver une solution à ce problème épineux. Vous déclariez également réfléchir à une solution avec l'Union des villes et communes de Wallonie et avec le Service public de Wallonie.

Je voudrais faire le point avec vous sur le dossier parce qu'il y a urgence. Avez-vous eu l'occasion de rencontrer la ministre des Pensions ? Une solution se dégage-t-elle ? Les pouvoirs locaux vont-ils lancer une procédure de marché public afin de trouver un nouvel organisme assureur ou allez-vous plutôt leur conseiller de se tourner vers un fonds de pension, ce qui est une autre possibilité, qui pourrait être plus rapide ?

Avez-vous eu des contacts avec des organismes assureurs ou des fonds de pension ? Lesquels le cas échéant ?

La Région peut-elle, si le problème se prolonge et que le paiement du second pilier se trouve être impossible, accorder une avance de trésorerie via le CRAC aux communes concernées ? Cette situation a-t-elle un impact quelconque sur le calcul de la prime

fédérale accordée aux communes ayant mis en place un second pilier de pension ?

Enfin, avez-vous rencontré les administrateurs nommés sur le quota wallon depuis le début de cette affaire ? Quel est leur point de vue sur le dossier ?

Je vous remercie de bien vouloir faire le point sur cette problématique.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Messieurs les Députés, la *task force* Finances locales s'est saisie de la question et a d'ailleurs très rapidement constitué un groupe de travail composé d'experts de l'administration wallonne, mais aussi de l'administration fédérale des pensions pour étudier la problématique.

Vous le dites, la problématique est lourde et ses conséquences pour nos pouvoirs locaux le seront au moins autant dans les prochaines années si une réforme du Fonds de pensions solidarisé n'est pas examinée prochainement par le Gouvernement fédéral.

Des contacts avec la ministre fédérale ont évidemment été pris et je puis vous assurer qu'elle est aussi consciente que vous et moi de la charge qui pèse sur les pouvoirs locaux, qui est devenue insupportable pour certains d'entre eux.

C'est pourquoi, dans l'attente d'une réforme de fond à mener au niveau fédéral – et surtout de ses effets –, nous devons agir au niveau wallon pour donner un peu d'oxygène à nos communes qui continuent et doivent continuer de faire face à ces obligations.

Dès lors, même si je ne puis encore dévoiler les conclusions à venir de la *task force*, je peux vous confirmer, à travers ces constats, ma volonté d'agir, avec mes collègues du Gouvernement, sur les court et moyen termes pour rendre un peu d'air à nos communes et leur permettre de davantage se consacrer sur leurs missions premières, au service des citoyens.

Par ailleurs, Monsieur Dispa, la problématique du second pilier vient effectivement s'ajouter aux difficultés rencontrées par nos pouvoirs locaux en matière de pensions.

Alors, oui, dès que j'ai appris la nouvelle de la dénonciation du contrat, j'ai pris contact avec les parties prenantes au dossier et mon cabinet et moi-même nous sommes donc entretenus avec Belfius, Ethias, l'Union des villes et communes et, bien entendu, le cabinet de la ministre fédérale des Pensions.

Concernant votre volonté de connaître la suite qui sera donnée à cette question et le niveau de pouvoir qui prendra en charge le lancement d'un nouveau marché, il

reviendra au Gouvernement wallon de se prononcer sur la proposition que je lui soumettrai tout prochainement.

Ce que je puis cependant d'ores et déjà vous dire, c'est que ma priorité est non seulement de m'assurer d'une prise en charge rapide du marché public par l'« opérateur » le plus approprié, mais, surtout, de « rassurer » nos pouvoirs locaux qui ont souscrit à ce second pilier et l'ensemble du personnel qui en bénéficie aujourd'hui.

Il serait, en effet, totalement inacceptable pour moi que des pouvoirs locaux soient pénalisés par la résiliation intervenue par le fait d'un tiers et par l'obligation, pour ces mêmes employeurs locaux, de respecter des procédures légales de passation de marché ; des procédures qui prennent nécessairement du temps et les empêchent d'être dans les conditions pour continuer à percevoir l'incitant fédéral, entraînant une hausse de leur éventuelle cotisation de responsabilisation.

Je demanderai donc aux autorités fédérales – ce que je vous ai répondu tout à l'heure – de faire preuve de flexibilité dans l'application de cet incitant, afin que les autorités locales ne soient pas pénalisées si, dans le courant de l'année 2022, elles régularisent leur situation – par exemple pour juillet 2022, avec rattrapage jusqu'en janvier 2022.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. J'entends votre détermination répétée dans ce dossier et j'espère vraiment que l'on pourra aboutir rapidement à des solutions. Je me réjouis vraiment d'entendre la concrétisation le plus vite possible, notamment du travail de la *task force*.

Je pense que des solutions sont nécessaires à tous les niveaux de pouvoir, que ce soit au niveau wallon, mais aussi au niveau fédéral. J'entends que les contacts sont fréquents et sont sérieux avec le Fédéral.

J'imagine qu'ils aboutiront prochainement à des solutions, mais c'est clair qu'il y a une responsabilité « par défaut » au niveau wallon à prendre les choses en main. Là, il y aura des choses à faire.

Je me réjouis de voir où cela nous mènera, notamment par rapport à cet enjeu du second pilier sur lequel on a une nouvelle responsabilité qui nous tombe sur le dos. Là aussi, on sera attentifs à ce qu'une solution puisse être trouvée de toute urgence.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir reçu le courrier du consortium Ethias-Belfius, ici, à la fin du mois de juin. Je vous avoue que je suis sidéré par la légèreté avec laquelle ces

organismes publics ont pu mettre autant de pouvoirs locaux devant un fait accompli, sans remettre en question le cadre juridique dans lequel elles ont agi, ni même les motivations à caractère économique qui ont présidé à leur décision.

Je trouve que la communication, à tout le moins, à l'égard des pouvoirs locaux a été totalement déficiente et que le délai qui est maintenant imparti aux pouvoirs locaux pour trouver une solution est quasi intenable.

Heureusement, Monsieur le Ministre, vous annoncez votre volonté de mettre votre poids dans la balance avec les autres acteurs concernés. Je m'en réjouis. Vous voulez rassurer absolument les employeurs et les employés. Je prends bonne note de cet engagement-là. Je pense qu'il serait totalement inacceptable que les uns ou les autres soient préjudicié par cette décision unilatérale d'Ethias et de Belfius.

Reste à trouver une solution durable.

J'entends que vos services, les acteurs concernés, le Fédéral et l'Union des villes et des communes y réfléchissent. J'espère que ce sera une solution qui permettra de mutualiser les moyens pour que chaque pouvoir local ne soit pas confronté à la difficulté et à la nécessité de la gérer individuellement, ce qui serait le pire des scénarios pour l'ensemble des pouvoirs locaux.

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA CRAINTE DES SYNDICATS CONCERNANT
LA RÉFORME DES PROVINCES »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'INQUIÉTUDE DES TRAVAILLEURS DES
PROVINCES ET DES CPAS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme Galant, sur « la crainte des syndicats concernant la réforme des provinces » ;
- M. Beugnies, sur « l'inquiétude des travailleurs des provinces et des CPAS ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, je m'excuse. Ce matin, je n'ai pas pu suivre les travaux concernant l'ajustement budgétaire et vous avez sans doute abordé le sujet.

Des délégués de la CGSP se sont rendus dans les travées du Conseil provincial du Hainaut afin d'exprimer leurs craintes quant au contexte actuel. Ils

dénoncent notamment les risques pour l'emploi provincial que pourrait représenter la réforme en cours visant le financement des zones de secours.

Pour l'heure, entre 45 et 60 millions d'euros seraient demandés à la province pour soulager les communes du Hainaut dans le financement des zones de secours.

Le syndicat fustige le Fédéral qui n'assume pas son obligation légale de prendre en charge 50 % du coût des zones de secours.

Du côté des provinces, c'est maintenant l'heure des économies. Bon nombre de services subiront des coupes budgétaires.

Tout le monde doit évoluer, toutes les structures doivent évoluer. Où en est-on par rapport à l'évolution des provinces face à l'exécution de la réforme de financement des zones de secours ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, le 17 juin, des agents provinciaux ainsi que des travailleurs des CPAS sont venus manifester à l'Elysette. Les uns craignant pour leur emploi, les autres se plaignant d'être pressés comme des citrons.

Deux jours plus tôt, inquiète par la réforme sur le financement des zones de secours, la CGSP s'est invitée au Conseil provincial du Hainaut pour faire passer son message qui était : La CGSP a le « cœur qui saigne » pour le personnel provincial. Pourquoi ? Parce que le personnel provincial se sent menacé par la cure d'austérité qui pointe à l'horizon à cause de la réforme du financement des zones de secours.

En effet, la Province du Hainaut va devoir dégager entre 45 et 60 millions d'euros pour s'acquitter d'une nouvelle charge que le Gouvernement wallon lui a imputée, contre son gré.

Pas de licenciements d'après le Collège provincial, mais la CGSP n'y croit pas. Pour elle, des pertes d'emploi sont inévitables, pas que par le biais de licenciements, mais aussi notamment via des non-remplacements de départs à la retraite.

Comment pouvez-vous garantir que la réforme du financement des zones de secours ne va pas provoquer des pertes d'emploi au niveau provincial ? D'autre part, le manque de personnel dans les CPAS est criant et c'est la raison pour laquelle ils sont pressés comme des citrons. Que comptez-vous mettre en place pour permettre aux CPAS d'engager du personnel ?

Ce matin, avec l'ajustement budgétaire j'ai déjà eu certaines réponses quelque peu rassurantes, mais je me fais un plaisir de vous entendre à nouveau.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Voilà qui va me permettre de faire le point sur ces deux questions qui ont été liées.

Madame et Monsieur les Députés, tout d'abord en ce qui concerne la reprise des dotations communales par les provinces, je vous rappelle que l'esprit de la réforme est, d'une part de soulager les finances communales – je m'interroge régulièrement à ce sujet et je pense que c'est un geste fort – et d'autre part, de trouver une compétence dense où les provinces pourront trouver à s'employer tout en se réorganisant sous la réserve et c'est pour cela que l'on a limité les choses à 60 %.

Comme je l'ai expliqué récemment au sein de cette assemblée, ma volonté dans ce dossier est de donner de la prévisibilité financière aux provinces, tout en soulageant les finances communales. En ce sens, ces dernières semaines ont été mises à profit pour travailler sur la fixation des montants en numéraire pour l'intervention provinciale dans le financement des zones de secours.

Je suis désormais prêt à formuler une proposition, qui je l'espère sera acceptée, au Gouvernement. Le point sera discuté ce jeudi et je ne doute pas que nous en débattons ensemble par la suite.

Je suis aussi sensible aux difficultés qui sont évoquées par la CGSP et à l'inquiétude qui peut exister dans le chef du personnel provincial. Mardi dernier, j'ai pris le temps de rencontrer les représentants du syndicat, qui souhaitent que l'on rappelle la nécessité de respecter le dialogue et la concertation avec le personnel et les représentants des travailleurs, dans le cadre des décisions qui seraient prises par les provinces concernant la réorganisation des services.

Cette rencontre a été l'occasion de discuter de ma volonté ainsi que celle de la ministre de la Fonction publique d'ouvrir la mobilité du personnel entre la fonction publique locale et la fonction publique régionale. Nous avons également évoqué les bonnes pratiques qui se mettent en place au niveau provincial dans le cadre des réorganisations en cours.

Je pense à la Province de Luxembourg, qui met du personnel provincial à la disposition des communes, qui rémunèrent ces agents à un barème correspondant à zéro année d'ancienneté, le Delta étant assumé par la province. Il s'agit d'une proposition intéressante, car la commune engage à moindre coût un travailleur expérimenté et la province peut faire des économies.

En ce qui concerne la province de Hainaut que vous évoquez, il faut pouvoir entendre qu'elle se réorganise. Je rappelle que la Déclaration de politique régionale prévoit, je cite : « les provinces reprendront progressivement à leur charge, et au plus tard d'ici la fin

de la législature, les contributions communales au financement des zones de secours – vous savez que c'est devenu 60 %. Une telle réforme soulagera toutes les communes et permettra de concentrer le rôle des provinces dans un domaine précis, tout en réduisant le volume d'actions « résiduel » des provinces.

Il appartient donc à la province, dans le cadre de son autonomie, de prendre des mesures structurelles pour assurer la redéfinition de son périmètre d'action.

Mais, et c'est essentiel pour moi, – et cela a été acté au conseil provincial – qu'il n'y ait pas de licenciement.

Enfin, la CGSP a également abordé la question des CPAS – Monsieur Beugnies – frappés par des conséquences sociales de la crise sanitaire. Entre décembre 2019 et décembre 2020, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration a augmenté de plus de 3 000 unités en Wallonie.

Conscient de ces difficultés, le Gouvernement wallon a donc engagé – vous l'avez voté, ou en tous cas, je ne sais pas ce que vous avez fait exactement par rapport à l'ajustement – mais vous savez que dans cet ajustement il y avait 1 million d'euros à destination des CPAS afin de leur permettre de recruter du personnel. Je proposerai, comme je l'ai expliqué courant septembre, les modalités de distribution de cette enveloppe à destination des CPAS les plus en difficulté.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Comme vous le dites, l'esprit de la réforme est de soulager les finances communales, c'est une bonne chose. Je serai attentive à la proposition qui sera examinée ce jeudi par le Gouvernement et j'imagine que nous en discuterons à l'avenir au sein de notre commission.

Vous allez dire que je fais une fixation sur la province du Hainaut, mais quand je vois les investissements qu'ils font encore alors que, vous dites, qu'ils pourront se concentrer et un peu diminuer les activités plus secondaires au niveau de la province. Je pense qu'il faut vraiment rappeler les balises en matière d'investissement pour les provinces, parce que quand je vois tous les investissements qui sont consentis, on n'a aucune analyse à court, moyen et long terme. On investit, on investit, mais on ne sait pas comment on va financer tous ces projets.

La mobilité entre le local et le régional et le régional vers le local est une bonne chose, mais il faudrait aussi voir – je vous en avais parlé une fois – la mobilité entre le personnel des provinces vers les zones de secours. Vu qu'ils vont reprendre une bonne partie de la matière par rapport au financement, je pense que du personnel de la province pourrait aussi être muté vers les zones de secours.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Comme je l’ai dit ce matin, concernant le CPAS, c’est une bonne nouvelle de savoir que 20 millions d’euros d’aides serviront à engager du personnel, puisque c’était leur demande. Espérons que cela va se faire très rapidement, car ils en ont besoin dès aujourd’hui.

Concernant les travailleurs provinciaux, je reste quand même inquiet. J’ai bien compris le deal que vous avez exprimé, c’était de dire « bon OK, c’est 60 %, mais en contrepartie pas de pertes d’emploi », c’est un peu ça que vous avez exprimé. On parle quand même de non-remplacement de départs à la retraite et cela va quand même diminuer le volume global d’emploi. Nous ne sommes pas d’accord que ce soit les travailleurs qui paient la facture de cette réforme du financement des zones de secours. Il faut vraiment être vigilant par rapport à cela. Je peux comprendre qu’il y ait peut-être certains travailleurs qui soient transférés ou réaffectés à d’autres services, ou réaffectés peut-être dans le travail communal, mais on parle quand même de non-remplacement de départs à la retraite. Cela va diminuer le volume d’emploi et cela, on n’est pas d’accord évidemment.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PHASE D’INSTRUCTION DU DOSSIER
CONCERNANT L’OBLIGATION
D’EXEMPLARITÉ DU BOURGMESTRE
D’ANDENNE »**

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la phase d’instruction du dossier concernant l’obligation d’exemplarité du bourgmestre d’Andenne ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, lors d’une question précédente, nous avons récemment abordé l’article 1122-18 du Code de la démocratie locale qui vise – vous la connaissez mieux que moi – l’obligation d’impartialité et d’exemplarité du bourgmestre vis-à-vis tant de ses élus que de ses administrés. Ainsi, ce code a été manifestement bafoué lors d’une récente séance du Conseil communal d’Andenne, au motif qu’un conseiller communal d’opposition a osé qualifier un projet immobilier de « ghetto urbanistique » que nous connaissons bien dans la littérature du droit de l’urbanisme. Le ministre de l’Aménagement du territoire que j’ai été peut en attester.

Le bourgmestre, lui, a attribué une évocation nauséabonde de la période nazie alors que l’expression est très largement consacrée, je viens de le rappeler. Outré, l’élus de l’opposition a vainement tenté de réagir à son propos, mais il lui a été interdit de répliquer, alors

que, comme vous le savez, tout conseiller a le droit à prendre la parole deux fois sur un sujet.

Pire, par la suite, apprenant que l’opposant avait eu le culot de saisir l’instance de tutelle que vous êtes, le même bourgmestre a déversé toute sa colère dans la presse quotidienne – le journal Sudpresse, pour ne pas le nommer –, affirmant que son adversaire « est fou », qu’« il a problème mental », qu’« il avait pété un câble » et que dès lors il fallait « être recadré d’urgence », précisant, au passage, que son attitude relevait « des pires époques du stalinisme ». On était passé du nazisme au stalinisme, chacun appréciera. Il conclut par les mots suivants dans la presse : « C’est une opposition de traîtres ».

Le seul problème, c’est que ce « débile mental » qui est conseiller communal est aussi haut fonctionnaire du Gouvernement wallon, qui lui a renouvelé sa confiance.

Vous m’aviez indiqué, lors d’une précédente question sur le sujet, que vous aviez bien été saisi d’un recours et qu’une instruction était en cours, ce qui me permet et qui justifie de revenir vers vous aujourd’hui pour obtenir des éléments concrets. Plus simplement, Monsieur le Ministre, allez-vous oui ou non, condamner les propos d’un bourgmestre ?

Quelle que soit sa brillante carrière parlementaire, quelle que soit son affiliation politique, quel que soit son support populaire, cela ne lui donne en aucun cas le droit de traiter de la sorte un élu au conseil communal. J’attends dès lors une réaction vigoureuse de votre part pour nous rassurer sur le bon fonctionnement de la démocratie dans les différents conseils communaux de Wallonie.

M. le Président. – La vie communale est parfois agitée, comme vous le soulignez.

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme je vous l’indiquais, j’attendais le rapport de mon administration, qui, maintenant, a été réceptionné, faisant suite au complément d’information qui m’a été adressé par le Collège communal d’Andenne afin d’apporter des éclaircissements sur le déroulement de la séance.

Estimant qu’il n’appartient pas à l’autorité de tutelle de s’immiscer dans les querelles sans fondements ni conséquences des groupes politiques locaux, j’ai limité mon analyse aux deux éléments entrant dans mon champ de compétences :

- premièrement, le déroulement de l’interpellation et sa gestion par le président de séance ;
- deuxièmement, l’attitude des membres autour de la table du conseil communal.

La notion d'interpellation ne figure pas dans le Code. Si l'on s'en tient au règlement d'ordre intérieur du conseil communal, qui aborde largement la question, on note que l'article 117 n'exclut pas qu'une interpellation puisse déboucher sur un débat. Cependant, il ne peut pas être reproché au président de séance d'avoir choisi de ne pas le tenir, car, *in casu*, le permis avait été refusé et le projet retiré par son promoteur et, dès lors, le sujet lui paraissait clos.

Une certaine tension était palpable de part et d'autre. Si le président aurait dû permettre au conseiller Mattart de clore l'échange, on peut aussi admettre que le capharnaüm qui s'installait l'a contraint à couper court et à inviter les conseillers à passer au point suivant.

Je suis également compétent pour mener une instruction disciplinaire et, éventuellement, prononcer une sanction à l'encontre du bourgmestre et des échevins et des présidents de CPAS, en cas de négligence grave et d'inconduite notoire. L'échange, bien qu'animé, qui s'est tenu entre le conseiller Mattart et le bourgmestre ne justifie pas d'envisager un volet disciplinaire à l'encontre de ce dernier. Certes, s'il est attendu des représentants qu'ils adoptent une attitude correcte, force est de constater que le ton des intervenants est resté tolérable. L'échange à la tournure plutôt houleuse a été déclenché de manière involontaire par le conseiller, par l'utilisation du mot « ghetto », et la réaction du bourgmestre était basée sur une intention que celui-ci n'avait pas, mais dont les apparences pouvaient présumer le contraire.

En ce qui concerne la parution de l'article de presse, à supposer que les propos des uns et des autres aient été rapportés fidèlement, je considère également qu'il s'agit là d'une querelle locale qui dépasse l'acceptable, mais qui est insuffisamment justifiée pour ouvrir un volet disciplinaire.

Les intéressés ont été informés de mes conclusions.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je suis assez choqué de la réponse du ministre. Un parlementaire n'est retenu irresponsable que dans ses propos tenus dans un hémicycle. Vous le savez, vous étiez membre du Bureau avec moi. Tout ce qu'il dit à l'extérieur peut-être retenu contre lui.

Si je prends au pied de la lettre votre réponse, Monsieur le Ministre, on peut tout dire au conseil communal. On peut maltraiter les gens. Il n'y a pas de gravité. C'est simplement l'échauffourée d'un conseil communal. Non !

Dans le chef d'un homme d'expérience et de valeur du bourgmestre d'Andenne, il se devait de montrer l'exemple. Le Code de la démocratie parle bien de la démonstration de l'exemplarité, ce qui n'a pas été son cas.

Andenne est peut-être la cité des Oursons, mais en aucun cas son premier magistrat ne peut se conduire comme un ours à l'égard des élus de la démocratie.

J'aurais aimé que vous preniez un peu de distance par rapport à celui-ci. Andenne n'est pas loin de Huy et Huy n'est pas loin d'Andenne, ce qui explique probablement le ton très modéré que vous utilisez.

S'il s'agissait du bourgmestre d'Houtsiplou, nul besoin de dire que la réaction eut été différente. J'en prends acte, mais je le regrette.

QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE DÉFAUT DE DÉCLARATION DE MANDAT DANS LE CHEF DE CERTAINS MANDATAIRES ET ANCIENS MANDATAIRES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le défaut de déclaration de mandat dans le chef de certains mandataires et anciens mandataires ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, le 24 juin dernier, la Direction du contrôle des mandats a fait publier au *Moniteur belge* la liste des mandataires n'ayant pas rempli leurs obligations de dépôt d'une déclaration de mandat comme le Code de la démocratie locale et de la décentralisation l'exige pourtant. Au total, il y a tout de même 235 mandataires en défaut.

On se souviendra que cette publication est le résultat d'une disposition du décret gouvernance. C'est un bénéfice pour la transparence et l'éthique en ce qu'elle met en lumière les mandataires qui ne respectent pas cette obligation de base.

Au sein de cette liste, on retrouve notamment l'ancien directeur financier de Nethys et l'ancien directeur général de Nethys, récemment libéré de détention préventive.

L'article L5431-1 du Code de la démocratie locale permet au Gouvernement de prononcer la déchéance des mandataires en défaut, ou s'ils n'exercent plus de mandat – ce qui est le cas des anciens mandataires de Nethys précités – de prononcer une sanction d'inéligibilité ou une interdiction d'exercer un mandat public local.

Le Gouvernement a-t-il décidé de déchoir de leurs mandats originaires ou dérivés les mandataires en place concernés par la publication de la Direction du contrôle des mandats ? Pour quelle raison cette décision a-t-elle été prise le cas échéant ? En ce qui concerne les mandataires qui n'exercent plus de mandat public, quelle

position a adopté le Gouvernement ? Plus spécifiquement en ce qui concerne les anciens mandataires de Nethys, le Gouvernement a-t-il prononcé une sanction d'inéligibilité ou une autre sanction ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, les personnes dont le nom a été publié au *Moniteur belge* et sur le site internet de la Région sont celles auxquelles la Direction du contrôle des mandats du Service public de Wallonie a notifié une décision constatant l'absence de déclaration 2020 portant sur les mandats et fonctions exercés en 2019.

Faisant suite à la notification de cette décision, 65 mandataires ont rentré tardivement leur déclaration. À ce jour, 166 titulaires d'un mandat ou d'une fonction en 2019 n'ont pas rentré la déclaration de mandats, de fonctions et de rémunération 2020.

Dans le cadre des procédures précédentes de sanction, le Gouvernement avait décidé de ne pas poursuivre la procédure pour les mandataires qui avaient régularisé leur situation à la suite des notifications de la Direction du contrôle des mandats.

C'est un élément à rappeler, mais pour le reste, à ce stade, et avant échange avec le Gouvernement, je dois me limiter à vous dire que nous poursuivons la procédure conformément au code. C'est au terme de celle-ci, après les échanges contradictoires prescrits, que le Gouvernement wallon pourra éventuellement constater les sanctions qui sont prévues aux articles L5431-1 et L4142-1 du Code de la démocratie locale. Nous aurons l'occasion d'en reparler à ce moment.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Pour le passé, je peux comprendre que le Gouvernement décide de faire preuve de clémence à l'égard de mandataires ou d'anciens mandataires qui ont tardé à rentrer leurs déclarations et qui se sont mis en ordre. Cela me paraît de bonne gestion.

Par contre, ceux qui sont définitivement en défaut doivent faire l'objet de sanction de la part du Gouvernement wallon. Je note que, pour le moment, le temps n'est pas encore à la décision. Je patienterai et reviendrai vers vous le moment venu.

Il me semble que dans la liste des mandataires en défaut, on peut aisément identifier des personnes dont on se dit qu'il vaut mieux les tenir le plus longtemps possible éloignées de la chose publique. C'est la raison pour laquelle je vous invite à faire preuve à leur égard de la plus grande fermeté.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA PERTE DE LA CERTIFICATION DU
PROGRAMME DE RECONNAISSANCE DES
CERTIFICATIONS FORESTIÈRES (PEFC) PAR
PLUSIEURS COMMUNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la perte de la certification du Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC) par plusieurs communes ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, je m'écarte de Huy cette fois, je me retrouve à Stoumont. J'ai peut-être un peu plus de chance.

En 2017, la commune signait la charte PEFC pour la gestion forestière durable en Région wallonne. La commune recevait alors cette certification forestière pour une durée de trois ans. Mais depuis ce 1er juin 2021 et jusqu'à récupération de son certificat, la commune de Stoumont ne peut plus vendre de bois portant le label PEFC. Cette mesure fait suite à un audit réalisé sur les propriétés communales ce 19 mai. Or, de plus en plus, les acheteurs exigent du bois certifié, garantie que l'arbre prélevé provient bien d'une forêt gérée de manière durable.

Déjà en 2017, l'auditeur mettait en exergue un déséquilibre flagrant forêt/gibier qui s'est encore accentué. En effet, quatre ans plus tard, l'accroissement démographique du grand gibier – cervidés et sangliers – semble aujourd'hui hors de contrôle, ce qui induit de nombreux impacts sur la régénération de la forêt, la diversité des essences et la biodiversité, bref tout le contraire d'une gestion durable.

La commune de Stoumont n'est qu'un exemple. Plusieurs autres communes sont concernées comme Theux, Pepinster, Spa et Jalhay qui ont déjà alerté la Région wallonne et M. le Ministre Borsus sur cette problématique. À ce jour, ils n'ont toujours pas reçu de réponse.

Des dispositions sont-elles prévues pour soutenir les communes dans cette perte financière consécutive à une non-gestion de la chasse ? Parce que, bien évidemment, ils ne sont pas responsables de la démultiplication du gibier sur leur commune. Est-il cohérent qu'une commune soit impactée financièrement par la conséquence d'une mauvaise gestion des chasses et l'absence de réponse du Gouvernement wallon ?

Quelles sont les causes qui ont été identifiées pour expliquer cette surpopulation de gibier ? Un monitoring

n'est-il pas nécessaire ? Bref, quelles sont les mesures que vous allez prendre pour épauler ces communes victimes de ce gibier par trop prégnant ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je sais que vous me faites une grande confiance, néanmoins nous sommes fortement à la lisière de mes compétences pour ne pas dire clairement dans les compétences d'autrui.

Concernant l'aspect finances locales, je rappelle que les communes qui enregistrent des pertes de recettes liées à la vente de bois ont déjà été aidées précédemment par la Région dans le cadre de la crise des scolytes.

Il est dès lors difficilement envisageable d'octroyer une nouvelle aide financière pour une situation qui relève plus de l'organisation de la chasse sur certaines terres wallonnes que d'un véritable problème structurel. Cela est d'autant plus vrai que l'absence de certification PEFC ne vaut que pour un an, la situation devant être réexaminée l'année prochaine.

Quant au fonds, le Département de la nature et des forêts du SPW et le ministre de la Chasse sont au courant de la situation vécue par ces communes. M. le Ministre Borsus a d'ailleurs déjà eu l'occasion de se prononcer sur cette question et a envisagé des solutions. Je vous invite à l'interroger à nouveau directement.

Il est évident qu'un équilibre doit être trouvé entre la présence de grands gibiers dans les forêts et le respect durable de celles-ci. C'est précisément cet équilibre qui permettra aux communes concernées de retrouver leur certification.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Ce n'est pas à vous que je dois le dire, Monsieur le Président, la lisière fait partie de la forêt. Je suis donc très étonné que le ministre, même s'il est à la lisière, il sait de quel bois je vais me chauffer.

Il n'empêche, M. le Ministre Borsus n'a pas répondu aux chasseurs et aux communes. Dès lors, il se tourne vers vous, Monsieur le Ministre. Vous êtes le premier rempart des collectivités locales. Ils espéraient une initiative de votre part, ne fût-ce que de vous armer de bonnes intentions pour réveiller M. le Ministre Borsus sur le sujet.

Je vois que là aussi la timidité prend le pas à une certaine forme de détermination. Il était véhément, audacieux, il se faisait entendre, il tonnait dans ce Parlement, tandis qu'aujourd'hui le ministre Collignon est beaucoup plus prudent. Décidément, le costume a changé l'homme.

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LA SENSIBILISATION DES AGENTS COMMUNAUX AUX NOUVELLES FORMES DE PARENTALITÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la sensibilisation des agents communaux aux nouvelles formes de parentalité ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre, je suis heureux d'enfin pouvoir développer cette question après trois refus – pas de votre chef bien entendu.

Je n'en fais pas le grief au greffe.

Plus sérieusement, à l'instar des questions de genre et d'identité, les agents communaux sont confrontés à des questions pour lesquelles ils n'ont pas nécessairement de réponses précises ou l'expertise suffisante lorsqu'il s'agit d'appréhender certaines formes nouvelles de parentalité. Je vais citer, par exemple, le cas de la gestation pour autrui, la GPA. Il s'agit d'un mode de procréation médicalement assistée consistant à demander ou accepter qu'une femme extérieure aux auteurs du projet parental puisse porter un ou plusieurs de ses enfants. Elle est majoritairement pratiquée par des couples hétérosexuels ne pouvant procréer, notamment en raison, par exemple, de la maladie dans le chef de la maman. Elle est de fait aussi accessible aux hommes homosexuels en couple ou non. Cela va leur permettre de fonder une famille, puisqu'il est question d'infertilité.

La GPA est légalisée et encadrée dans un certain nombre de pays, pas en Belgique, où il faut constater un vide juridique, ce qui est en soi un problème qui m'amène aujourd'hui devant vous.

Sur le terrain, des cas de figure se multiplient pourtant – parce que la société évolue et s'adapte à la réalité –, entraînant, malheureusement, des traitements différents selon la commune des parents, alors que tous les enfants – car c'est de cela qu'il s'agit, des enfants – naissent dans le même droit en l'état et dans le même État de droit.

Ce débat revient régulièrement sur la table, car beaucoup l'analysent par le seul prisme de la communauté arc-en-ciel et de son action. À mon avis, c'est une erreur. On voit comment cela se passe en France et comment cela se passe d'ailleurs mal, ce débat.

Toutefois, puisqu'il s'agit notamment de ce public, à ce propos, fort d'un décret wallon du 11 avril 2014 relatif à l'aide aux personnes LGBT, quelles actions, Monsieur le Ministre – avec ses collègues du Gouvernement, bien entendu – met-il en place pour aborder ces situations sur le terrain et assurer un juste traitement des demandes recensées ? Comme je l'ai dit tantôt, elles sont différenciées alors qu'il s'agit des mêmes demandes, simplement parce qu'elles sont vécues dans une commune différente.

C'est au niveau, souvent, de l'inscription de l'enfant au registre de la population que le problème se pose pour le fonctionnaire qui est soumis à des configurations totalement inédites. Aussi, pour faire établir la filiation avec le père biologique et pour pouvoir, dans une troisième phase, obtenir la nationalité belge si l'aventure a eu lieu à l'étranger. Chaque fois, ce sont les fonctionnaires communaux, en première ligne, qui sont les interlocuteurs de ces parents et qui sont bien dépourvus vu la situation dans notre pays.

Si l'on définit la discrimination par le fait d'être traité différemment alors que vous êtes dans la même situation, alors, dans ce cas, c'est une forme de discrimination, à mon sens. Je ne dis pas qu'elle est volontaire, mais elle est réelle et cela ne peut nous satisfaire. Cela ne me satisfait pas comme libéral et j'imagine que cela ne vous satisfait pas non plus comme socialiste.

Alors, comment l'éviter, Monsieur le Ministre ? Avec quels outils wallons ?

Je sais qu'il y a le plan Genre wallon 2020-2024, dont il a beaucoup été question déjà dans cette assemblée, la mesure 21 notamment, qui prévoit l'organisation de journées de sensibilisation et de réflexion sur la dimension du genre à destination des pouvoirs locaux. Y intègre-t-on la sensibilisation des agents communaux aux nouvelles formes de parentalité, parce que, immanquablement, c'est une question qui suit, notamment ?

Dans le cadre de la rédaction du Plan d'action interfédéral – parce que je mesure bien que l'on agit sur plusieurs niveaux de pouvoir – en vue de prévenir et de combattre la discrimination et/ou la violence à l'égard des personnes sur base de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre et de leur expression du genre ou de leur condition, le ministre a-t-il prévu et fixé un programme de sensibilisation des agents communaux à ces réalités pour les aider lorsqu'ils y sont confrontés ? Cela arrive beaucoup plus fréquemment que l'on ne le croit, Monsieur le Ministre.

Que prévoit-il pour protéger les fonctionnaires communaux dans l'exercice de leur mission de service public sans cadre pour leur indiquer la manière de procéder ? C'est valable pour les agents communaux, mais c'est aussi valable pour les agents communaux,

mais c'est aussi valable pour les élus – d'après les témoignages qui me reviennent, certains sont inquiétés par le parquet pour les décisions qu'ils ont prises dans l'exercice local de leur mandat –, tout en gardant en toile de fond de notre réflexion qu'il est question d'enfants, de bonheur en famille, ce qui m'est cher et, à ne pas en douter, ce qui nous est cher à tous.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, croyez bien que je suis sensible à la problématique que vous avez développée, à savoir le questionnement, l'absence de cadre légal pour les nouvelles formes de parentalité, plus particulièrement de la gestation pour autrui.

Vous m'aviez d'ailleurs interrogé par courrier le 8 février dernier et nous avons transmis cette demande à l'administration pour instruction.

Donc, ce que je suis en état de vous répondre dans mes compétences, c'est que le dossier est en cours d'analyse au SPW Intérieur et Action sociale. Je n'ai pas encore reçu les conclusions par rapport à cette demande d'analyse.

Je suis un peu en peine de vous répondre clairement par rapport à cela. Néanmoins, le suivi a été opéré. En fonction de ce que nous recevons de l'administration, on pourra analyser la manière dont on agit.

Ceci étant, il est une certitude : je ne pourrai pas agir relativement aux mentions des actes d'état civil qui, elles, sont régies par une loi, et donc par une compétence fédérale. De ce point de vue, je ne pourrai pas agir, mais vous savez comme moi que c'est à travers cela également que les pratiques doivent pouvoir être clarifiées. Vous l'avez indiqué. C'est un problème interfédéral. C'est le mot que vous avez employé, me semble-t-il.

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Le quotidien de nos concitoyens alimente notre travail parlementaire. Vous l'avez constaté ici par ce relais de situation très concrète et plus fréquente que l'on ne le croit. L'amélioration du quotidien de ceux-ci permet de mesurer l'efficacité de notre action politique.

Si c'était une demande communautariste, je ne serais d'ailleurs pas là devant vous, parce que je ne porte pas ce genre de demande. C'est une question d'égalité face à l'infertilité ou à la paternité.

Je crois que nous devons apporter autant que faire se peut de réponses aux questions qui se posent. Je sais que vous ne le maîtrisez pas toutes.

Vous avez l'élégance, je ne l'avais pas rappelé, de nous signaler que je vous avais écrit sur le sujet. Merci.

J'espère que, très vite, votre administration ou l'administration pourra livrer les conclusions, car, à défaut de cadres clairs ou de positionnement interfédéral, il faut que l'on accompagne les fonctionnaires locaux dans la gestion de ce genre de dossier par des sensibilisations, par des formations, par des partages de bonnes pratiques.

Cela me paraît indispensable en attendant que la situation soit clarifiée, car je fais partie de ceux qui considèrent que, dans l'attrait des enfants, elle doit nécessairement être clarifiée.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'ASBL WATERLOO SPORTS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « L'ASBL Waterloo Sports ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, j'essaye. Andenne, j'ai échoué. Stoumont, on m'a renvoyé. Nous voilà à Waterloo, morne plaine.

M. le Président. – C'est votre dernière chance, je vous signale.

M. Antoine (cdH). – C'est vrai, c'est vrai, j'en ai bien conscience. Morne plaine, mais avec pour autant des événements qui agitent le lanterneau local. Puisque récemment est apparu dans la presse et dans les débats communaux des dysfonctionnements, des infractions légales, des abus de biens sociaux, écriture comptable fantasque. Bref, la presse n'a pas été tendre avec l'ASBL communale Waterloo Sports.

En effet, les dysfonctionnements avérés de l'ASBL communale Waterloo Sports ont précipité sa liquidation et les autorités communales se disent victimes d'un mécanisme complexe de fraude qu'elles imputent à la direction.

Héritière, il est vrai, d'une situation datant de l'ère du précédent bourgmestre, Serge Kubla, Florence Reuter a lancé une inspection générale en 2018 qui a débouché sur un audit cinglant. Le conseil d'administration en a pris connaissance le 19 février 2020 et, dès le lendemain, a licencié son directeur en poste de puis 24 ans pour faute grave et sans indemnité.

Rappelons au passage que le collège communal avait également mandaté son directeur financier faisant fonction, Christian Janssen, pour lancer un audit sur les

activités de Waterloo Sports. Ce dernier connaît d'autant mieux l'ASBL qu'il a signalé certains dysfonctionnements au collège entre les années 2003 et 2004. Ce n'était donc pas nouveau.

La réalisation de l'audit a duré plus de sept mois. Elle a donc été menée très sérieusement. Conclusion : « La gestion de l'ASBL est inefficace, inefficente et non pertinente ». Des irrégularités et des illégalités de gestion ont été constatées. Manque de contrôle, l'institution s'expose à des risques financiers importants, manque de personnel compétent, constat de conflits d'intérêts. Bref, vous l'aurez compris : un tableau particulièrement dommageable pour la gestion publique et pour la réputation de celles et ceux qui doivent servir l'intérêt général au niveau local.

La convention entre la commune et l'ASBL prévoit qu'un rapport de gestion soit communiqué trimestriellement au collège échevinal. Je ne sais pas si cette obligation a été remplie au passage. À l'heure actuelle, ni Waterloo Sports ni la commune de Waterloo n'ont déposé plainte contre l'ancien directeur, pourtant très largement incriminé dans l'audit concerné.

Monsieur le Ministre, êtes-vous au courant de la situation ? Quelle est votre analyse ? Votre administration était-elle au courant de ces dysfonctionnements ?

Dès lors, quelle suite a-t-elle réservée à ces constats ? Avez-vous diligenté une instruction régionale pour cerner les origines de cette situation et identifier les responsabilités ?

Au passage, connaissez-vous la hauteur des préjudices financiers subis ? À partir de cette situation, pensez-vous qu'il faille revoir les modalités de contrôle des ASBL paracommunales ou ne s'agit-il, selon vous, que d'un fâcheux accident de parcours, grave, inexcusable, mais localisé ?

Enfin, quelle est votre analyse de la situation et les initiatives que vous allez prendre en ce domaine ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, tout d'abord, relativement à la situation de l'ASBL locale Waterloo Sports, j'avais, en son temps, répondu à une question écrite, qui datait du 7 avril 2021. À cette occasion, j'ai précisé que l'ASBL est qualifiée d'ASBL locale. Je confirmais, dès lors, qu'elle était soumise à la tutelle générale d'annulation.

J'ai aussi confirmé qu'aucune instruction n'était en cours puisque aucun recours n'avait été soumis à mon administration. Enfin, j'ai communiqué que le Conseil

communal de Waterloo avait décidé, en séance du 22 mars 2021, de mettre fin au contrat de gestion qui liait la commune à l'ASBL. La Ville a considéré que le mode d'organisation décidé initialement en 1977 et revu en 1998 ne correspondait plus aux spécificités actuelles d'une gestion efficiente des infrastructures sportives.

Le même jour, le Conseil communal a également marqué son accord sur la reprise de la gestion de la piscine communale par une ASBL monocommunale spécifiée nommée Piscine Nausicaa. À ce stade, je ne dispose pas d'éléments nouveaux. Au stade de ce dossier, je pense qu'il appartient d'abord au Collège communal, qui a mandaté un audit, de décider des actions qui sont à mener. Néanmoins, compte tenu du développement de votre question, je vais demander une information complémentaire parce que les éléments portés à ma connaissance sont différents de ceux que j'avais retenus.

Sur le fond, par rapport à la DPR, celle-ci ne prévoit pas révision de modalité de contrôle des ASBL paracommunales. À ce stade, il n'y a pas de réforme prévue.

M. le Président. – La parole à est M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Je comprends qu'il s'agit d'une situation difficile et fâcheuse, d'autant plus qu'elle concerne des personnes, des comportements, des cautionnements qui remontent parfois à de très nombreuses années, voire décennies. Je me réjouis que vous ayez emboîté le pas à votre prédécesseur qui en pareille circonstance ordonnait toujours une instruction. Au moins, vous y verrez clair et nous aurons l'occasion d'y revenir à la rentrée.

Par ailleurs, c'est peut-être l'occasion – c'était mon souhait – de se poser la question du contrôle suffisant ou non des ABSL paracommunales. Il a parfois, en effet, une forme de confiance implicite, sans qu'elle soit toujours accompagnée des documents nécessaires à la bonne compréhension et au contrôle des conseils communaux.

Vous me dites que la DPR ne prévoit pas certains éléments. Monsieur le Ministre, n'hésitez pas à vous émanciper de la DPR. La DPR est un bottin de téléphone. Vous n'allez quand même pas appeler tous les numéros. Vous avez aussi la capacité, face à des situations particulières, de réagir. Vous pensez bien que, sous le Gouvernement précédent, nous n'avions pas – M. Hazée peut en témoigner – prévu, dans la DPR, de régler l'affaire Nethys. L'affaire est survenue, on l'a traitée.

M. Hazée (Ecolo). – D'ailleurs, vous ne l'avez pas fait : CQFD !

M. Antoine (cdH). – Monsieur Hazée, je vous ai connu plus rigoureux et objectif.

M. Hazée (Ecolo). – Pour prendre les propos que même votre groupe a encore tenus sous cette législature.

M. Antoine (cdH). – J'ai eu tort de vous réveiller parce que je vois que l'homme a changé aussi, peu importe. Je crois que c'est l'occasion d'y réfléchir. Je n'irai pas plus loin pour éviter, maintenant que vous êtes aux commandes, Monsieur Hazée, que de pareilles situations fâcheuses ne se reproduisent. C'est aussi votre responsabilité.

QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « L'HYPOTHÈSE D'UN VOTE À DOMICILE POUR LES ÉLECTIONS COMMUNALES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'hypothèse d'un vote à domicile pour les élections communales ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre, c'est *L'Écho* qui indiquait, il y a quelques jours que Vooruit, au niveau fédéral, souhaite expérimenter le vote numérique à domicile en 2024 dans plusieurs communes de ce pays. Il apparaît ainsi qu'une étude a été réalisée il y a quelques mois à la demande du SPF Intérieur.

Un tel développement relancerait l'ensemble des inconvénients qui ont conduit notre assemblée, il y a plusieurs années, à mettre clairement un terme, après de longs débats, aux expériences de vote électronique, en particulier quant au contrôle démocratique des opérations. Nous voyons donc revenir cette mauvaise idée et, à travers une expression à domicile, on ajouterait encore d'autres écueils, notamment la fracture numérique, mais encore l'exercice libre et personnel du droit de vote.

Dès lors que l'organisation des élections relève, selon les niveaux de pouvoir concernés, de la compétence de l'État fédéral ou des Régions, et que cette situation a pu conduire à des concertations ou à des projets partagés dans le passé, je souhaite directement faire le point avec vous à ce sujet.

Pouvez-vous m'indiquer si la Wallonie est d'une manière ou d'une autre engagée dans ces réflexions fédérales ou sollicitée par le Gouvernement fédéral ? Pouvez-vous nous confirmer que le Gouvernement n'entend pas rouvrir un débat à peine clos et qu'il entend bien conserver et mettre en œuvre les modalités de vote fixées par le Parlement sous la précédente législature ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, j'aimerais vous dire en préambule que je partage votre point de vue. Néanmoins, au niveau des informations que je peux vous donner, en 2019, le Gouvernement fédéral a effectivement lancé un marché pour une étude concernant l'opportunité d'organiser le vote par internet en Belgique. Cette étude a été menée par un consortium interuniversitaire réunissant des équipes de chercheurs en sciences politiques de l'ULB et de la VUB ainsi que des équipes de chercheurs en cryptographie de la KUL et de l'UCLouvain.

Les administrations électorales des entités fédérées ont été associées au suivi des travaux.

Le deuxième volet de cette étude, à présent disponible sur le site du SPF Intérieur, a été présenté le 12 avril dernier, en présence de la ministre de l'Intérieur. Mes services ont, bien entendu, assisté à cette présentation.

L'étude a abouti aux conclusions suivantes :

- la formule électronique est coûteuse et son coût précis est difficile à estimer ;
- les garanties ne sont pas suffisantes en termes de sécurité, de respect du secret du vote et de prévention des risques de fraude ;
- le cadre législatif et organisationnel des élections devrait nécessairement être adapté afin de rendre possible un vote à distance ;
- la transparence et la vérifiabilité de la procédure ne peuvent être garanties.

Force est de constater que ces conclusions ne plaident pas en faveur du vote par internet, à tout le moins, à court terme. J'entends donc conserver, pour les élections d'octobre 2024, les modalités de scrutin par vote papier fixées lors de la précédente législature.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre pour les différentes informations qu'il a partagées avec nous, en particulier les conclusions de l'étude menée et présentée il y a peu. Quand on a ce genre de ballon d'essai qui est lancé, même si l'on n'y croit pas trop, il est bien de très vite dégonfler la baudruche. Je suis donc très content d'entendre les conclusions et les affirmations très nettes que vous formulez pour compte du Gouvernement en ce qui concerne les élections organisées par notre Région.

QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE FOYER JAMBOIS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le Foyer jambois ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, le 17 juin, lors de l'assemblée générale du Foyer jambois, une administratrice récemment désignée par le Conseil communal namurois n'a pas recueilli les votes nécessaires pour pouvoir siéger au conseil d'administration de la SLSP. Si le vote s'est déroulé conformément aux statuts, il est utile de rappeler que, en 30 ans, selon le président même de la SLSP, aucun représentant politique n'a jamais été recalé à l'issue du vote en assemblée générale.

Cet acte est une véritable censure d'une personne qui était pourtant fort active au sein du conseil d'administration auquel elle a déjà pu participer plusieurs fois. Il n'est pas normal qu'à cause de positions politiques divergentes une personne et son parti ne puissent pas être représentés au sein d'une SLSP alors qu'ils y ont droit. De plus, cette exclusion n'a reçu aucune justification.

Actuellement, la personne a été représentée et renommée par le Conseil communal namurois. Mais une question juridique se pose de savoir si le conseil d'administration peut coopter en son sein une personne qui a été refusée par l'assemblée.

Monsieur le Ministre, avez-vous été mis au courant de cette situation ? Quel est votre jugement sur ce dossier ? Des mesures afin d'empêcher ce type de censure politique au sein des SLSP devraient-elles être prises ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je souhaite tout d'abord rappeler que le conseil d'administration du Foyer jambois a fait usage du mécanisme de la cooptation, afin de pourvoir au poste d'administrateur vacant.

Conformément aux statuts et au Code des sociétés et associations – CSA en abrégé –, la confirmation de ce mandat a été soumise à la décision de l'assemblée générale de la SLSP. Le résultat du vote au scrutin secret, dès lors qu'il s'agit d'un vote se rapportant à une personne, a abouti à la non-confirmation de ce mandat d'administrateur. Tels sont les faits qui ont été portés à ma connaissance.

Comme vous l'indiquez, cette décision de l'assemblée générale n'a pas fait l'objet d'une motivation. À cet égard, je relève que les statuts de la société retiennent le principe de la révocabilité *ad nutum* du mandat d'administrateur, c'est-à-dire sans motifs ni préavis, conformément au CSO – les statuts et le Code des sociétés et associations – au titre de règle supplétive. Ce n'est pas très clair, désolé. Je reviens sur la dernière question.

Premièrement, les statuts de la société retiennent le principe de révocabilité *ad nutum* des administrateurs. Cette possibilité est également prévue dans le code générique. Complémentairement, je constate aussi que la faculté légale d'une assemblée générale de mettre fin à un mandat d'administrateur pour de justes motifs, tels que la violation de la loi ou des statuts, l'incapacité d'exercer une fonction pour maladie ou incompétence, par exemple, n'a pas été mise en œuvre, ce que je déduis de l'absence de motivation.

Il appartient donc à l'instance communale concernée, ainsi qu'à l'organe de l'administration de la SLSP de se positionner, afin de pourvoir au poste d'administrateur rendu vacant, et ce dans le respect des principes démocratiques de représentation tel qu'il est consacré par le Code wallon de l'habitation durable.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, effectivement ce n'est pas très clair pour moi. J'ai essayé de comprendre ce que vous vouliez dire.

On peut comprendre que l'assemblée générale doit être souveraine, mais il n'est pas normal que l'on puisse censurer une personne dans un conseil d'administration sur des bases politiques. C'est de cela qu'il s'agit.

Ici, la personne a été représentée, et des questions juridiques se posent encore à ce niveau. Si l'on refuse, sur des bases politiques, une personne dans un conseil d'administration, c'est la porte ouverte à toutes sortes de refus. On peut avoir des désaccords politiques, mais à partir du moment où on a légalement droit à avoir un représentant dans un conseil d'administration, refuser sur des bases politiques, pour moi c'est totalement incompréhensible et inacceptable !

Ici, ils expliquent bien qu'un tel cas ne s'est pas produit depuis plus de 30 ans. Ce n'est pas un fait anodin. Peut-être que quand un administrateur PTB arrive, cela dérange. C'est possible, mais ce n'est pas normal.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Demeuse, sur « l'appel à projets relatif à la supracommunalité » ;
- M. Douette, sur « la fin de services provinciaux à l'attention des citoyens » ;
- Mme de Coster-Bauchau, sur « le développement des maisons « kangourou » et du prêt intergénérationnel » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont transformées en questions écrites.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 33 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Hervé Cornillie, MR
Mme Sybille de Coster-Bauchau, MR
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Laurent Devin, PS
M. Benoît Dispa, cdH
M. Manu Douette, MR
M. Yves Evrard, Président
Mme Jacqueline Galant, MR
Mme Alda Greoli, cdH
M. Stéphane Hazée, Ecolo

Mme Joëlle Kapompole, PS
M. Jean-Pierre Lepine, PS
M. Éric Lomba, PS
M. Anthony Selleslagh, Auditeur adjoint à la Cour des comptes

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
BBZ	budget base zéro
BDO	Binder, Dijker, Otte & Co. (réseau de cabinets d'audit)
CA	conseil d'administration
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CGSP	Centrale générale des services publics (FGTB)
Cocof	Commission communautaire française
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CQFD	ce qu'il fallait démontrer
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CSA	Code des sociétés et associations
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
Ethias	compagnie d'assurance belge d'inspiration mutualiste (appelée SMAP jusqu'en 2003)
Febelfin	Fédération financière belge
FUNOC	Formation pour l'Université Ouverte de Charleroi
GAL	groupe(s) d'action locale
GRH	gestion des ressources humaines
HP	Habitat permanent
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
IPP	impôt des personnes physiques
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KUL	Katholieke Universiteit Leuven
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
MR	maison de repos
PC	personal computer (ordinateur personnel, micro-ordinateur, ordinateur individuel)
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des systèmes de certification forestière)
PIC	Plan d'investissement communal
PPP	partenariat public-privé
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
SLFP	Syndicat libre de la fonction publique
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPF	service public fédéral
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SWL	Société wallonne du logement
TOP	tax on pylons (taxe sur les pylônes)
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UAP	unité(s) d'administration publique
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)

ULB	Université libre de Bruxelles
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VUB	Vrije Universiteit Brussel (Université libre (néerlandophone) de Bruxelles)
Wapi	Wallonie picarde